

FRANTZ FUNCK-BRENTANO

De l'Institut

LES SECRETS DE LA BASTILLE

TOME DE SES ARCHIVES



PLURIMARION

3 Fr 75

T12H21

FRANTZ FUNCK-BRENTANO

de l'Institut

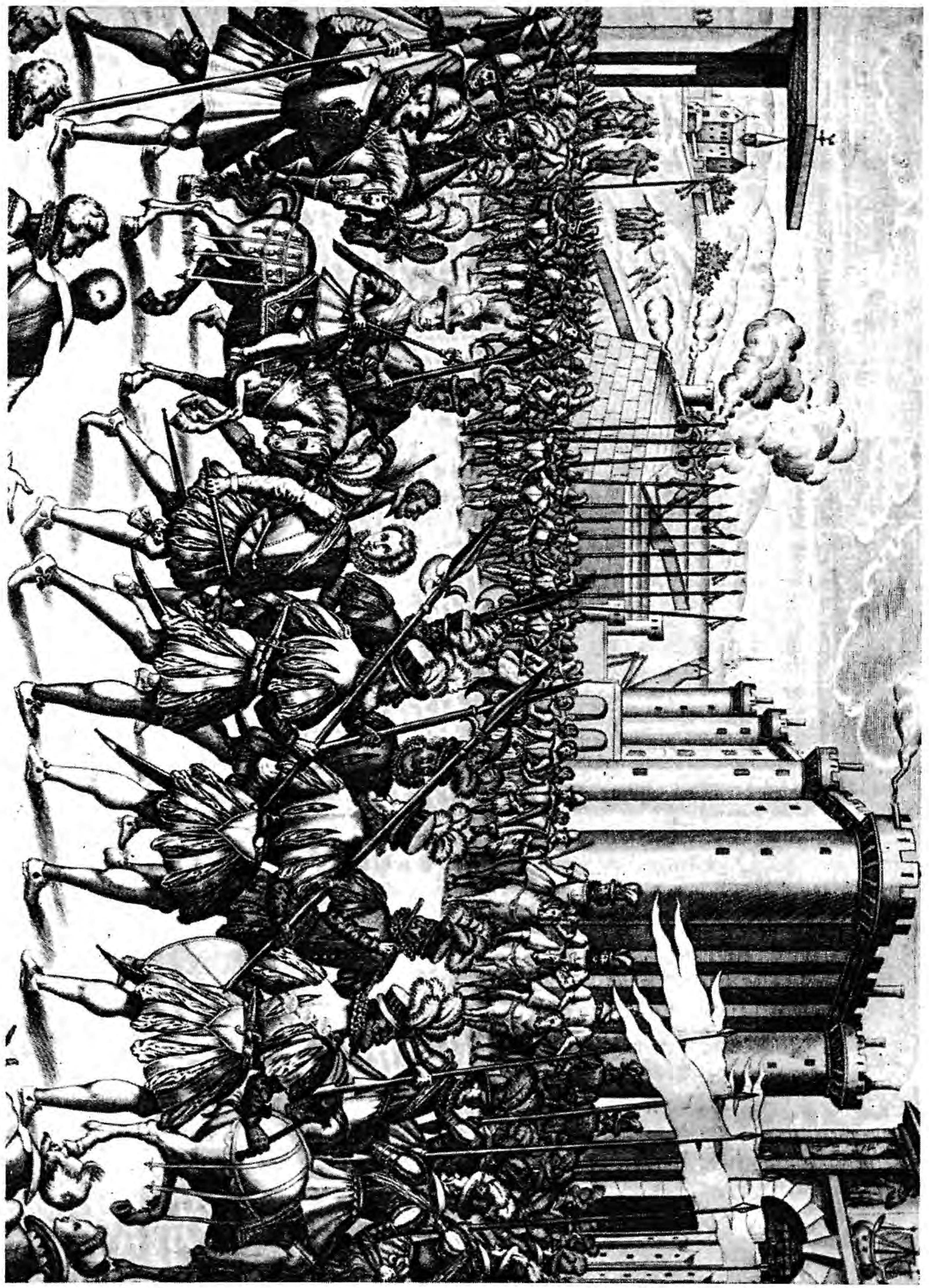


LES SECRETS DE LA BASTILLE

- TIRÉS DE SES ARCHIVES -

Avec quatre planches hors-texte tirées en héliogravure.

FLAMMARION



LA BASTILLE AU TEMPS DE LOUIS XIII
Entrée du Roi à Paris, au retour de son sacre (1610)

“ Hier et Aujourd’hui ”

3 francs 75

Collection dirigée

par **M. OCTAVE AUBRY**

En vente :

OCTAVE AUBRY	L'Impératrice Eugénie et sa Cour.
CLAUDE FARRÈRE et PAUL CHACK	Deux combats navals (1914).
PIERRE DE NOLHAC de l'Académie française.	Marie-Antoinette à Versailles.
HENRY BORDEAUX de l'Académie française.	Le Fort de Vaux (1916).
G. LENOTRE	D'une Révolution à l'autre.
PAUL REBOUX	Une Merveilleuse : Madame Tallien.
RENÉ BAZIN de l'Académie française.	Pie X.
V. BLASCO-IBÁÑEZ	Chine.
FRANTZ FUNCK-BRENTANO de l'Institut.	Les secrets de la Bastille (tirés de ses archives).

Paraîtront successivement des ouvrages de :

MM. Louis Barthou, de l'Académie française; Duc de La Force, de l'Académie française; Princesse Lucien Murat; Paul Morand; Charles Le Goffic, de l'Académie française; Marcelle Tinayre; André Demaison; Edouard Herriot; Georges Lecomte, de l'Académie française; Victor Giraud; Louis Bertrand, de l'Académie française; J. Lucas-Dubreton; J. et J. Tharaud; Henri Malo; Louis Madelin, de l'Académie française; Georges Goyau, de l'Académie française; Fridtjof Nansen; etc. etc...

Secrétaire général : M. Christian Melchior-Bonnet.

Deux volumes nouveaux chaque mois.

Droits de traduction, d'adaptation et de reproduction réservés pour tous les pays.

Copyright 1932, by ERNEST FLAMMARION.

LES SECRETS DE LA BASTILLE

CHAPITRE PREMIER

LES ARCHIVES

« La Bastille, écrivait un publiciste du XVIII^e siècle nommé Sainte-Foix, est un château qui, sans être fort, est un des plus redoutables de l'Europe et dont je ne dirai rien. »

« Il est plus sûr, répétait-on dans Paris, de s'en taire que d'en parler. »

A l'extrémité de la rue Saint-Antoine, à l'entrée du faubourg, apparaissaient les huit tours hautes, sombres, massives, plongeant leurs pieds moussus dans des flaques d'eau boueuse. De place en place, elles étaient percées de fenêtres étroites, barrées de fer. Le sommet en était crénelé. Non loin du Marais, le quartier riche et joyeux, auprès du faubourg Saint-Antoine, le quartier industriel et tout bourdonnant, la Bastille morne, chargée de silence, faisait contraste.

Dans ses *Nuits de Paris*, Restif de la Bretonne traduit l'im-

pression commune : « C'était un épouvantail que cette Bastille redoutée, sur laquelle, en allant chaque soir dans la rue Saint-Gilles, je n'osais jeter les yeux ».

Les tours avaient un air de mystère dur et triste, et le gouvernement du roi les entourait de mystère. A la tombée du jour, les persiennes baissées, un fiacre passait les ponts-levis, et, de temps à autre, dans la nuit noire, des enterrements, vagues ombres que la lueur d'une torche faisait vaciller aux murailles, sortaient silencieusement. Combien en avait-on revu de ceux qui étaient entrés là ?

On peut se faire une idée de la facilité avec laquelle se forment les légendes par le passage suivant de la *Gazette de la Régence* : « Je sais par un commissaire au Châtelet qui était préposé pour la Bastille, que, l'un portant l'autre, il y entraient bien dix ou douze prisonniers par semaine et qu'il en sortait peu comparativement. » Dix ou douze par semaine, font approximativement six cents par an. Or nous savons, par les feuilles et registres d'écrou conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, qu'à cette époque, c'est-à-dire dans le premier quart du XVIII^e siècle, il entraient à la Bastille une moyenne de vingt-cinq prisonniers par an — au lieu de six cents, — et que la détention de la plupart d'entre eux était de courte durée. Et le rédacteur de la *Gazette de la Régence* disait tenir ses renseignements du commissaire même de la Bastille !

Mais le préjugé populaire demeurait inébranlable et le sombre donjon du faubourg Saint-Antoine demeurait vaguement dans l'imagination générale un gouffre sans fond où ne cessaient de se perdre une infinité de malheureux.

Aussi bien, si l'on rencontrait un ancien prisonnier, à la

première question il répondait après avoir mis le doigt sur ses lèvres : « Chut ! en sortant j'ai signé l'engagement de ne rien révéler de ce que j'y ai vu. »

Cet ancien prisonnier n'avait d'ailleurs jamais vu grand-chose. Un silence absolu était imposé aux gardiens. « On ne s'explique point en ce lieu-là, écrit M^{me} de Staal, et tous les gens qui vous abordent ont une physionomie si resserrée qu'on ne s'avise pas de leur faire la moindre question. » — « Le premier article de leur code, dit Linguet, c'est le mystère impénétrable qui enveloppe toutes leurs opérations. »

On sait comment naissent et se développent les légendes. Tantôt on les voit éclore comme les fleurs qui brillent sous l'éclat du soleil, on les voit éclore sous l'éclat radieux qui illumine la vie des héros. L'homme, déjà, est descendu dans la tombe, la légende survit ; elle traverse les temps, traçant un sillon de météore ; grandit, s'élargit, devient plus radieuse, plus éclatante : Thémistocle, Léonidas, Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon.

Ou bien, au contraire, la légende germe dans les coins écartés, couverts d'ombre et de silence. Là des hommes ont passé et ils ont dû souffrir. Leurs plaintes se sont fait entendre dans une froide solitude, et les seules oreilles qui les ont recueillies étaient plus dures que les murs de pierre. Ces plaintes, qu'aucune âme humaine n'a entendues, l'âme populaire, vaste et sonore, les reçoit et les développe de toute sa puissance. Bientôt, dans la masse du peuple, passe un souffle d'une force irrésistible, comme la tempête qui soulève les flots mouvants. C'est la mer déchaînée ; elle déferle tumultueuse, quel effroi ! — toutes les digues sont renversées.

Dans une lettre que le major de la Bastille, Chevalier, adressait au lieutenant de police, Sartine, il parlait de tous ces propos généralement répandus sur la Bastille. « Quoique très faux, disait-il, je les crois dangereux par la répétition qui s'en fait depuis plusieurs années dans le royaume. » Les conseils de Chevalier ne furent pas écoutés. Le mystère continua d'être de règle à la Bastille et dans tout ce qui y touchait. « La douceur des mœurs et du gouvernement, écrit La Harpe, avait fait disparaître en grande partie les rigueurs inutiles. Elles subsistaient dans l'imagination du peuple, accrues et fortifiées par les contes qu'adoptent la crédulité et la haine. » Bientôt parurent les *Mémoires* de Latude et de Linguet. Latude cachait ses torts si graves pour peindre, en traits de feu, ses longues souffrances. Linguet, avec son rare talent d'écrivain, faisait de la Bastille le plus sombre tableau ; il résumait son pamphlet dans cette phrase : « Si ce n'est en enfer, peut-être, il n'y a pas de supplices qui approchent de ceux de la Bastille ». En même temps, le grand Mirabeau lançait son puissant plaidoyer contre les lettres de cachet, les « ordres arbitraires ». Ces livres eurent un prodigieux retentissement. La Révolution éclata. La Bastille fut éventrée. Les tours noires croulèrent pierre à pierre sous la pioche des démolisseurs, et, comme si elles eussent été le piédestal de l'ancien régime, celui-ci tomba avec fracas.

Une des salles de la Bastille contenait, dans des cartons soigneusement rangés, toute l'histoire de la célèbre forteresse depuis l'année 1659, date où l'on avait commencé de former ce précieux dépôt d'archives. On y avait réuni les documents concernant, non seulement les prisonniers de la Bastille,

mais toutes les personnes qui avaient été enfermées, ou frappées d'un ordre d'exil, ou simplement poursuivies dans les limites de la généralité de Paris, en vertu d'une lettre de cachet.

A la garde des documents avaient été attachés des archivistes. Durant tout le xviii^e siècle, ils travaillèrent avec zèle et intelligence à la mise en ordre des pièces qui, à la veille de la Révolution, se comptaient par centaines de milliers. Le tout était dans un ordre parfait, classé et étiqueté. Le major du château, Chevalier, avait même été chargé d'écrire d'après ces textes une histoire des prisonniers.

La Bastille fut prise. Quel fut, dans le tumulte, le sort des papiers ? Le pillage en continua pendant deux jours, écrit Dusaulx, l'un des commissaires nommés par l'Assemblée constituante pour la conservation des archives de la Bastille. « Lorsque, le jeudi 16, mes collègues et moi, nous descendîmes dans l'espèce de cachot où étaient les archives, nous trouvâmes sur les tablettes les cartons très bien rangés, mais ils étaient déjà vides. On en avait tiré les pièces les plus importantes ; le reste était répandu sur le plancher, dispersé dans la cour et jusque dans les fossés. Cependant les curieux y trouvaient encore de quoi glaner. » Le témoignage de Dusaulx n'est que trop bien confirmé. « J'allai pour voir commencer le siège de la Bastille, écrit Retif de la Bretonne, et déjà tout était fini, la place était prise. Des forcenés jetaient les papiers, des papiers précieux pour l'histoire, du haut des tours, dans les fossés. » Parmi ces papiers, il y en eut de brûlés, d'autres furent déchirés, des registres furent mis en pièces, traînés dans la boue. La foule avait envahi l'enceinte du château : les curieux, les lettrés s'empressaient d'enlever

le plus possible de ces documents, où l'on croyait devoir trouver des révélations saisissantes. « On cite le fils d'un magistrat célèbre, écrit Gabriel Brizard, qui en a emporté plein sa voiture. » Villenave, alors âgé de vingt-sept ans, déjà collectionneur, y récolta une riche moisson pour son cabinet et l'illustre père de notre ami Figaro, le célèbre auteur dramatique, Caron de Beaumarchais, dans une tournée patriotique à l'intérieur de la Bastille conquise, eut soin de recueillir un certain nombre de ces papiers.

Les pièces dérobées aux archives, le jour et le lendemain de la prise, allèrent se dispersant par toute la France, par toute l'Europe. Pierre Lubrowski, attaché à l'ambassade de Russie, put s'en procurer un gros paquet. Vendues, en 1805, à l'empereur Alexandre, avec toute la collection Lubrowski, elles furent déposées au palais de l'Hermitage. C'est ainsi qu'elles étaient, avant la dernière guerre, conservées à la Bibliothèque Impériale de Pétrograd ; elles y sont sans doute encore aujourd'hui.

Heureusement que, dès le 15 juillet, la garde de la forteresse conquise fut confiée à la compagnie de l'Arquebuse, et que celle-ci reçut ordre de veiller à ce que l'on n'emportât plus de papiers. Le 16 juillet, au sein de l'Assemblée des Électeurs, un des membres présents, s'élançant au bureau, s'écria : « Ah ! messieurs, sauvons les papiers ! On dit que les papiers de la Bastille sont au pillage ; hâtons-nous de recueillir les restes de ces vieux titres d'un despotisme intolérable, afin d'en inspirer l'horreur à nos derniers neveux ! » Ce fut un magnifique brouhaha. Enfin, une commission fut nommée : Dusaulx, de Chamseru, Gorneau, Cailleau. Il

faut suivre le style de l'époque : « Les commissaires reçurent, devant la Bastille, un accueil triomphal. Aux applaudissements du peuple, instruit de leur mission, dix gens de lettres distingués, les Brizard, les Cubières, les conjuraient de les introduire au sein de cette fameuse forteresse qu'ils détestaient de longue main. » Entrée dans la Bastille, la commission ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle arrivait un peu tard : « Beaucoup de cartons étaient vides et un immense amas de papiers dans un complet désordre ».

L'affaire des papiers de la Bastille se mit, du jour au lendemain, fort à la mode. L'Assemblée des Électeurs venait de nommer des commissaires pour les recueillir ; La Fayette, commandant de la garde nationale, chargeait le district de Sainte-Élisabeth de les recueillir également ; Bailly, maire de Paris, déléguait Dusaulx, toujours pour les recueillir. Dans l'Assemblée constituante, le comte de Châtenay-Lanty proposait d'inviter la municipalité parisienne à rassembler les papiers trouvés à la Bastille, pour être mis en ordre, extraits et rendus publics par l'impression, « pour nourrir à jamais, par cette lecture, dans le cœur des Français, l'horreur des ordres arbitraires et l'amour de la liberté » ! Ce livre devait être la préface de la Constitution. Enfin, le district de Saint-Roch prenait l'initiative d'intervenir auprès des Électeurs pour faire entrer dans le domaine national les papiers enlevés à la Bastille par Beaumarchais.

Dans la séance du 2 juillet, l'Assemblée des Électeurs prit un arrêté invitant les citoyens, détenteurs de papiers de la Bastille, à les reporter à l'Hôtel de Ville. L'appel fut entendu et les restitutions furent nombreuses.

Quand le pillage et la destruction eurent été arrêtés et que l'on fut rentré en possession d'une partie des documents enlevés, les papiers de la Bastille furent dirigés sur trois dépôts différents ; mais ils ne tardèrent pas à être réunis au dépôt de Saint-Louis la Culture. Enfin, le 2 novembre 1791, la Commune de Paris résolut de faire ranger les précieux documents dans la Bibliothèque même de la Ville. La mesure était d'autant plus heureuse que ce transfert, qui allait placer la garde des papiers entre les mains d'hommes de science, de véritables bibliothécaires, ne nécessitait pas de déménagement. La Bibliothèque de la Ville occupait, à cette date, le même local que les archives de la Bastille, le couvent de Saint-Louis la Culture.

Aux temps révolutionnaires succèdent des temps plus calmes. Les archives de la Bastille, après avoir tant fait parler d'elles, occupé l'Assemblée Constituante, l'Assemblée des Électeurs, la Commune de Paris, la Presse, Mirabeau, La Fayette, Bailly, tout Paris, la France entière, tombent dans un oubli complet. Le souvenir même s'en efface. En 1840, un jeune bibliothécaire, François Ravaisson, les découvre à la Bibliothèque de l'Arsenal, au fond d'une véritable oubliette ! Comment avaient-elles échoué là ?

Ameilhon, bibliothécaire de la Ville de Paris, avait été nommé, le 3 floréal an V (22 avril 1797), conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. Jaloux d'enrichir le nouveau dépôt à la tête duquel il se trouvait placé, il obtint un arrêté qui attribua les papiers de la Bastille à la Bibliothèque de l'Arsenal. L'arrêté est du 9 ventôse an VI (27 février 1798).

Au citoyen « Devilliers », membre du bureau pour le

triage des titres, qui peu après demandait au conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal des renseignements au sujet de documents concernant le duc de Vendôme et qui devaient se trouver parmi les papiers de la Bastille confiés à ses soins, Ameilhon répondait en date du 22 brumaire an VI (12 novembre 1797) par ces lignes dont nous devons l'obligeante communication à M. le vicomte de Villers du Terrage et que nous avons imprimées pour la première fois :

« J'ai l'honneur, Citoyen, de vous assurer qu'il n'y a rien dans les papiers de la Bastille qui ait rapport à l'objet que vous cherchez. Il faut bien prendre garde de se laisser surprendre par tous les faiseurs d'anecdotes sur la Bastille. Il est important de ne pas confondre les temps et de savoir *quand* et *comment*, et en *quel état*, ces papiers m'ont été remis. Avant d'avoir été confiés au bibliothécaire de la Commune, ils ont couru bien des hasards et souffert bien des transports qui les ont exposés au pillage et je sais de science certaine que beaucoup de particuliers, entre les mains desquels ils ont passé successivement, se sont emparés de ce qui leur a plu. Au reste j'ai un inventaire exact et circonstancié de tout ce qui m'a été délivré et je suis en état de rendre un fidèle compte de ce dépôt.

« La nécessité où je viens de me trouver de les déménager à la hâte et de les placer un peu confusément dans un autre local, pour céder celui où ils étaient à l'École centrale qui s'établit en ce moment dans la maison de Saint-Louis de la Culture, ne me permet pas de vous donner de plus grands éclaircissements. Quand je les aurai fait remettre dans leur

premier ordre, je pourrai peut-être vous satisfaire davantage, non pas toutefois sur les papiers de feu M. le duc de Vendôme. Vous pouvez être sûr que je ne les ai jamais eus à ma disposition. Celui qui vous apprend qu'ils sont dans un lieu humide et qu'ils ne tarderont pas à être mangés des vers ne les a certainement pas vus à la Bibliothèque de la Commune où il eût été impossible qu'ils eussent couru ce danger.

« Je vais m'occuper du sort futur de la partie des papiers de la Bastille qui m'a été confiée. Je me ferai un plaisir, Citoyen, de prendre là-dessus vos conseils.

« Salut et fraternel attachement.

« AMEILHON,

« *Bibliothécaire en chef de l'Arsenal.* »

La vérité est qu'Ameilhon qui, de bibliothécaire en chef de la Commune de Paris venait d'être nommé conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, était un homme peu sérieux. Il avait plus de savoir-faire que de connaissances techniques et d'application à sa tâche. Devant cette invasion de documents en désordre — plus de six cent mille pièces — les bibliothécaires de l'Arsenal, Ameilhon en tête, reculèrent, épouvantés du travail qui allait leur être imposé ; puis, après réflexion, ils les firent entasser dans un entresol poudreux. De jour en jour, on différait de les en tirer. Quarante ans passèrent. Et s'il arrivait qu'un vieil amateur, curieux et importun, pour en avoir entendu parler dans sa jeunesse, demandât à les consulter, on répondait — sans doute de bonne foi — qu'on ne savait pas de quoi il s'agissait.

En 1840, à la Bibliothèque de l'Arsenal, François Ravais-

son eut à faire réparer sa cuisine. Les dalles du parquet furent soulevées : par le trou béant apparut un amoncellement de vieux papiers. Le hasard fit, qu'en tirant une feuille de la masse, Ravaisson mit la main sur une lettre de cachet. Il comprit qu'il venait de retrouver le trésor perdu. Un travail de cinquante années a rétabli péniblement l'ordre que vainqueurs du 14 juillet et déménagements successifs avaient détruit. Les archives de la Bastille constituent, aujourd'hui encore, un ensemble imposant, malgré les lacunes créées par l'incendie et le pillage de 1789, à jamais regrettables. L'administration de la Bibliothèque de l'Arsenal a acquis la copie des documents provenant de la Bastille conservés à Pétersbourg. Chacun peut visiter les archives de la Bastille, à la Bibliothèque de l'Arsenal, dans les salles spécialement aménagées pour elles. Plusieurs registres ont été troués par les flammes le jour de la prise, la reliure en est toute noire, les feuillets sont jaunis. Dans les cartons les pièces sont à présent numérotées ; elles sont journellement consultées par les lettrés. Le catalogue en a été rédigé et publié par les soins du ministère de l'Instruction publique.

C'est à la lumière de ces textes, d'une autorité et d'une authenticité indiscutables, qu'a été levée l'ombre si noire qui s'était appesantie sur la Bastille. Les légendes se sont dissipées à la clarté de l'histoire, comme les nappes d'une brume opaque, dont la nuit couvre parfois la terre et qu'enlève le soleil du matin ; et plus d'une énigme que, las d'investigations vaines, on s'était résolu à déclarer insoluble, s'est trouvée finalement résolue.

CHAPITRE II

HISTOIRE DE LA BASTILLE

Jules César décrit une construction, haute de trois étages, que ses légionnaires élevaient rapidement en face des villes assiégées. Telle est l'origine, lointaine, des « bastides » ou « bastilles », comme on appela au moyen âge ces forteresses volantes. Froissart, parlant d'une place assiégée, dit « que l'on mit *bastides* sur les champs et sur les chemins », en telle manière que la ville ne pouvait être approvisionnée. L'expression ne tarda pas à s'appliquer aux tours fixes, élevées sur les remparts pour la défense des villes ; et, plus particulièrement, à celles qui étaient construites aux portes d'entrée.

En 1356, les chroniqueurs mentionnent des travaux importants faits à l'enceinte parisienne. C'étaient des bâtiments carrés interrompant, de place en place, la muraille, et disposés pour protéger, soit une entrée de la ville, soit la muraille elle-même. Les noms d'*eschiffes*, *guérites*, *barbacanes*, désignaient plus spécialement ceux de ces bâtiments qui s'élevaient entre deux portes de ville, et le nom de *bastilles* ou *bastides* ceux qui défendaient les entrées. La première pierre de l'édifice

qui devait, pendant plus de quatre siècles, rester célèbre sous le nom de *Bastille*, fut posée, le 22 avril 1370, par le prévôt des marchands en personne, Hugue Aubriot. On l'appela dans les premiers temps « la bastide des fossés » ; le rôle en consistait, particulièrement, à protéger contre une attaque ennemie l'entrée de la ville par la porte Saint-Antoine. C'est sous les murs de la Bastille que fut tué, le 31 juillet 1358, par Jean Maillard, le prévôt des marchands Étienne Marcel, qui voulait par la « bastide Saint-Antoine » faire entrer dans la ville les Anglais, après avoir échoué, dans la même tentative à la « bastide Saint-Denis ».

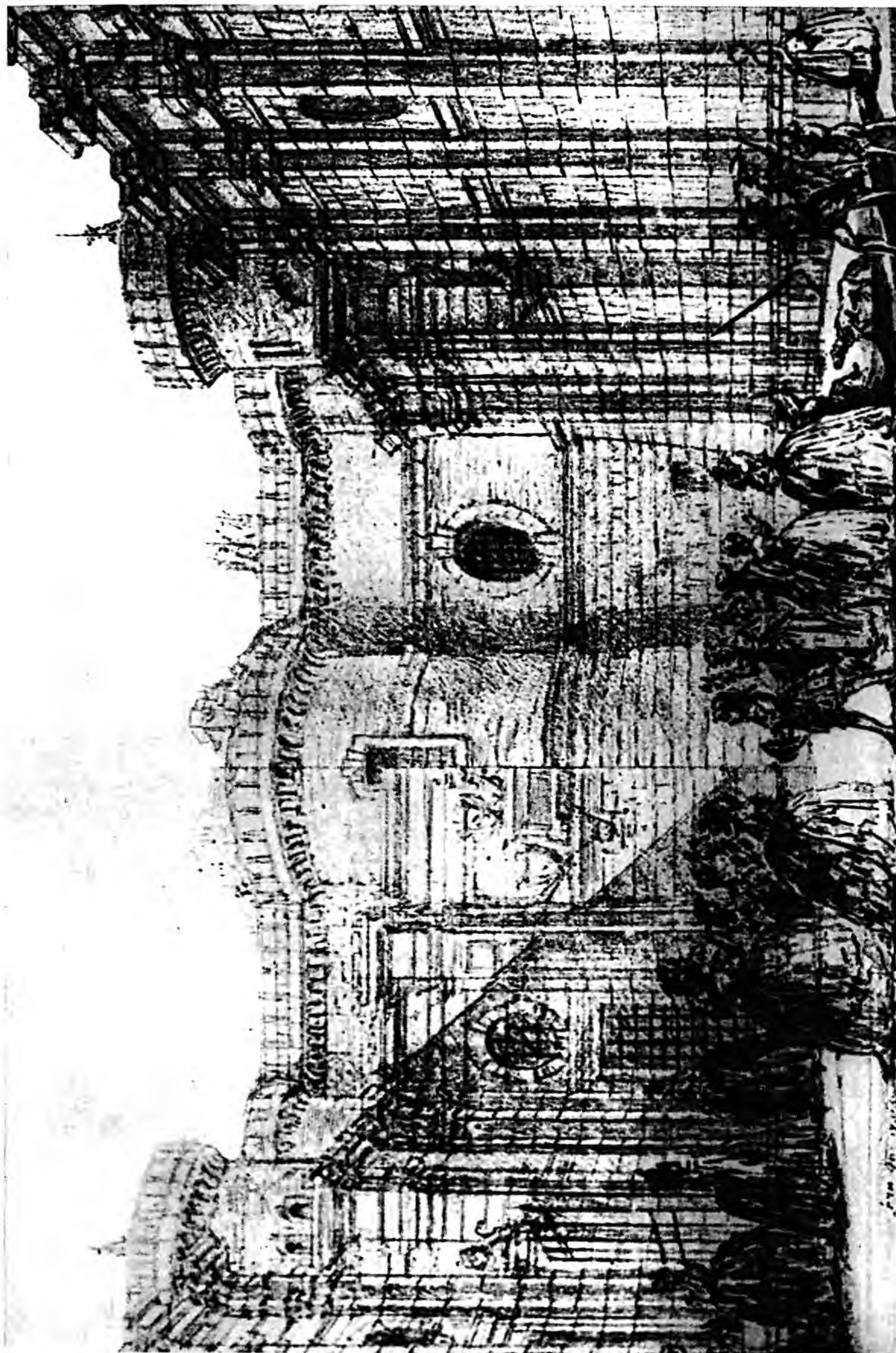
Le roi et la municipalité avaient ainsi accru les défenses de Paris contre les Anglais. Reprocher à Charles V et à Hugue Aubriot la construction d'une cruelle prison serait à peu près aussi raisonnable que de reprocher à Louis-Philippe la construction du Mont-Valérien. Néanmoins, dès le siècle suivant, on y enfermait des prisonniers, prisonniers de guerre tout au moins, guerres civiles ou guerres étrangères. Ainsi nous apprenons par le célèbre *Journal d'un bourgeois de Paris* qu'en 1430 les Bourguignons, c'est-à-dire la faction populaire qui dominait dans Paris, y avaient incarcéré un certain nombre d'« Armagnacs », comme on nommait les partisans de l'aristocratie et du patriciat qui se trouvait être le parti favorisant la cause du roi de France Charles VII. Les « Bourguignons » étaient en ce temps les alliés des Anglais. Les prisonniers Armagnacs se révoltèrent, tuèrent leur gardien et faillirent livrer Paris à l'armée de Charles VII en abaissant devant elle les ponts-levis de la Bastille.

Nous empruntons les détails qui suivent au beau livre que

Fernand Bournon a écrit sur la Bastille dans la collection de *l'Histoire générale de Paris* :

« La Bastille, écrit Bournon, était encore, lors de la prise, le 14 juillet 1789, à peu de chose près identique à ce que l'avaient faite les architectes du XIV^e siècle. » La place actuelle de la Bastille ne correspond pas exactement à l'emplacement de la forteresse. Pour reconstituer par la pensée cet emplacement, il faut faire abstraction des dernières maisons de la rue Saint-Antoine et du boulevard Henri-IV ; le château fort et ses glacis couvraient le terrain sur lequel elles ont été construites. Les tours arrondies dépasseraient cependant sensiblement l'alignement des maisons et déborderaient sur les trottoirs ». Le dessin, reproduisant l'emplacement exact, était récemment encore marqué sur le sol par des lignes de pierres blanches et les Parisiens pouvaient de la sorte aller au bout de la rue Saint-Antoine se rendre compte exactement de l'emplacement qu'occupait la vieille forteresse. Par une regrettable négligence, des travaux de réfection exécutés place de la Bastille les ont fait disparaître il y a peu de temps.

Augé de Lassus a largement puisé dans les travaux de Fernand Bournon et dans les nôtres ; nous lui emprunterons à notre tour la description qu'il a donnée de la Bastille au point de vue du monument. Les estampes de l'imagerie la plus vulgaire répandues par milliers et, en 1889, la reconstitution dont Paris s'amusa beaucoup nous ont familiarisés avec l'aspect de la Bastille, dont les huit tours rondes, reliées par des courtines d'égale hauteur, se présentent à notre esprit, rappelant un grand coffre tout d'une pièce, ou, si l'on veut, un énorme sarcophage. Les huit tours furent appelées : tour



VUE DE LA COUR INTÉRIEURE DE LA BASTILLE

Dames et personnages de la cour venant rendre visite à des prisonniers de qualité (D'après un dessin de Fragonard)

du Coin, tour de la Chapelle, tour du Puits (ces trois noms s'expliquent aisément par l'emplacement ou des détails de la construction). Puis venaient les tours de la Bertaudière et de la Bazinière (baptisées du nom de deux anciens prisonniers). La tour du Trésor était ainsi désignée parce qu'elle avait reçu, en maintes circonstances, notamment sous Henri IV, la garde des deniers publics. L'excellent poète Mathurin Régnier y fait allusion dans ces vers souvent cités :

Prenez-moi ces abbés, ces fils de financiers,
Dont, depuis cinquante ans, les pères usuriers,
Volant à toutes mains, ont mis dans leur famille
Plus d'argent que le roi n'en a dans la Bastille.

La septième tour de la Bastille s'appelait tour de la Comté. Elle dut son nom, suppose Fernand Bournon, à la dignité féodale que l'on appelait Comté de Paris. « L'hypothèse, ajoute-t-il, a d'autant plus de poids que les prévôts de Paris s'appelèrent, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, *prevôts de la ville et vicomté de Paris*. » La huitième tour portait un nom qui, pour la tour d'une prison, est bien surprenant. Elle s'appelait tour de la Liberté. Cette dénomination bizarre lui était venue de ce que, pendant longtemps, on y avait enfermé les détenus qui, à la Bastille, jouissaient d'un régime de faveur, ceux qui, durant le jour, avaient la « liberté » de se promener dans les cours du château. Ces prisonniers étaient, comme disait l'administration de la Bastille, « dans la liberté de la cour » ; les officiers du château les appelaient les « prisonniers de la liberté », par opposition aux prisonniers « renfermés » ; et celle des huit tours de la Bastille où ils étaient

logés fut ainsi, tout naturellement, appelée « tour de la Liberté ». C'est la tour dont les fondations ont été retrouvées il y a une vingtaine d'années et reconstruites dans le square qui s'étend entre le pont Sully et le boulevard Henri-IV.

La tour de la Chapelle et la tour du Trésor, les deux plus anciennes, avaient encadré la porte primitive, bientôt murée, mais qui avait laissé dans la maçonnerie le dessin de son arc et même des statues de saints et de princes couronnés, uniques ornements sur la nudité des murailles. « Selon l'usage, dit Augé de Lassus, l'entrée de la Bastille est unique et double cependant ; la porte charretière défendue de son pont-levis, est flanquée d'une porte plus petite, réservée aux piétons, et qui n'était, elle aussi, accessible que lorsqu'était abaissé un petit pont-levis. »

Dans la première des deux cours de la Bastille, D'Argenson avait fait placer une horloge monumentale que soutenaient de grandes figures sculptées représentant des prisonniers enchaînés. Les lourdes chaînes retombaient agréablement autour du cadran, en manière d'ornementation. D'Argenson et ses artistes avaient le goût féroce.

Au lendemain de la bataille perdue de Saint-Quentin, la crainte d'une invasion avait décidé Henri II, conseillé par Coligny, à renforcer la Bastille. Ce fut alors que fut construit, en avant de la porte Saint-Antoine, le bastion qui devait plus tard s'orner d'un jardin pour la promenade des prisonniers.

Et voici qu'autour de la prison noire et massive, dans le courant des XVII^e et XVIII^e siècles, comme, au moyen âge, autour des cathédrales hautes et radieuses, toute une petite cité germe et prospère, barbiers, savetiers, débitants de boisson,

regrattiers, coquetiers, marchands de fromages. Ces bâtiments nouveaux empiètent sur la rue Saint-Antoine. Ils rejoignent le couvent de la Visitation dont la chapelle, devenue un temple protestant, subsiste encore.

Une partie de ces échoppes ou boutiques payaient loyer aux Dames de la Visitation, les autres aux officiers de la Bastille. M. de Pommereu, prévôt des marchands, ayant publié, le 6 mars 1681, une ordonnance aux termes de laquelle « toutes les boutiques ou échoppes installées aux environs de la porte Saint-Antoine et sur le pont dormant de ladite porte » devaient être enlevées dans les vingt-quatre heures, le gouverneur de la Bastille, M. de Besmaus, et tout son état-major, protestèrent vivement. Ils exposèrent les avantages qu'offraient ces échoppes ; ceux-ci étaient surprenants :

1° Les échoppes empêchaient que le fossé de la Bastille devînt le réceptacle de toutes les immondices du quartier ;

2° Elles facilitaient la surveillance des détenus, les boutiquiers étant tout dévoués au gouverneur de la prison. Ce trait rappelle le régime du Mont-Saint-Michel, la Bastille normande, dont l'administration n'avait cure de poursuivre les prisonniers fugitifs : les habitants les ramenaient spontanément.

Nous avons un état des boutiques et échoppes de la Bastille dans un Mémoire rédigé en 1785 au nom de l'état-major du château. Nous y trouvons mentionnés un cordonnier quand et quand marchand d'eau-de-vie, trois merciers, un perruquier, un parfumeur, un confiseur, un cabaretier, un cafetier, un marchand de tabac, un orfèvre, un potier d'étain, un tapissier, un marchand de poudre à tirer qui occupe à lui seul trois boutiques, et quatre savetiers.

« En son aspect dernier, écrit Augé de Lassus, voici donc comment se présente la Bastille complétée de ses dépendances : sur la rue Saint-Antoine, un portail de grande tournure et qui affecte, avec ses trophées d'armes, des prétentions triomphales, donne accès dans une première cour bordée de boutiques et, du moins tout le jour, ouverte à tout venant. On peut y passer librement, non pas s'y attarder. Puis apparaît une seconde porte, double, porte charretière et porte de piétons, l'une et l'autre munies de leur pont-levis. L'accès en est plus malaisé, la consigne plus sévère : c'est l'*avancée*. Cette seconde entrée à peine franchie, c'est la cour du gouverneur, qui reçoit le visiteur plus ou moins volontaire. Sur la droite, l'hôtel du gouvernement se développe, attenant au magasin d'armes. » Puis ce sont les fossés qu'Augé de Lassus dit primitivement visités par les eaux de la Seine. Ces eaux provenaient d'un petit ruisseau, en grande partie souterrain comme la Bièvre et qu'on nommait le ruisseau de Belleville. A cette époque des passants se noyaient assez fréquemment dans ces fossés qui n'étaient protégés d'aucun garde-fou. Dans la suite, les fossés se trouvèrent généralement à sec. On y voyait paître une petite chèvre blanche. « Puis surgissent les hautes tours de la citadelle, ceignant, à près de cent pieds, leur couronne de créneaux ; et le dernier pont-levis est là, relevé le plus souvent, du moins devant la porte charretière, la porte des piétons restant seule accessible sous la condition d'une consigne encore plus sévère. »

La consigne, si sévère pour les contemporains et que le tsar Pierre le Grand trouva lui-même inflexible, — est levée pour l'historien. Grâce aux nombreux Mémoires laissés par

les prisonniers — citons les Mémoires de Laporte, de Basompierre, de Gourville, de Bussy-Rabutin, de Fontaine, du baron Hennequin, de Renneville, de M^{me} de Staal, du duc de Richelieu, de l'abbé Roquette, de l'abbé Morellet, de Marmontel, de Dumouriez, le journal rédigé à la Bastille par La Jonchère, — grâce aux documents provenant de l'administration de la Bastille, conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, et à la correspondance des lieutenants de police, nous pénétrerons à l'intérieur de l'enceinte close et suivrons, au jour le jour, la vie des détenus.

La Bastille primitive n'était donc pas une prison ; elle le devint de bonne heure, dès le règne de Charles VI, mais pour conserver, durant deux siècles encore, son caractère de citadelle militaire. Parfois les rois y logeaient les grands personnages de passage à Paris. Louis XI et François I^{er} y donnèrent des fêtes que les chroniqueurs ont célébrées. En ses Mémoires, Fleuranges dit l'Adventueux, parle d'un festin qu'en automne 1518 François I^{er} donna dans la Bastille aux ambassadeurs du roi d'Angleterre. « Le roy, écrit l'Adventueux, fit tendre toute la cour de la Bastille de Paris dessus et dessous, de tous costés, et fut fait là le plus beau festin que je vis jamais, et dura jusques au point du jour, et y avoit plus de deux mille flambeaux », qui de la nuit faisaient le jour.

Mais dans cette même cour où François I^{er} festoyait si brillamment, sous le bon roi Henri le maréchal de Biron eut la tête tranchée (13 juillet 1602). Le duc de Sully était gouverneur de la Bastille où il thésaurisait pour le compte de son maître. On a vu que celle des huit tours où les économies

royales furent déposées en reçut le nom de « tour du Trésor ». Après la mort du roi Henri, la reine Marie de Médicis revendiqua pour elle-même la capitainerie de la Bastille Saint-Antoine et y délégua comme lieutenant son chevalier d'honneur Châteauvieux (janvier 1611).

C'est Richelieu qui doit être considéré comme le fondateur de la Bastille, de la Bastille prison royale, de la Bastille du XVII^e et du XVIII^e siècle. Avant lui les emprisonnements dans la vieille forteresse étaient accidentels ; c'est à lui que revient la conception de la prison d'État, moyen de gouvernement. Ici on nous arrêtera. Qu'entend-on par prison d'État ? Le terme est vague et prête à la discussion. Fernand Bournon l'explique très bien. « Par prison d'État — et particulièrement si nous prenons la Bastille, — il faut entendre la prison de ceux qui ont commis un crime ou délit autre que de droit commun, de ceux qui, à tort ou à raison, ont paru dangereux à la sûreté de l'État, qu'il s'agisse de la nation même, de son chef ou d'un groupe plus ou moins important de citoyens, groupe parfois restreint à celui que forme la famille. Si l'on ajoute à ce genre de prisonniers les personnages trop en vue pour être punis d'un crime de droit commun à l'égal du malfaiteur vulgaire, et à qui une prison exceptionnelle paraissait devoir être réservée, on aura passé en revue les différentes sortes de délits qui furent expiés à la Bastille depuis Richelieu jusqu'à la Révolution. »

L'administration de la Bastille, confiée, jusqu'au règne de Louis XIII, à de grands seigneurs : ducs, connétables, maréchaux de France — le maréchal de Bassompierre, le connétable de Luynes, le maréchal de Vitry, le duc de Luxembourg,

pour ne citer que les derniers, — fut mise par Richelieu entre les mains d'un véritable geôlier, Leclerc du Tremblay, frère du célèbre Père Joseph, le bras droit de Richelieu.

Du Tremblay eut, à la Bastille, parmi ses prisonniers, le maréchal de Bassompierre qui avait été lui-même, comme on vient de le dire, gouverneur du château prison royale.

Tremblay lui disait :

- Vous sortirez quand le cardinal (Richelieu) sera mort.
- Et vous aussi, répliqua Bassompierre.

Ils eurent raison tous deux. Richelieu mourut le 4 décembre 1642, Bassompierre sortit de la Bastille le 19 janvier 1643 et Du Tremblay peu de temps après était relevé de son gouvernement de la Bastille qui fut donné à Saint-Ange, maître d'hôtel d'Anne d'Autriche.

Les documents jetant quelque lumière sur la Bastille, au temps où régnait l'Homme rouge, comme Victor Hugo a nommé Richelieu, sont encore très rares. Un avocat, Maton de la Varenne, a publié, en 1789, dans les *Révolutions de Paris*, une lettre qui aurait été écrite, le 1^{er} décembre 1642, à Richelieu malade. Nous y lisons : « Moi, que vous faites pourrir à la Bastille, pour avoir désobéi à votre mandement, qui aurait fait condamner mon âme à la géhenne éternelle et m'aurait fait comparoir en l'éternité les mains souillées de sang... » Il nous est impossible de garantir l'authenticité de ce document. Elle nous paraît suspecte, le texte ayant été publié à une époque où l'on produisit beaucoup de pièces apocryphes, comme provenant des archives de la Bastille. Plus digne de notre attention est l'« état des prisonniers qui sont au chasteau de la Bastille » du temps de Richelieu

que Fernand Bournon a trouvé dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Ce tableau de cinquante-trois noms, est la plus ancienne liste de prisonniers de la Bastille qui soit connue jusqu'ici. Parmi les détenus, plusieurs sont soupçonnés ou convaincus de mauvais desseins contre « M. le cardinal », quelques-uns sont accusés de vouloir « entreprendre », c'est-à-dire de conspirer contre le trône ou d'être espions. Il y a un prêtre « extravagant », et un moine qui s'est « opposé à l'élection de Cluni », trois ermites, trois faux monnayeurs, le marquis d'Assigny, condamné à mort et de qui la peine a été commuée en détention perpétuelle, une vingtaine de seigneurs qualifiés « fous, croquants, méchants diables », ou accusés d'un crime réel, vol ou assassinat ; enfin ceux de qui le nom est suivi de cette simple indication « Reine-mère » ou « Monsieur », d'où nous pouvons conclure que le rédacteur n'était bien informé que sur les prisonniers du cardinal. Nous donnerons plus loin la liste des prisonniers que la Bastille contenait le jour de la prise, le 14 juillet 1789. La comparaison entre les deux tableaux, aux deux époques, la plus ancienne et la plus récente que nous puissions choisir, sera instructive. Nous avons encore, pour juger la Bastille au temps de Richelieu, les Mémoires de Bassompierre et ceux de Laporte, qui nous font entrer dans une prison d'État, prison élégante, nous dirions presque prison de grand luxe, réservée aux personnes de bonne compagnie, où celles-ci vivaient en relations mondaines, se rendant visite les unes aux autres. Mais, bien des années encore, la Bastille conserve son caractère militaire, et nous trouvons surtout parmi les détenus, des officiers punis pour fautes de

discipline. On y enferme des prisonniers de guerre et les personnages étrangers de haut rang arrêtés par représailles, les agents secrets et les espions entretenus en France par les nations ennemies, puis de puissants seigneurs dont le roi est mécontent. Les intrigues de cour, sous Richelieu et Mazarin, contribuent à faire dévier la Bastille de son but primitif : on y enferme des valets de chambre mêlés à des complots de souveraines.

Nous arrivons au règne du Roi Soleil. Un Italien, Sébastien Locatelli, qui séjourna en France assez longtemps, y fréquenta la meilleure société et se trouvait assez bien renseigné, rédige, à la date de 1665, une description de la Bastille et de la vie qu'y menaient les détenus. « La Bastille, écrit-il, forteresse bien contruite près de la porte Saint-Antoine, carrée avec de hautes tours et défendue par un fossé profond, sert à loger les prisonniers qui peuvent payer une demi-pistole pour la chambre et une autre pour la nourriture. » C'était pour l'époque une somme élevée.

« On y a, il est vrai — poursuit Locatelli — des commodités et des plaisirs que tous les grands princes n'ont pas dans leur propre palais et une liberté si grande que les yeux peuvent y jouir d'agréables vues. »

Locatelli fait sans doute allusion à la promenade que l'on accordait souvent aux détenus sur le haut des tours, d'où la vue était effectivement admirable. Notre Italien ajoute : « C'est une faveur particulière du roi que de se voir condamné à une aussi belle prison, mais non si l'on reste dans ses cachots secrets dont l'humidité extrême fait dépérir les prisonniers. Si l'on demeure quelques années à la Bastille

avec la liberté d'aller partout, on y épuise vite son revenu, car une pistole par jour est la moindre dépense. Il y a des appartements et des pensions où l'on en paie six par jour, car on est traité par les gardes suivant les frais qu'on veut et peut faire. Il suffit de dire qu'à l'intérieur il y a une boutique de pâtissier. Une pistole est la moindre dépense, ai-je dit, parce que les prisonniers mangent beaucoup d'argent à jouer, à recevoir les parents et les amis qui viennent les visiter, et dépensent aussi quelque peu en espions, en avis, et en choses de ce genre. Aussi dit-on communément, et avec raison je crois, que si le Roi veut abaisser l'orgueil de quelque superbe, il le fait enfermer à la Bastille : le prisonnier ne tarde pas à y laisser ses plumes et en sort très mal en point. »

Le caractère de la vie relativement agréable que les prisonniers menaient à cette époque se confirmerait par la lettre suivante du marquis de Saint-Maurice au duc de Savoie en date du 29 avril 1667 :

« Les trois trésoriers de l'Épargne (riches financiers) qu'on avait mis à la Bastille en sont sortis. On les a envoyés à Limoges — nous dirions aujourd'hui : « on les a limogés », — avec leurs femmes, où ils seront pires qu'ils ne sont ici parce qu'à la Bastille ils avaient leurs femmes, ils voyaient leurs amis et mettaient ordre à leurs affaires. »

Des instructions données par le ministre Pontchartrain à Bernaville, au moment où celui-ci allait être nommé gouverneur de la Bastille, montrent, d'une manière précise, ce que le gouvernement de Louis XIV exigeait du commandant de la grande prison d'État :

Le document est du 28 septembre 1707 : « J'ai reçu votre

lettre d'hier, et ne puis que vous répéter ce que je vous ai déjà écrit : d'avoir une attention continuelle à tout ce qui se passera à la Bastille ; de ne rien négliger de tous les devoirs d'un bon gouverneur ; de maintenir l'ordre et la discipline parmi les soldats de la garnison, tenir la main à ce qu'ils fassent la garde avec toute l'exactitude nécessaire et que leur solde leur soit régulièrement payée ; d'avoir soin que les prisonniers soient bien nourris et traités avec douceur ; empêcher cependant que ceux d'entre eux qui n'y sont pas autorisés puissent avoir aucune correspondance au dehors, ni écrire des lettres ; et enfin d'être vous-même fort exact à m'informer de tout ce qui pourra arriver de particulier à la Bastille. Vous comprenez bien qu'en observant une telle conduite vous ne pouvez que vous rendre agréable au Roi et l'engager peut-être à vous accorder la place de gouverneur ; de mon côté, vous pouvez compter que je ne négligerai rien pour faire valoir vos services auprès de Sa Majesté. »

Le gouvernement de Louis XIV réveilla la persécution religieuse, et bientôt l'on vit tout un monde de gazetiers et nouvelles, journalistes du temps, grouiller au soleil. Louis XIV n'était pas précisément partisan de la liberté de la presse, mais, d'autre part, il se refusa à enfermer des hommes de lettres, des jansénistes et des protestants convaincus de la vérité de leurs croyances, pêle-mêle avec les vagabonds et les voleurs détenus à Bicêtre, à Saint-Lazare et dans les autres prisons de Paris. Il leur ouvrit, trop largement sans doute, les portes de son château du faubourg Saint-Antoine, où ils se mêlèrent aux joyeux fils de famille, corrigés d'un peu de Bastille à la demande de leurs parents, et aux

gentilshommes batailleurs que les maréchaux de France, pour éviter les duels, y envoyaient oublier leurs rancunes. Enfin, le règne de Louis XIV fut marqué de quelques grands procès qui produisirent une impression étrange et effrayante et entourèrent les accusés d'une auréole mystérieuse, procès de magie et de sorcellerie, affaires de poison et de fausse monnaie. Les accusés furent gardés à la Bastille. Et nous rencontrons ici une nouvelle déviation au caractère primitif de l'ancien château fort : on y envoie des prisonniers de qui le procès est instruit par des juges régulièrement constitués. Depuis, on partagea entre la Bastille et le donjon de Vincennes les accusés qui comparaissaient devant la Chambre de l'Arsenal, établie pour juger les délits les plus graves, comme ceux du terrible « Drame des Poisons ».

C'est la grande époque de la Bastille ; elle est une vraie prison d'État. Les écrivains peuvent parler de sa « noblesse ». Elle nous apparaît tout à la fois charmante et redoutable, brillante, majestueuse, tout à la fois remplie d'un tapage joyeux et couverte d'un silence effrayant. De l'espace sombre, entre les murs massifs, vient à nous un bruit de chants et de rires où se mêlent des cris de désespoir avec des sanglots et des larmes. C'est l'époque du Masque de fer ; c'est l'époque où le gouverneur reçoit de la Cour des lettres mystérieuses. « Je vous supplie, Monsieur, de faire en sorte que si quelqu'un venait demander des nouvelles du prisonnier que le sieur Desgrez a conduit ce matin à la Bastille par ordre du roi, qu'on n'en parle point et, s'il se peut, suivant l'intention de Sa Majesté et les ordres ci-joints, que personne n'en ait connaissance ni même du nom. » — « M. de Bernaville

(gouverneur de la Bastille), ayant donné ordre de conduire dans les prisons de mon château de la Bastille un prisonnier important, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous l'y fassiez recevoir et exactement garder jusqu'à nouvel ordre, vous avertissant de ne permettre, sous quelque prétexte que ce soit, qu'il ait aucune communication avec personne, de vive voix ni par écrit. » — Les prisonniers que l'on entourait d'un silence aussi absolu appartenaient presque tous à une même catégorie : les espions de marque, qui semblent avoir été assez nombreux en France au plus fort des guerres de Louis XIV, et que l'on poursuivait avec une âpreté plus grande à mesure que la fortune trahissait les armées du roi. Nous lisons dans le journal qui était tenu par le lieutenant de roi Du Junca : « Du mercredi 22 décembre, sur les dix heures du matin, M. de la Coste, prévôt des armées du roi, est venu, ayant amené et remis un prisonnier qu'il a fait entrer par notre nouvelle porte, qui nous donne la sortie et entrée à toute heure dans le jardin de l'Arsenal pour un plus grand secret, — lequel prisonnier, nommé M. d'Estingen, Allemand, ayant été marié en Angleterre, M. le gouverneur a reçu, par ordre du roi, expédié par M. le marquis de Barbezieux, et bien recommandé que le prisonnier soit secret et qu'il n'ait aucune communication avec personne de vive voix ni par écrit ; lequel prisonnier est veuf, sans enfants, homme d'esprit et ayant de grands commerces de nouvelles de ce qui se passe en France, pour le mander en Allemagne, en Angleterre et en Hollande : un honnête espion. » Le 10 février 1710, Pontchartrain écrivait à Bernaville : « Je ne puis m'empêcher de vous dire que

vous et le chevalier de la Croix parlez beaucoup trop et trop clairement sur les prisonniers *étrangers* que vous avez. Le secret et le mystère est un de vos premiers devoirs, je vous prie de vous en souvenir. Ni M. D'Argenson (lieutenant général de police), ni autre que ceux que je vous ai mandés ne doivent voir ces prisonniers. Avertissez bien précisément M. l'abbé Renaudot et de la Croix de la nécessité d'un secret inviolable et impénétrable. »

Il arrive encore, à cette époque, qu'un détenu demeure dans la complète ignorance du motif de son incarcération : « Le nommé J.-J. du Vacquay, prisonnier à la Bastille, écrit Louvois au gouverneur, s'est plaint au roi de ce qu'on l'y retient depuis treize ans sans qu'il en sache la raison ; je vous prie de me mander de qui est signé l'ordre sur lequel il est détenu, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté. »

Comme, l'incarcération opérée, la plus grande partie des papiers relatifs à l'arrestation étaient détruits, il arrivait parfois qu'au ministère même on ignorât les motifs de certaines détentions. Ainsi Seignelay écrit au gouverneur, M. de Besmaus : « Le roi m'a donné ordre de vous écrire pour vous demander qui est un nommé Dumesnil, prisonnier à la Bastille, combien il y a de temps qu'il y est et le sujet pour lequel il y a été mis. » — « La demoiselle de Mirail, prisonnière à la Bastille, ayant demandé au roi sa liberté, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire pour vous demander le sujet pour lequel elle y a été mise ; si vous le savez, je vous prie de me l'apprendre le plus tôt que vous pourrez. » Ou bien encore, c'est Louvois qui écrit au même : « Je vous adresse une lettre du sieur Coquet, sur laquelle le roi m'a

commandé de vous demander de qui est signé l'ordre en vertu duquel il a été mis à la Bastille et si vous ne savez point le sujet sur lequel il y a été envoyé. » — « Monsieur, ce mot n'est que pour vous prier de me mander qui est Piat de la Fontaine, qu'il y a cinq ans qu'il est à la Bastille, et si vous ne vous souvenez point pourquoi il y a été mis. »

Les lettres dans le genre de celles que l'on vient de lire sont, il est vrai, très rares ; cependant, si l'on met, en regard de l'état de choses qu'elles dévoilent, le luxe et le confort extraordinaires dont étaient alors entourés les prisonniers de la Bastille, elles aident à caractériser la célèbre prison à cette époque de son histoire, c'est-à-dire au XVII^e siècle.

En 1667 avait été créée la lieutenance de police. Le premier titulaire de la charge, Gabriel-Nicolas de la Reynie, fut un homme de la plus grande valeur. Il est très important de remarquer que le lieutenant de police eut, dans l'ancien régime, un double caractère, étant à la fois subordonné du ministre de Paris et membre du Châtelet. Il jouait un double rôle : un rôle administratif et un rôle judiciaire. Or, la Bastille, prison d'État, était avant tout une institution administrative ; mais, peu à peu, par le caractère des personnes qu'on était amené à y enfermer, il devint difficile de ne pas en faire également une institution judiciaire, et le ministre de Paris prit l'habitude de déléguer à la Bastille, pour les interrogatoires, son subordonné, le lieutenant de police. Bien que La Reynie prît la haute main sur l'administration de la Bastille, ses entrées dans la prison même furent encore relativement rares ; une autorisation signée de Louis XIV et de Colbert lui était chaque fois nécessaire.

A La Reynie succéda D'Argenson qui donna la plus grande extension à l'action de la lieutenance de police. Il fit comprendre la Bastille dans ses attributions. Désormais le lieutenant de police pénétrera dans la prison d'État quand bon lui semblera, accompagné de ses commissaires au Châtelet, greffiers et inspecteurs de police ; les prisonniers seront en communication constante et directe avec lui ; il fera l'inspection de toutes les chambres au moins une fois par an. Il suffira, à chaque changement dans la lieutenance de police, que le ministre de Paris envoie au gouverneur le nom du nouveau titulaire. A dater de cette époque la prison du faubourg Saint-Antoine resta placée sous l'autorité d'un magistrat.

Le plus célèbre des prisonniers de la Bastille sous le règne de Louis XIV fut le fameux homme dit « le Masque de fer ». Son identité, en dépit du mystère dont on s'obstine à vouloir l'entourer, est établie depuis longtemps. L'homme au masque n'était autre que le comte Hercule-Antoine Mattioli, secrétaire d'État du duc de Mantoue, marquis de Montferrat. Il avait trahi Louis XIV et falsifié des pièces diplomatiques au cours de négociations secrètes relatives à l'acquisition, par le roi de France, de la place forte de Casal sur le Pô, dans la haute Italie. Louis XIV le fit arrêter sur territoire italien et enfermer au donjon de Pignerol, d'où il fut transféré en 1694 au château des îles Sainte-Marguerite. De Sainte-Marguerite, le comte Mattioli fut amené à la Bastille où il entra le 18 septembre 1698 et où il mourut le 19 novembre 1703. Il fut enterré dans le cimetière de l'église Saint-Paul. Son fameux masque n'était d'ailleurs pas en fer, mais en velours noir.

CHAPITRE III

UNE IDYLLE A LA BASTILLE

La Régence fut une transition entre le règne de Louis XIV et celui de Louis XV. Dans l'histoire de la Bastille, ce fut également une époque de transition. Les incarcérations sont moins nombreuses, moins rigoureuses, mais le régime de la prison perd de cet air seigneurial qui l'avait caractérisé. L'épisode le plus important de l'histoire de la Bastille sous la Régence est l'incarcération des accusés compromis dans la conspiration de Cellamare. Parmi eux se trouvait M^{lle} de Launay, qui devait s'appeler plus tard M^{me} de Staal. Elle a laissé sur sa détention des pages charmantes, où nous trouvons raconté, d'une plume fine et rapide, le petit roman que nous allons résumer.

Les comédies écrites par M^{lle} de Launay, sa correspondance et ses merveilleux *Mémoires* la placent parmi les gloires les plus pures de notre littérature ; d'autre part, cette petite histoire d'amour est la vive et pittoresque illustration de la vie que menaient les détenus en cette sombre et terrible Bas-

tille, à l'époque de la Régence, époque où brillèrent le pinceau de Watteau, l'esprit de Marivaux et où la grâce française s'est épanouie en son plus séduisant éclat.

Comment une idylle a-t-elle pu se développer entre les sombres murs d'une vieille prison ? L'amour est une fleur qui pousse partout.

Notre héroïne était jeune, jolie, pourvue d'infiniment d'esprit et elle était Parisienne.

De son nom de jeune fille, elle se nommait Marguerite-Jeanne Cordier. Son père était artiste peintre. Quand elle entrera au service de la duchesse du Maine, elle prendra le nom de sa mère et se fera appeler Rose de Launay. — Rosette dans l'intimité.

Orpheline de bonne heure, elle songea à se faire religieuse ; mais il aurait fallu se faire couper les cheveux. « Je ne pus m'y résoudre », écrit-elle. De nos jours, le charmant auteur de *La Mode* (une de ses comédies), s'y serait décidée plus aisément (1).

★
★★

Rose de Launay entra donc au service de la duchesse du Maine, petite-fille de grand Condé et qui avait épousé un fils de Louis XIV. Nous voici sous la Régence. Le Parlement a cassé le testament du grand roi et privé le duc du Maine des avantages magnifiques que son père lui avait faits. La duchesse du Maine ne put en prendre son parti et noua contre le Régent, avec le prince de Cellamare, ambassadeur d'Es-

(1) De *la Mode*, un bijou littéraire, a paru récemment une édition nouvelle à la *Librairie théâtrale*.

pagne, une conspiration restée fameuse. Une conspiration Régence. On y trouve mêlés, avec la duchesse du Maine, de beaux évêques, le cardinal de Polignac, le jeune et sémilant duc de Richelieu, le marquis de Pompadour, plusieurs officiers, trois académiciens et une danseuse de l'Opéra. On conserve encore dans les archives de la Bastille, à la Bibliothèque de l'Arsenal, le chiffre de la conspiration, les caractères hiéroglyphiques dont les conjurés se servaient pour correspondre entre eux. Ils sont notés sur une feuille de papier au verso de laquelle sont imprimés ces vers :

Tendre fillette en âge d'être aimée
Est toujours prête à jouer quelque tour,
Sans en prévoir la suite accoutumée :
Comme le feu ne va pas sans fumée,
Ces jeux badins ne vont pas sans amour.

Ce détail déjà permet de juger nos conspirateurs en peruque blonde et collet noir.

La conspiration fut découverte, naturellement : les conjurés furent arrêtés et menés à la Bastille ; et, parmi eux, notre petite Rosette, secrétaire de la duchesse du Maine. Elle logeait à l'Arsenal. Le 29 décembre 1718 au soir, un exempt de robe courte fit irruption dans sa chambre suivi de quelques hoquetons.

« Il était sept heures du soir, écrit-elle. Je me doutais que la route ne serait pas longue et qu'on me menait à la Bastille ; j'y arrivai en effet. On me fit descendre au bout d'un petit pont, où le gouverneur vint me prendre. Après que je fus entrée, l'on me tint quelque temps derrière une porte,

parce qu'il arrivait quelques-uns des nôtres qu'on ne voulait pas me laisser voir : je ne comprenais rien à toutes ces rubriques. Ceux-ci placés dans leurs niches, le gouverneur vint me chercher et me mena dans la mienne. Je passai encore des ponts où l'on entendait des bruits de chaînes dont l'harmonie est désagréable. Enfin, j'arrivai dans une grande chambre où il n'y avait que les quatre murailles fort sales et toutes charbonnées par le désœuvrement de mes prédécesseurs. Elle était si dégarnie de meubles, qu'on alla chercher une petite chaise de paille pour m'asseoir, deux pierres pour soutenir un fagot qu'on alluma, et on attacha proprement un petit bout de chandelle au mur pour m'éclairer. Toutes ces commodités m'ayant été procurées, le gouverneur se retira et j'entendis refermer sur moi cinq ou six serrures et le double de verrous. »

Les chambres de la Bastille étaient, à cette époque, dégarnies de mobilier ; mais il était permis aux prisonniers de les meubler à leur gré, et celle de Rosette, par les soins de la duchesse du Maine, le fut magnifiquement.

Rosette avait amené avec elle une nommée Rondel, sa femme de chambre. M^{lle} de Launay écrit :

« A peine étions-nous renfermées que je fus frappée d'un bruit qui me sembla tout à fait inouï. J'écoutai assez longtemps pour démêler ce que ce pouvait être. N'y comprenant rien et voyant qu'il continuait sans interruption, je demandai à Rondel ce qu'elle en pensait. Elle ne savait que répondre ; mais s'apercevant que j'en étais inquiète, elle me dit que cela venait de l'Arsenal dont nous n'étions pas loin ; que c'était peut-être quelque machine pour préparer le salpêtre. Je

l'assurai qu'elle se trompait, que ce bruit était plus près qu'elle ne croyait et très extraordinaire. Rien, pourtant, de plus commun : je découvris, par la suite, que cette machine, que j'avais apparemment cru destinée à nous mettre tous en poussière, n'était autre que le tourne-broche, que nous entendions d'autant mieux que notre chambre était au-dessus de la cuisine. »

En dehors du gouverneur, chargé des relations du château de la Bastille avec le monde extérieur, l'administration intérieure de la prison était confiée, à cette époque, à un lieutenant de roi, nommé M. de Maisonrouge. M^{lle} de Launay a tracé de lui le portrait que voici :

« Il me témoignait une attention sans relâche, une complaisance sans bornes ; un soin perpétuel de me satisfaire, sans aucun égard pour lui-même ; tellement à moi qu'il semblait n'être plus à lui. Je n'ai vu dans le monde, ni même dans les romans, des sentiments aussi parfaits qu'étaient les siens ; sentiments qui ne se sont jamais démentis, et d'autant plus admirables qu'ils n'étaient point l'ouvrage des raffinements de l'esprit, mais de la simple nature qui semblait avoir voulu faire un cœur où il n'y eût rien à reprendre. La probité, l'honneur, toutes les vertus qui font l'honnête homme, lui étaient également naturelles ; et son esprit, ni délié, ni orné, était véritablement droit et sensé. »

★★

Maisonrouge se prit de passion pour sa gentille prisonnière. « J'étais, écrit-elle, l'unique sujet de son entretien avec tous

les prisonniers à qui il rendait visite ; et il croyait bonnement que c'étaient eux qui ne faisaient que lui parler de moi. Il revenait me voir tout ravi de l'estime prétendue que je leur avais inspirée.

« — Cela est étonnant, me disait-il, à quel point on vous admire et combien ici tout le monde s'intéresse à vous : on m'en parle sans cesse et je ne puis aller nulle part, que je n'entende vos louanges. »

Cela devint vrai par la suite, ajoute Rosette, quand on eut remarqué le plaisir extrême que le lieutenant de roi y prenait.

« Le faible de Maisonrouge découvert, les gens sous ses ordres songèrent à le gagner par là ; les uns m'envoyaient des rafraîchissements, les autres des livres amusants ; chacun, selon ce qu'il avait en main, m'offrait une espèce d'hommage qui passait toujours par lui. »

Un jeune et galant cavalier, le chevalier de Mesnil, impliqué, lui aussi, dans la conspiration de Cellamare, occupait une chambre vis-à-vis de celle où était placée M^{lle} de Launay. A lui aussi Maisonrouge parlait de Rosette. Et voici que l'imagination du prisonnier se met en campagne. Il rêve de cette incarnation de toutes les merveilles du monde, qui respire à quelques pas de lui, derrière une lourde porte fermée de gros verrous. Il en rêve la nuit, il en rêve le jour, et il contait ses rêves à Maisonrouge lequel les redisait à la demoiselle.

Sur un de ces beaux récits, le lieutenant de roi proposa au chevalier de mettre ses songeries en vers, en poésies qu'il porterait ensuite à celle qui les avait inspirées.

— Mais je n'ai ni encre ni papier.

— Je vous en fournirai.

Et voilà Mesnil occupé à écrire de mauvais vers que Maisonrouge apporte à la gentille prisonnière afin de lui en donner le divertissement.

— Répondez du même style, vous aurez ce qu'il faudra. Et les épîtres poétiques de se succéder journallement.

On fredonnait à cette époque :

On ne croit boire que chopine
Et quelquefois on en boit deux ;
On croit rire avec sa voisine
Et l'on en devient amoureux...

« Mesnil était fort curieux de m'entrevoir, écrit Rosette, il redoublait ses instances auprès du lieutenant de roi. Enfin celui-ci nous montra l'un à l'autre en nous plaçant sur le pas de notre porte. Nous demeurâmes assez interdits — peut-être parce qu'il nous fallut réciproquement rabattre de nos idées. Nous ne nous dîmes rien, telle était la convention et, un moment après, nous disparûmes.

« Après cette première entrevue muette, le chevalier de Mesnil dit au lieutenant de roi que la faveur qu'il lui avait accordée était trop légère ; que ce n'était pas là se voir — se regarder tout au plus — que, pour faire connaissance il fallait se parler, et enfin arracha cette dernière condescendance.

« Le lieutenant l'amena un soir chez moi, j'étais couchée, et, pour ne pas gêner la conversation, il le laissa au chevet de mon lit et s'amusa à quelques pas de là à entretenir M^{lle} Rondel.

« Un nouvel embarras se jeta entre nous. Le chevalier — comme Tonquin d'Armorique, quand il eut retrouvé sa mie ne savait bonnement que lui dire — ne sut aussi de quoi me parler. Nous fîmes cependant quelques propos communs... Maisonrouge s'apercevant que notre conversation ne faisait que traîner, la vint relever. Elle se soutint un peu mieux avec lui. Le tout ensemble fut si court que, véritablement, nous n'avions guère eu que le loisir de nous reconnaître.

« Notre lieutenant m'amena, le lendemain matin, le chevalier de Mesnil dans ma chambre et nous prîmes le thé ensemble avec un certain air de liberté. Il le remit dans la sienne quelques moments après.

« Il m'arriva quelquefois, de rencontrer Mesnil lorsqu'il allait ou revenait de chez le duc de Richelieu ; cela faisait un événement dans ma vie. Le pauvre Maisonrouge nous ménagea quelques-unes de ces rencontres qui, quoique brèves, nous paraissaient d'un grand prix. »

Une autre circonstance les favorisa.

« Nous nous vîmes comme par hasard chez le lieutenant de roi qui était incommodé. Nous lui avons fait demander séparément la permission de l'aller voir et la grâce de nous faire conduire chez lui. Mesnil y alla le premier ; je fis ensuite proposer ma visite : elle fut aussitôt acceptée. Maisonrouge, qui ignorait notre intelligence, fut ravi de cette rencontre.

« Elle me causa une joie si sensible, observe M^{lle} de Launay, que le moment en est resté dans mon souvenir comme un des plus agréables de ma vie. Le secret de notre liaison,

dérobé au témoin intéressé, qui en avait formé les premiers nœuds, ajoutait encore je ne sais quoi de piquant aux charmes que nous goûtâmes à nous voir. »

« Mesnil, poursuit Rosette, hasarda de s'introduire dans ma chambre sans conducteur.

« L'appartement du lieutenant était au-dessus du mien, où il entra à toute heure ; et, pour plus de facilité, il laissait la clé à ma porte. Mesnil ayant, de force et d'adresse, ouvert la sienne, il ne lui fut pas difficile d'entrer chez moi ; il prit l'heure où le lieutenant de roi allait souvent au gouvernement : c'était un corps de logis — séparé par deux cours — où le gouverneur demeurait. »

Et voici que Mesnil apparaît tout à coup dans la chambre de la jeune fille.

« A cette vue inopinée, je fus frappée du plus grand étonnement : la crainte, l'inquiétude, mêlées à la joie de ce que hasardait pour me voir quelqu'un qui commençait à me plaire firent une extrême confusion dans mes sentiments : le plus agréable prit le dessus et j'écoutai ce qu'on voulait m'apprendre... »

Mesnil déclara donc à la jeune fille, brusquement, brièvement mais explicitement, qu'il l'aimait avec passion de toute son âme, de tout son cœur, de tout ce que l'on peut imaginer, et qu'il ne lui serait plus possible de vivre sans elle.

Demeurée seule, M^{lle} de Launay écrivit au chevalier un mot « où je lui marquai, dit-elle, que je m'étais prêtée volontiers à tout ce qui m'avait paru une badinerie ; mais qu'après s'être expliqué sur un autre ton avec moi, je ne pouvais plus avoir de relations avec lui ».

« Bref, conclut M^{lle} de Launay, ma lettre donnait un congé absolu, de manière pourtant à ne le point faire accepter, aussi ne le fut-il pas... »

Était-elle féminine notre petite Rosette ! Et les visites de continuer...

« Nous étions avertis de l'entrée de nos maîtres dans la cour du château par un coup de pique que donnait la sentinelle : il était le signal de nous séparer.

« Je faisais alors l'essai d'un bonheur qui m'était inconnu, dit notre gracieuse héroïne. J'avais auparavant aimé sans être aimée ; ou l'on m'avait aimée sans me plaire. »

Ce qui était évidemment mal combiné ; mais voici qui s'agençait mieux :

« Je n'avais pas encore éprouvé le charme d'un attachement réciproque qui me paraissait devoir être inaltérable.

« Mais après avoir été imprudents, nous devînmes téméraires. Nous prolongions nos entretiens et nous fûmes plusieurs fois en danger d'être surpris. A cette seule pensée je me mettais à trembler. Enfin un soir, Mesnil voulant se retirer par crainte d'accident, je le retins indiscrettement. Un moment après, et plus tôt qu'à l'ordinaire, les porte-clés vinrent donner le dernier tour de main à nos portes et emportèrent nos clés avec toutes les autres chez le lieutenant de roi.

« Je ne saurais représenter le saisissement où je fus quand j'entendis qu'on nous enfermait. Quel parti prendre dans une conjoncture si fâcheuse ? Le chevalier de Mesnil ne pouvait passer la nuit dans sa chambre : comment l'en faire sortir ?

« Il ne nous restait d'autre ressource que la miséricorde du pauvre Maisonrouge, grièvement offensé dans l'occasion présente. Enfin je m'armai de tout le courage que requérait une nécessité si pressante. J'attendis à ma fenêtre son retour de chez le gouverneur où il soupait. Aussitôt qu'il entra dans la cour je l'appelai. Il courut chez lui chercher ma clé et vint chez moi, transporté de joie de cette faveur inaccoutumée. Je m'avançai vers lui : son rival, un peu à l'écart, ne s'offrit pas d'abord à sa vue. Je lui dis, de l'air du monde le plus embarrassé :

« — Vous avez appris à mon voisin le chemin de mon appartement ; il l'a pris indiscrettement sans vous ; on est venu nous enfermer ; vous ne voudriez pas le laisser ici ; délivrez-m'en, je vous en conjure.

« Au premier mot que je proférai, il aperçut le chevalier de Mesnil et changea de visage. L'air gai qu'il avait en entrant, prit tout à coup la teinte la plus sombre et il nous dit d'un ton fort sec : que c'était le jeter dans un grand embarras, qu'il ne pouvait aller chercher les clés de la chambre de M. de Mesnil, redescendre et l'ouvrir, sans que ses gens et ceux de la maison s'en aperçussent et ne formassent des soupçons aussi désavantageux pour lui que pour moi. Je convins qu'il avait raison de se plaindre de notre imprudence ; j'avouai mon tort, je promis de n'y plus retomber ; j'implorai son amitié comme unique ressource. Il me quitta sans rien dire de plus, fut chercher la clé, vint reprendre Mesnil plus déconcerté qu'aucun de nous, le renferma chez lui et ne rentra point chez moi. »

« J'avais l'injustice de le haïr, avoue Rosette, en parlant

de Maisonrouge, et peut-être s'en apercevait-il sans que cela changeât rien à sa conduite remplie de soins pour mon service et de prévenance pour tout ce que je pouvais souhaiter. »

Il n'est leçon qui compte pour des amoureux. Mesnil corrompit son garde-clés qui, en sortant de la chambre de Rosette, faisait semblant d'en fermer la porte, — et les visites de reprendre comme par le passé.

« Mesnil, dit Rosette, entra pendant que le lieutenant dînait chez le gouverneur. Je fus effrayée de le voir ; je voulus le renvoyer. Il me rassura, me dit que les moyens qu'il avait pris étaient sans risques. Je le crus parce que j'avais fort envie de le croire. La joie de le revoir fit disparaître les sages réflexions qui m'interdisaient des entrevues si périlleuses. »

Mais voici qu'un jour, le gouverneur même de la Bastille, Jourdan de Launay, seigneur de la Bretonnière, pour un renseignement urgent que le ministre Le Blanc était venu en personne chercher à la Bastille, monte inopinément dans la chambre de Mesnil et ne le trouve pas. Mesnil, qui l'avait entendu venir, le suit d'assez près pour essuyer tout le feu de sa colère ; après quoi, les éclats en rejaillirent sur M^{lle} de Launay.

Aussitôt que le ministre fut parti, le gouverneur fit transférer Mesnil dans une des tours de la Bastille et le logea en

une espèce de cachot fort éloigné de l'appartement de sa jeune amie.

« Maisonrouge, absent ce jour-là, dit Rosette, me laissait sans aucune consolation. Malgré tous mes torts à son égard, j'attendais encore tout de lui ; et je ne me trompai qu'en ce qu'il surpassa de beaucoup ce que j'en espérais. Il vint chez moi, le soir, dès qu'il fut de retour : le gouverneur l'avait déjà informé de ce qui s'était passé.

« Le tendre intérêt qu'il prit à l'état où j'étais, ne laissa naître dans son cœur ni dépit, ni ressentiment de mes offenses ; ou il le surmonta si bien que je n'en vis aucun indice... Il s'affligea avec moi. »

En ces circonstances, M^{lle} de Launay épancha son cœur dans celui de son protecteur. Et, après lui avoir tout dit, un peu confuse, rougissante, elle se tut.

Maisonrouge, silencieux, ému, demeura quelque temps comme étourdi dans la mêlée de ses propres sentiments... Enfin, et comme revenant à lui :

— Ma chère amie, vous savez que je suis tout à vous ; je vais vous en donner des preuves indubitables ; mais il faut que vous me disiez quels sont vos engagements avec M. de Mesnil : s'il a dessein de rendre votre sort plus heureux, puisque le mien n'est pas digne de vous être offert, je me prêterai sans réserve à tout ce qui pourra contribuer à votre bonheur ; mais si le chevalier de Mesnil n'a d'autre vue que de vous plaire, il ne serait digne ni de vous, ni de moi que vous entretinssiez par mon ministère, aucun commerce avec lui et, pour l'amour de vous-même, il ne faudrait songer qu'à vous en détacher.

Et voilà Maisonrouge qui se fait le messager entre Rosette et son chevalier que le gouverneur avait éloigné d'elle.

Le chevalier de Mesnil ne tarda d'ailleurs pas à se réconcilier avec le gouverneur. Il allait dîner chez lui et, de là, il trouvait le moyen de faire passer à Rosette des messages, qui n'étaient plus en lettres ouvertes comme ceux que portait Maisonrouge, mais en lettres closes, où pouvaient s'écrire les plus intimes sentiments.

« Et il me priait, dit Rosette, de répondre par la même voie. J'y sentis une grande répugnance par le caractère de trahison que portait, envers un si digne ami, ce commerce furtif. Je cédaï toutefois, entraînée par cette avilissante passion qui dégrade en nous toutes les vertus, et qui devrait nous être odieuse, autant qu'elle nous rend méprisables. »

Il s'agit de l'amour.

Quand, après plusieurs mois, les interrogatoires furent terminés et l'instruction close, les différents prisonniers de la conspiration Cellamare reçurent à la Bastille l'autorisation de se rendre visite les uns aux autres dans les chambres qu'ils occupaient. Avec le jeune et galant duc de Richelieu, avec le chevalier de Mesnil, avec les marquis de Pompadour et de Boisdavis, M^{lle} de Launay allait dîner chez le gouverneur. On y faisait de la musique. La jeune fille chantait à ses compagnons les bergeries à la mode :

Dans un bosquet, la charmante Rosine,
Portait sa plainte aux échos d'alentour :
« Je ne sais quoi me trouble et me chagrine,
Est-ce bien là ce qu'on appelle amour ? »

Près mon troupeau, mon chien et ma houlette
Un feu secret me consume en ce jour :
Tout me distrait et je languis, seulette —
Est-ce bien là ce qu'on appelle amour ? »

« Après dîner, écrit l'aimable prisonnière, je jouais une reprise d'hombre avec MM. de Pompadour et de Boisdavis, et Mesnil me conseillait. Quand la partie était finie, nous retournions chez nous. Le chevalier de Mesnil me suivait d'assez près. La compagnie se rassemblait chez moi avant le souper que nous retournions faire chez le gouverneur, après quoi chacun s'allait coucher.

« Le matin je revoyais Mesnil et nous ne nous quittions guère.

« Je ne désirais plus d'autre liberté que celle dont je jouissais : il ne me semblait pas qu'il y eût d'autre monde que l'enceinte de nos murs. C'est le temps le plus heureux que j'aie connu en ma vie. Aurais-je cru que le bonheur m'attendait à la Bastille ? »

Mesnil avait une cousine : ce qui est très grave quand on est jeune et qu'elle est jeune.

« Mesnil me montrait pour me divertir des lettres assez ridicules qu'il recevait par voies détournées d'une de ses parentes qui, de son aveu même, était plus folle que ses lettres : elle demeurait près de chez lui en Anjou. Je faisais peu d'attention à ce qu'il m'en disait... »

Enfin le 5 janvier 1720, Mesnil reçut une lettre de cachet qui le faisait sortir de la Bastille avec un exil dans ses terres en Anjou.

« Il vint en hâte me dire adieu. Je ne m'attendais pas à

cette triste séparation. Je devais encore moins m'attendre à rester presque seule de ma bande en prison, lorsque toute la maison de la duchesse du Maine en sortait. »

Peu après le gouverneur de la Bastille vint dire à Rosette qu'on voulait d'elle une déclaration.

« Je répondis que je ne savais ce que c'était qu'une déclaration ; que j'en avais lu dans les romans ; qu'apparemment ce n'était pas cela que le ministre demandait. »

Le gouvernement désirait que M^{lle} de Launay rédigeât un récit où elle mettrait ce qu'elle savait de la conspiration de la duchesse du Maine. Elle fit une manière de petit mémoire, vague et spirituel, qui ne compromettait personne, car c'était un véritable amphigouri. Le Régent en prit connaissance, il n'y comprit rien ; mais il était homme d'esprit : il sourit et se déclara satisfait.

Nous voici au 5 juin 1720.

« Étant à ma fenêtre, écrit M^{lle} de Launay, je vis le lieutenant de roi traverser précipitamment la cour, tenant un papier qu'il me montra. Il entra chez moi avec un saisissement qui m'étonna. Il n'y a que les peintres qui ont su unir l'expression de la joie à celle d'une vive douleur, qui pussent bien rendre ce que je remarquai en lui lorsqu'il me présenta le papier qu'il tenait. C'était la lettre de cachet pour me faire sortir de la Bastille :

« — Vous voilà libre, me dit-il, et je vous perds. J'ai souhaité ardemment ce moment-ci ; j'aurais donné ma vie pour l'avancer ; mais je vais cesser de vous voir : que deviendrai-je ? »

M^{lle} de Launay, elle aussi, se demandait : « Que deviendrai-je ? » Elle rejoignit au château de Sceaux la duchesse du Maine revenue de son exil en Bourgogne.

Le vieil abbé de Chaulieu, un délicieux lettré, savant et philosophe, que Voltaire, avec vénération, appelait « son maître », s'était pris de passion, lui aussi, pour la gracieuse jeune femme. Il était sur ses quatre-vingts ans, perclus de goutte, aux trois quarts aveugle, mais avait gardé une merveilleuse jeunesse d'esprit et de cœur. Il salua le retour de la bien-aimée :

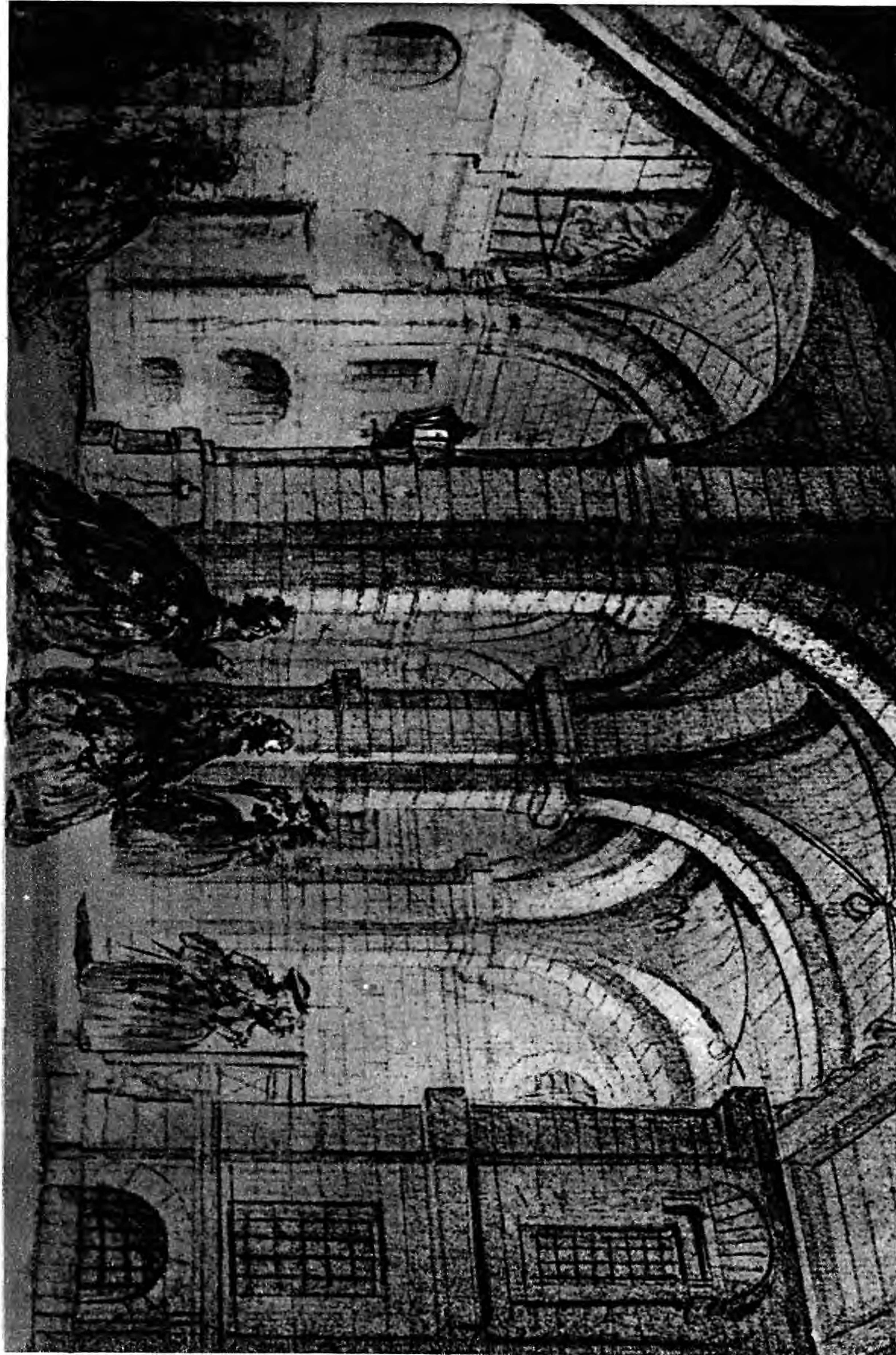
(Sur l'air : *Charmante Fleur.*)

Rose revient : je bannis la tristesse
 Qui m'a conduit au moment de périr :
 Le jour pour moi n'avait plus de tendresse
 Et je croyais n'avoir plus qu'à mourir.

Telle qu'on voit la triste tourterelle
 Vivre à l'écart de l'objet de ses feux,
 Je l'invoquais, toujours tendre et fidèle,
 L'heure dernière, espoir des malheureux.

Rose revient à celui qui l'adore ;
 Pour elle encor je vais chérir le jour :
 Fais, Dieu des cœurs, que ma dernière aurore
 Puisse nous voir nous enivrer d'amour !

Deux jours après le départ de M^{lle} de Launay, Maisonrouge lui écrivait la lettre que voici :



UNE GRANDE SALLE DE LA BASTILLE

Conciliabules de visiteurs et de prisonniers (D'après un dessin de Fragonard)

« 7 juin 1720. — Jugez, ma très chère pupille, quelle est ma situation. Je flotte entre la joie et la tristesse. Vous savez avec quelle passion j'ai souhaité votre liberté : elle vous est enfin rendue. Je l'aurais achetée de la mienne propre : et m'en voici au désespoir. Quelques réflexions que je fasse sur ma bizarrerie, je ne puis la condamner ; excusez-la, ma chère et digne amie. Je vous aimerai toujours avec toute la tendresse de mon cœur. Je prendrai toute ma vie infiniment de part à ce qui vous arrivera d'heureux. Votre vertu, votre courage m'ont acquis tout entier : tant d'autres belles qualités, que j'ai vues de près, me font regretter sans cesse ma triste fortune, mais me feront toujours ressouvenir que qui vous a aimé, ne doit jamais cesser de vous aimer. Surtout ayez grand soin de votre santé. La journée d'hier n'a pas trop bien influé sur la mienne : les différents mouvements dont j'ai été agité, ont produit un contraste qui ne m'a pas fait passer une trop bonne nuit. On a bien soin de votre chatte. »

Il s'agit d'une chatte blanche qui était venue, à la Bastille, faire ses petits dans la chambre de Rosette et dont les jeux l'avaient divertie.

Rosette reçut aussi des lettres du chevalier de Mesnil qui s'éternisait en Anjou. Lettres d'un ton différent de ce qu'elle aurait pu espérer, et qui se firent de plus en plus rares jusqu'au moment où elles cessèrent tout à fait.

Certain jour, enfin, Rosette apprit que Mesnil avait épousé sa cousine.

Elle songeait à Maisonrouge, quand on lui annonça que l'excellent homme venait de mourir, et sans doute, pensa-t-elle, « du chagrin de m'avoir perdue ».

CHAPITRE IV

TRANSFORMATION DE LA BASTILLE AU XVIII^e SIÈCLE

Reflet de l'époque, il semble que, sous la Régence, à la Bastille, tout soit amour. Le jeune duc de Richelieu y fut enfermé parce qu'il n'aimait pas sa femme. Le brillant gentilhomme fut gardé sous les verrous plusieurs semaines, « dans une solitude ténébreuse », dit-il, lorsque, tout à coup, la porte de sa chambre s'ouvrit et M^{me} de Richelieu lui apparut, parée avec grâce, brillante, charmante : « Le bel ange, écrit le duc, qui vola de ciel en terre pour délivrer Pierre n'était pas aussi radieux. »

Nous avons vu comment la Bastille, de citadelle militaire était devenue prison d'État. Nous allons assister, sous le gouvernement du duc d'Orléans, à une nouvelle transformation. Un événement, qui paraît peu considérable, en est l'indice. Le duc de Richelieu est enfermé à la Bastille une seconde fois à la suite d'un duel ; un conseiller au Parlement va l'y interroger, et le Parlement instruit son affaire. Le Parlement à la Bastille, dans la prison du roi ! Depuis ce mo-

ment, celle-ci ne cessa de se rapprocher, d'année en année, de nos prisons modernes. « Sous le cardinal de Fleury, écrit La Harpe, ce fameux château ne fut presque habité que par les écrivains du jansénisme ; il fut ensuite fréquenté par les champions de la philosophie et par les auteurs de satires clandestines, et donna du relief à leur obscurité et à leur abjection. » On y met, de plus en plus, des prévenus dont le procès s'instruit régulièrement au Châtelet ou bien au Parlement. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle le tribunal du Châtelet en arriva à faire incarcérer directement des accusés à la Bastille, ce qui eût semblé un fait incroyable à un contemporain de Louis XIV. L'huissier-audiencier se rend devant les tours, et là, tandis que le prisonnier colle sa tête aux barreaux de la fenêtre, il lui crie son assignation par-dessus les fossés. Les avocats obtiennent l'autorisation de venir conférer avec leurs clients ; ce sont même les seules personnes qui ont permission d'entretenir les prisonniers en particulier. Au jour fixé, le prévenu est transféré au Palais, sans bruit, à la nuit, pour éviter la curiosité de la foule.

Sous Louis XVI, des conseillers au Parlement viennent visiter la Bastille comme les autres prisons ; enfin le ministre Breteuil envoie des instructions aux intendants pour les informer que, désormais, il ne serait plus délivré de lettres de cachet si l'ordre ne faisait connaître la durée de la peine à laquelle le coupable pourrait être condamné et les motifs de la punition. La Bastille n'est plus qu'une prison comme les autres où les détenus sont mieux traités.

De nombreux témoignages établissent que la Bastille était de beaucoup la prison de France « la plus douce et la plus

humaine », comme l'écrit en 1783 l'auteur des *Observations sur l'histoire de la Bastille*. Voici un nommé Boctey, enfermé à Vincennes, qui demande d'être transféré à la Bastille : « J'espère, écrit-il au lieutenant de police, que votre humanité ne me le refusera pas. » L'historien Delort cite une prisonnière incarcérée au Châtelet sous l'inculpation d'assassinat : « A cause de sa santé délicate elle est transférée à la Bastille. » Comme le cardinal de Rohan, au cours des confrontations auxquelles donna lieu le procès du Collier de la reine, objectait au romancier Bette d'Etienville : « Comment M^{me} de Courville a-t-elle pu être instruite si tôt que j'eusse été conduit à la Bastille ? — La Bastille, répond d'Etienville, est la prison des gens d'une naissance illustre, et elle a pu croire que, dès lors que vous avez été arrêté, vous y aviez été conduit. »

On lit dans le *Journal d'un prêtre parisien* (1789-1792), de l'abbé Rudemare, qui mourut pendant la Restauration curé de la paroisse des Blancs-Manteaux à Paris : « Le 14 juillet on prit la Bastille. Le 15 j'y fus promener ma curiosité. Un malotru vint me parler ainsi : « Mon chevalier, vous ne direz pas que c'est pour nous que nous travaillons en détruisant la Bastille, c'est bien pour vous, car nous autres nous ne tâtons point de la Bastille. On nous f... à Bicêtre. N'y a-t-il rien pour boire à votre santé ? »

Ces citations pourraient être multipliées.

En 1713, le secrétaire d'État, Voysin, écrivait à D'Argenson : « Beaumanielle ne mérite pas assez de ménagements pour le tirer du Châtelet où il est et le mettre à la Bastille. » La Harpe a bien caractérisé le mouvement de transformation

auquel la grande prison d'État obéit depuis cette époque, en disant que, depuis le commencement du siècle, aucun des prisonniers qui y avaient été mis « n'en avait mérité les honneurs ». Observation confirmée par Linguet : « Ce n'est pas, dans ces derniers temps surtout, aux criminels d'État que la Bastille est réservée ; elle est devenue en quelque sorte l'anti-chambre de la Conciergerie ».

Si, en vieillissant, la Bastille avait perdu de son éclat, en revanche, la torture, qui, il est vrai, n'y avait jamais été appliquée que sur les arrêts des tribunaux, en avait complètement disparu. Depuis le commencement du XVIII^e siècle, les cachots et les chaînes n'étaient plus qu'une punition temporaire réservée aux prisonniers insubordonnés ; depuis l'avènement de Louis XVI, ils sont hors d'usage. Breteuil interdit de mettre au cachot — on appelait ainsi les pièces de l'étage inférieur de chaque tour, sortes de caves sombres et humides — qui que ce fût. Le 11 septembre 1775, Malesherbes écrit : « Il ne faut refuser à aucun détenu de quoi lire et écrire. Le prétendu abus qu'ils en peuvent faire ne peut être dangereux, étant enfermés aussi étroitement qu'ils le sont. Il ne faut point se refuser non plus au désir de ceux qui voudraient se livrer à d'autres genres d'occupations, pourvu qu'elles n'exigent pas qu'on laisse entre leurs mains des instruments dont ils pourraient se servir pour s'évader. S'il y en a quelqu'un qui veuille écrire à sa famille et à ses amis, il faut leur permettre de recevoir des réponses et les leur faire parvenir après les avoir lues ; sur tout cela c'est à voire prudence et à votre humanité qu'il faut s'en rapporter. » La lecture des gazettes, naguère interdite sévèrement, est autorisée.

Il faut dire enfin que le nombre des prisonniers qu'on enfermait à la Bastille n'était pas aussi considérable qu'on pourrait le croire. La vieille forteresse pouvait contenir quarante-deux détenus logés séparément. Sous le règne de Louis XIV, depuis 1660 jusqu'en 1715, la prison du roi reçut 2.228 prisonniers, une moyenne de quarante par an ; sous le règne de Louis XV, de 1715 à 1774, le nombre des prisonniers s'éleva à 2.567, soit une moyenne de quarante-trois par an ; enfin sous le règne de Louis XVI, on en compte 289, qui représentent une moyenne annuelle de dix-neuf. Cette chute si brusque, de quarante-trois à dix-neuf, est caractéristique. Elle marque la transformation qui s'était opérée dans les pratiques du gouvernement royal. Au moment de la prise, le 14 juillet 1789, il y avait à la Bastille sept détenus.

Il est vrai qu'on n'embastillait pas seulement les hommes, mais également les livres lorsqu'ils paraissaient dangereux. L'ordre du roi, qui les incarcérait, était même copié sur le modèle des lettres de cachet. Fernand Bournon en a publié un spécimen. Les livres étaient enfermés dans un réduit situé entre les tours du Trésor et de la Comté, au-dessus d'un ancien passage communiquant avec le bastion. En 1733, le lieutenant de police invitait le gouverneur de la Bastille à recevoir au château « tous les ustensiles d'une imprimerie clandestine qui a été saisie dans une chambre de l'abbaye Saint-Victor, lesquels vous ferez mettre, s'il vous plaît, dans le dépôt de la Bastille ». Quand les livres cessaient de paraître dangereux, on les remettait en liberté. *L'Encyclopédie* fut ainsi rendue libre après quelques années de détention.

Nous venons de voir que, pendant le règne de Louis XVI,

la Bastille ne reçut pas plus d'une moyenne de seize prisonniers par an. Plusieurs d'entre eux ne furent retenus que quelques jours. De 1783 à 1789, la Bastille demeura à peu près vide, et, si l'on ne s'était décidé à y loger des prisonniers dont la place était ailleurs, elle aurait été vide absolument. Déjà, en février 1784, venait-on de fermer le donjon de Vincennes, — la succursale de la Bastille, — faute de prisonniers. Le régime des lettres de cachet s'éboulaît dans le passé. D'autre part, la Bastille coûtait fort cher au roi. Le gouverneur seul recevait annuellement soixante mille livres. Ajoutez les traitements et l'entretien des officiers de la garnison, des porteclefs, des médecins, du chirurgien, de l'apothicaire, des aumôniers ; ajoutez la nourriture — de ce seul fait, en 1774, plus de soixante-sept mille livres, — l'habillement des prisonniers, l'entretien des bâtiments : le total paraîtra exorbitant, car les chiffres ci-dessus doivent être multipliés par 12 ou 15 pour représenter la valeur actuelle. Aussi Necker, voyant que la Bastille ne servait plus à rien, songea-t-il à la supprimer « par économie », et il n'a pas été le seul à parler en haut lieu de cette suppression. Le musée Carnavalet possède un plan dressé, en 1784, par l'architecte Corbet, architecte inspecteur de la ville de Paris, de qui le travail a un caractère officiel ; c'est un projet de « place Louis XVI » à ouvrir sur l'emplacement de la vieille forteresse. Millin nous apprend que d'autres artistes encore « étaient occupés du projet d'un monument à élever sur l'emplacement de la Bastille ». L'un de ces projets mérite une mention spéciale. Des huit tours sept devaient être détruites, la huitième resterait debout, mais dans un état de délabrement significatif ; sur

l'emplacement des tours rasées un monument serait élevé à la gloire de Louis XVI. Ce monument se composerait d'un piédestal formé par l'amoncellement des chaînes et des verrous provenant de la prison d'État, au-dessus desquels se dresserait la statue du roi, étendant la main vers la tour en ruine, d'un geste libérateur. Il est regrettable, sinon pour la beauté, du moins pour le pittoresque de Paris, que ce projet n'ait pas été mis à exécution. Davy de Chavigné, conseiller du roi, auditeur à la Chambre des comptes, fut admis à présenter à l'Académie royale d'architecture, dans la séance du 8 juin 1789, « un projet de monument sur l'emplacement de la Bastille, à décerner par les États généraux à Louis XVI, restaurateur de la liberté publique ». A ce sujet, l'illustre sculpteur Houdon écrit à Chavigné : « Je désire fort que ce projet ait lieu. L'idée d'élever un monument à la liberté, au même endroit où l'esclavage a régné jusqu'à présent, me paraît la chose la mieux sentie et bien capable d'animer le génie. Je m'estimerais trop heureux d'être du nombre des artistes qui célébreront l'époque de la régénération de la France. »

Des estampes, bien antérieures à 1789 — l'une d'elles en tête de l'édition des *Mémoires de Linguet*, parue en 1783, — représentent même Louis XVI étendant la main vers les hautes tours que des ouvriers sont occupés à démolir.

Aux archives de la Bastille sont conservés deux rapports rédigés en 1788 par le lieutenant de roi du Puget, le personnage le plus important du château après le gouverneur. Il propose la suppression de la prison d'État, la démolition du vieux château et la vente des terrains au bénéfice de la couronne. On peut dire de ces projets, comme du plan de

l'architecte Corbet, qu'ils n'auraient pas été faits s'ils n'avaient pas été approuvés en haut lieu.

Aussi, dès l'année 1784, un ardent partisan de l'ancien état de choses s'écriait-il : « Oh ! si jamais notre jeune monarque commettait une faute si grande, s'il démentait à ce point les plus antiques usages de ce gouvernement, s'il était possible qu'il fût un jour tenté de vous détruire — l'auteur s'adresse à la Bastille, — pour élever sur vos ruines un monument au roi libérateur... » La démolition de la Bastille était décidée ; elle aurait été accomplie administrativement si la Révolution n'eût éclaté.

Du 1^{er} janvier au 14 juillet 1789, il n'entra à la Bastille qu'un seul prisonnier, et encore quel prisonnier ! — Réveillon, le fabricant de papiers peints du faubourg Saint-Antoine, qui fut enfermé, le 1^{er} mai, sur sa propre demande, pour être soustrait aux fureurs de l'émeute. La même année, le lieutenant de police de Crosne vint faire une inspection de la Bastille, en compagnie d'un conseiller au Parlement ; c'était constater officiellement la ruine de la prison d'État.

Ainsi, à la veille de la Révolution, la Bastille n'existait plus, bien que les huit tours en fussent encore debout.

Les vainqueurs du 14 juillet délivrèrent sept prisonniers : quatre faussaires décrétés de prise de corps au Châtelet, de qui le procès s'instruisait régulièrement et de qui la place était dans une prison ordinaire ; deux fous de qui la place était à Charenton, et le comte de Solages, jeune gentilhomme qui s'était rendu coupable d'un crime monstrueux, sur lequel on désirait jeter un voile par égard pour sa famille ; il était gardé sur une pension que payait son père.

CHAPITRE V

LA VIE A LA BASTILLE

Après avoir exposé à grands traits, dans ses lignes générales, l'histoire de la Bastille, depuis sa fondation jusqu'à sa chute, nous voudrions montrer, avec son mouvement de transformation, parallèle à la transformation de la prison elle-même, le régime auquel furent soumis les détenus dans la forteresse du faubourg Saint-Antoine. Pour comprendre les faits qui suivent et qui sont de nature à dérouter tout esprit moderne, il faut se rappeler ce que nous avons dit précédemment du caractère de la Bastille. C'était la prison de luxe, la prison aristocratique de l'ancien régime, la prison de luxe à une époque où ce n'était pas un déshonneur — ainsi que nous le verrons plus loin — d'y être enfermé. Tout au contraire. Nous avons cité l'Italien Sébastien Locatelli qui vient à Paris en 1665 et qui écrit : « C'est une faveur particulière du Roi, de se voir condamné à une aussi belle prison ». Rappelons le mot du ministre de Paris écrivant à D'Argenson, au sujet d'un personnage de médiocre condition, que

cet individu ne méritait pas assez de « considération » pour être mis à la Bastille. Réfléchissons à cette observation de Mercier dans son excellent *Tableau de Paris* : « Le peuple craint plus le Châtelet que la Bastille. Il ne redoute pas cette dernière, parce qu'elle lui est comme étrangère. »

Prison de luxe ! Constantin de Renneville, qui fut embastillé sur la fin du xvii^e siècle, écrit en son *Inquisition française* : « Le chirurgien (barbier) servait les prisonniers avec un équipage tout des plus magnifiques : bassin et coquemar d'argent, savonnette parfumée, serviette à barbe garnie de dentelle, beau bonnet, rien n'y manquait. »

Nous avons dit comment la Bastille, tout d'abord citadelle militaire, était devenue prison d'État, puis, peu à peu, s'était rapprochée des prisons ordinaires, jusqu'au jour où elle était morte de mort naturelle avant qu'elle fût assassinée. Même transformation dans le régime des prisonniers. Au cœur du xvii^e siècle, la Bastille n'a pas du tout le caractère d'une prison, mais d'un simple château où le roi fait séjourner, pour telle cause ou telle autre, certains de ses sujets. Ceux-ci y vivent comme ils l'entendent ; ils se meublent à leur fantaisie, avec leur propre mobilier ; ils se nourrissent comme ils le veulent, à leurs propres dépens ; ils se font servir par leurs domestiques. Quand un prisonnier est riche, il peut vivre à la Bastille d'une manière princière ; quand il est pauvre, il y vit misérablement. Quand le prisonnier n'a rien du tout, le roi ne le meuble ni ne le nourrit pour cela ; mais il lui donne de l'argent dont le prisonnier devient maître de se servir comme bon lui semble, pour se meubler et se nourrir ; argent dont il peut garder une partie par devers lui, — nom-

bre de prisonniers ne manquèrent pas de le faire, — et ces économies devenaient sa propriété. Ce régime, dont il importe de comprendre le caractère, alla se modifiant, dans le courant du xvii^e et du xviii^e siècle, pour se rapprocher peu à peu — sans jamais, cependant, y atteindre — du régime de nos prisons modernes. Sur cette voie le roi en arrivera, au lieu de faire personnellement des pensions aux prisonniers les plus pauvres, à doter la Bastille d'un certain nombre de pensions, nombre fixe, pour les prisonniers les moins fortunés. De ces pensions, les titulaires demeurèrent encore pendant de longues années propriétaires, et s'ils ne voulaient pas que l'argent fût entièrement dépensé à leur entretien, le surplus leur était remis. C'est ainsi que l'on vit des particuliers se faire de petites fortunes par cela seul qu'ils étaient prisonniers à la Bastille — fait qui a tant surpris les historiens parce qu'ils n'en ont pas cherché la cause. Il arriva même que des prisonniers de la Bastille, auxquels on annonçait la mise en liberté, demandèrent à demeurer quelque temps encore, afin d'arrondir la somme, faveur qui leur a été accordée quelquefois. Dans le courant du xviii^e siècle, l'argent destiné à l'entretien des prisonniers de la Bastille ne put plus être détourné de son but ; les prisonniers ne purent plus en toucher une part ; la somme devait être entièrement dépensée.

Ce n'est que dans la seconde moitié du xvii^e siècle que le roi fit meubler quelques chambres à la Bastille pour les détenus qui n'avaient pas les moyens de se meubler eux-mêmes. Et il est très intéressant de noter que ce n'est qu'à l'extrême fin du xvii^e siècle, sous l'administration de Saint-

Mars, que certaines pièces de la Bastille furent arrangées en manière de prison avec des barreaux et des verrous. Jusque-là, c'étaient simplement les salles d'un château fort.

Ajoutons que les évasions de la prison d'État qui se produisaient assez fréquemment furent l'une des causes qui contribuèrent le plus au resserrement progressif du régime de la Bastille qui tendra, d'année en année, à se rapprocher des prisons d'aujourd'hui. Après l'évasion du comte de Bucquoy, on démolit les ornements du château où des cordes pouvaient être fixées ; après l'évasion du fameux Latude et de d'Allègre, son compagnon de captivité, on mit des barres de fer aux cheminées des chambres.

Ce fameux Masers de Latude, s'appelait de son vrai nom Jean-Henry dit Danry. Il était né dans l'Hérault, à Montagnac, en 1725, d'une pauvre fille Jeanneton Aubrespy et d'un père inconnu. A dix-sept ans on le trouve garçon chirurgien dans les armées du Languedoc. Il avait transformé ses prénoms Jean-Henry qui seuls le désignent en son acte de baptême, en Jean Danry. La cause de sa détention fut l'envoi, en 1749, à la marquise de Pompadour d'une manière de petite boîte explosive qu'il avait fabriquée lui-même. Il courut dénoncer cette prétendue machination dans l'espoir d'une récompense. Son affaire devint grave par le fait qu'elle faisait tomber les soupçons sur le ministre Maurepas alors en disgrâce. S'il avait été traduit devant le Parlement, Danry eût été condamné à mort et exécuté. Les lettres de cachet le firent échapper à la potence. Entré à la Bastille en 1749 il fut transféré au donjon de Vincennes ; évadé en 1750, il fut repris et réintégré à la Bastille un mois après ; évadé pour

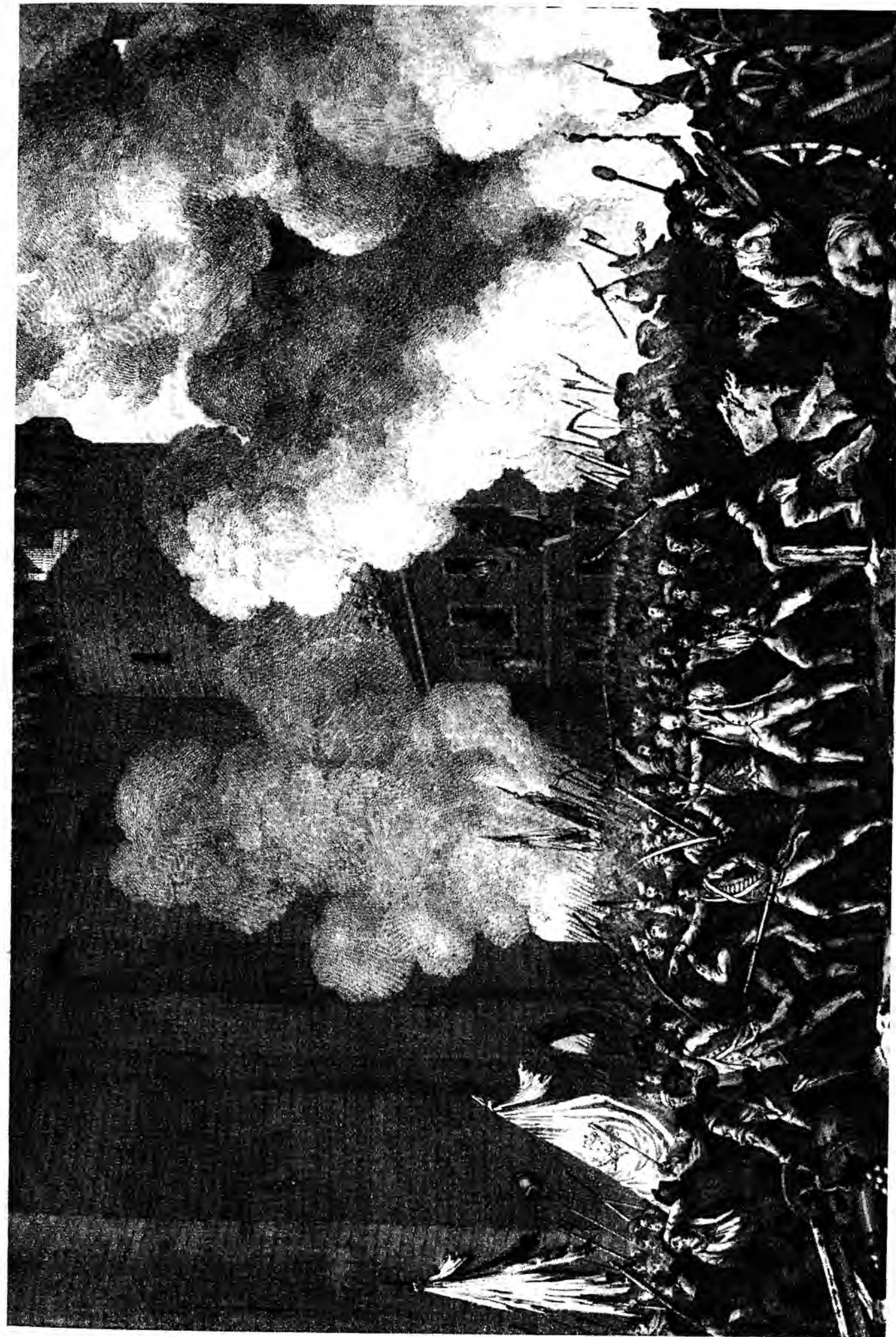
la seconde fois en 1756, il fut repris au bout de trois mois et remis à la Bastille. De là, il fut transféré au donjon de Vincennes en 1754, d'où il s'évada en 1765. Repris un mois après, il fut remis au donjon de Vincennes, d'où il fut transféré à Charenton en 1775. Mis en liberté en 1777, Danry ne trouva rien de plus urgent que de s'introduire chez une dame de qualité pour lui extorquer de l'argent par des menaces, ce qui lui valut d'être enfermé au Petit-Châtelet (1777), puis transféré à Bicêtre. Entre temps, il avait imaginé qu'il était le fils d'un gentilhomme défunt de son pays, Henry Vissec de Latude, lieutenant-colonel d'un régiment de dragons, et, à dire vrai, sa présomption n'était peut-être pas dépourvue de tout fondement. Dans sa prison, Latude écrivait force mémoires remplis de déclamations violentes, qu'il trouvait mille moyens de faire parvenir au dehors. On lui supprima encre et plume. Il finit par écrire ses diatribes avec son propre sang sur des pans de chemise. Des exemplaires de ces curieuses missives sont conservés actuellement dans les archives de la Bastille à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Un de ces mémoires perdus par un porte-clés ivre fut trouvé au coin d'une borne par une dame Legros, mercière. Émue de ces longues souffrances, celle-ci entreprend des démarches actives pour la délivrance du prisonnier, force toutes les portes, obtient enfin la mise en liberté qu'elle sollicite avec la plus admirable ténacité. Du jour au lendemain, Latude « victime de la Pompadour », fut à la mode. Il sera l'un des héros célébrés par la Révolution, pour se montrer ensuite un admirateur enthousiaste de Napoléon et mourir en 1805 dans une douce aisance.

Mais revenons à nos prisonniers. Nous allons prendre l'un d'eux à titre représentatif, et le suivre depuis son entrée à la Bastille jusqu'à la sortie :

Quand la lettre de cachet était signée, c'était généralement un exempt de robe courte qui opérait l'arrestation. Il apparaissait en compagnie de cinq ou six hoquetons ; il touchait d'une baguette blanche le prévenu ; celui-ci était arrêté. Un carrosse attendait. Avec politesse, l'officier de police priait d'y monter la personne qu'il était chargé d'embastiller, et prenait place à côté d'elle. Et, comme en témoignent différents mémoires, tandis que la voiture roulait, les persiennes baissées, la conversation s'échangeait des plus courtoises jusqu'au moment où le prisonnier se trouvait entre les murs de la Bastille. Un nommé Lefort vivait en chambre garnie avec une Anglaise, jeune et jolie, qu'il avait enlevée. Voilà qu'un soir, à la tombée de la nuit, arrive un exempt de police. Le carrosse était à la porte. Les choses se passèrent de part et d'autre avec autant de politesse que s'il se fût agi d'aller en visite ou en partie de plaisir. Tous montent dans la voiture, jusqu'au laquais du jeune homme, qui, trompé par les apparences, monte derrière. Arrivé à la Bastille, le laquais s'empresse de descendre, d'ouvrir la portière : étonnement de tous, mais surtout du pauvre domestique, auquel on apprend que, puisqu'il était entré dans la Bastille avec son maître, il y devait demeurer avec lui.

Le plus souvent, l'exempt et ses compagnons vous surprenaient de grand matin, au saut du lit. Voici donc le carrosse, contenant l'officier de police et le prisonnier, qui arrive devant la Bastille, dans la première cour précédant le donjon.



PRISE DE LA BASTILLE (14 JUILLET 1789)

Arrestation du gouverneur, M. de Launey (D'après une gravure de Prieux)

« Qui va là ? » crie la sentinelle. « Ordre du roi ! » répond l'exempt. Immédiatement doivent se fermer les boutiques que nous avons vues accrochées aux flancs du château. Les soldats de garde doivent se retourner face contre muraille ou bien rabattre leur coiffure sur les yeux. Le carrosse dépasse l'avancée, un coup de cloche retentit. « On y va ! » crie l'officier de service. Le pont-levis s'abaisse, et le carrosse roule avec bruit sur les grosses planches lamées de fer. On a vu que, pour un plus grand secret, les espions et les prisonniers de guerre étaient introduits par une porte dérobée donnant sur les jardins de l'Arsenal.

Les seigneurs de condition et les officiers se présentaient devant la Bastille seuls, s'ils n'y venaient pas en compagnie de parents ou d'amis. « Mon intention, leur avait écrit le roi, est que vous vous rendiez dans mon château de la Bastille. » Et nul ne songeait à décliner l'invitation souveraine. Bien plus, quand le gouverneur désirait transférer l'un d'eux d'une prison dans une autre, il se contentait de le lui faire savoir. Nous trouvons dans le Journal de Du Junca, lieutenant de roi à la Bastille, plusieurs notes comme celle-ci : « Du lundi, 26^e de décembre (1695), sur les dix heures du matin, M. de Villars, lieutenant-colonel du régiment de Vosges-infanterie, est venu se remettre prisonnier, en ayant l'ordre par M. Barbezieux, quoiqu'il fût prisonnier dans la citadelle de Grenoble, d'où il vient en droiture sans avoir été mené par personne. »

Un Anglais vient en toute liberté, d'Angleterre, se constituer prisonnier à la Bastille, comme nous l'apprend encore le Journal de Du Junca : « Du jeudi, 22 mai (1693), à l'entrée

de la nuit, M. de Jones, Anglais, est de retour d'Angleterre, lequel s'est remis prisonnier pour des raisons qui regardent le service du roi. Lequel on a mis dans le dehors du château, dans une petite chambre où M. de Besmaus (gouverneur de la Bastille) tient sa bibliothèque ; lequel (M. de Jones) ne doit pas paraître de quelques jours pour raison, et duquel on doit avoir grand soin. »

A l'arrivée du prisonnier, le lieutenant de roi, accompagné du capitaine des portes, venait le recevoir à la descente de voiture. Les officiers du château menaient immédiatement le nouveau venu en présence du gouverneur, qui l'invitait à s'asseoir et, après avoir mis son accusé de réception au bas de la lettre de cachet, s'entretenait quelque temps avec lui. Sous Louis XIV, le gouverneur retenait même, le plus souvent, son nouvel hôte, ainsi que les personnes qui l'avaient accompagné, amis ou officiers de police, à déjeuner ou à dîner. Pendant ce temps on préparait le logement. Nous lisons dans le *Journal de Du Junca* que, le 26 janvier 1695, un nommé de Courlandon, colonel de cavalerie, se présenta à la Bastille pour y être enfermé. Faute de chambre prête pour le loger, le gouverneur le pria d'aller passer la nuit dans un cabaret voisin à l'enseigne de la *Couronne*, et de revenir le lendemain. « A quoi M. de Courlandon n'a pas manqué de revenir sur les onze heures du matin, ayant dîné avec M. de Besmaus — le gouverneur, — et, l'après-midi, il est entré dans le château. »

On ne sera pas surpris que la perspective d'une incarcération à la Bastille ne produisît pas toujours une impression terrifiante. Nous lisons dans les *Mémoires* du duc de Lauzun :

« Grondé en deux heures de temps par tous les gens qui avaient quelques droits sur moi, je crus n'avoir rien de mieux à faire que d'aller à Paris, attendre les suites de l'événement. Quelques heures après y être arrivé, je reçus une lettre de mon père, qui me mandait qu'il était décidé qu'on nous mettrait tous à la Bastille et que je serais probablement arrêté pendant la nuit. Je voulus du moins finir gaiement et je priai quelques jolies filles de l'Opéra pour attendre l'exempt sans impatience. Voyant qu'il n'arrivait pas, je pris courageusement le parti d'aller à Fontainebleau chasser avec le roi. Il ne me parla pas pendant toute la chasse ; ce qui établit tellement notre disgrâce qu'on nous refusa la révérence au retour. Je ne me rebutai pas ; je fus le soir à l'ordre, le roi vint à moi. « Vous êtes tous, me dit-il, de bien mauvaises têtes, mais de « bien drôles de corps ; venez-vous-en souper et amenez « M. de Guéméné et le chevalier de Luxembourg. »

Avant d'installer le nouveau venu dans la chambre qu'on lui avait préparée, on le menait dans la grande saie du conseil où il était invité à vider ses poches. On ne fouillait que les vauriens. Si le prisonnier avait sur lui de l'argent, des bijoux, ou d'autres objets tels que couteaux et ciseaux, dont les règlements ne permettaient pas de lui laisser l'usage, on en faisait un paquet que le prisonnier cachetait lui-même, de son cachet s'il en avait un, et, s'il n'en avait pas, du cachet de la Bastille. Enfin, le nouveau venu était mené dans la chambre qui lui était réservée.

Chacune des huit tours de la Bastille contenait quatre ou cinq étages de chambres ou prisons. Les plus mauvaises de ces chambres étaient celles de l'étage inférieur. C'était ce

qu'on appelait les cachots : caves, de forme octogonale, humides et froides, en partie creusées sous terre ; les murailles, où grisonnait le salpêtre, étaient toutes nues jusqu'au plafond, qui était formé par une voûte en berceau. Un banc, un lit de paille recouvert d'une méchante couverture, composaient l'ameublement. Le jour glissait, très faible, par le soupirail qui prenait air dans les fossés du château. A l'époque des crues de la Seine, l'eau traversait les murs, inondait les cachots ; alors on en retirait les malheureux qui pouvaient s'y trouver. Sous le règne de Louis XIV, on y enfermait parfois les prisonniers de la plus basse classe et les « criminels de mort ». Plus tard, sous Louis XV, ces cachots ne furent plus qu'un lieu de punition pour les prisonniers insubordonnés qui assommaient leurs gardiens ou leurs compagnons de chambre, ou bien encore pour les porte-clés et sentinelles du château qui avaient manqué aux règles de la discipline. Ils y demeuraient quelque temps, chargés de fers. Ces cachots étaient hors d'usage lorsqu'arriva la Révolution : depuis le premier ministre Necker, il était interdit d'y enfermer qui que ce fût, et aucun des porte-clés, interrogés le 18 juillet, ne se rappela d'y avoir jamais vu mettre quelqu'un. Les deux prisonniers, Tavernier et Béchade, que les vainqueurs du 14 juillet trouvèrent dans une de ces basses-fosses, y avaient été placés, au moment de l'attaque, par les officiers du château, de crainte que, au milieu des balles que faisait pleuvoir la fusillade, il ne leur arrivât malheur.

Les chambres les plus mauvaises, après les cachots, étaient les *calottes*, ou chambres de l'étage supérieur. En été la chaleur y était extrême, et, en hiver, le froid, malgré les poêles.

C'étaient des chambres octogones dont le plafond, comme leur nom l'indique, était en forme de calotte. Assez élevées dans la partie centrale, elles allaient se réduisant vers les bords. On ne pouvait se tenir debout qu'au milieu de la pièce.

Les détenus n'étaient placés dans les cachots et les calottes qu'exceptionnellement. Chaque tour avait deux ou trois étages de chambres hautes et aérées, où vivaient les prisonniers. C'étaient des octogones de quinze à seize pieds de diamètre et de quinze à vingt pieds de haut. La lumière entraient par de grandes fenêtres où l'on accédait par trois marches. Nous avons dit que ce n'est que vers la fin du règne de Louis XIV que ces pièces furent arrangées en prisons, avec des barreaux et des verrous. Ces chambres se chauffaient par des cheminées ou des poêles. Le plafond était blanchi à la chaux, le plancher était en briques. Sur les murailles les prisonniers avaient crayonné des vers, des devises, des dessins.

Un prisonnier artiste s'était amusé à décorer de peintures les murailles nues : le gouverneur de la Bastille, ravi de le voir se distraire, promena son logement de chambre en chambre : quand il avait achevé d'en remplir une de ses dessins et arabesques, il était placé dans une autre. Quelques-unes de ces chambres étaient décorées de portraits de Louis XIV posés au-dessus de la cheminée, détail caractéristique et qui contribue à montrer ce que la Bastille était à cette époque : le château du roi, où le roi recevait chez lui un certain nombre de ses sujets, bon gré, mal gré, mal gré généralement.

Les meilleures chambres de la Bastille étaient celles qu'on

aménagea au XVIII^e siècle pour le logement de l'état-major. On les nommait les « appartements », destinés aux prisonniers de distinction et aux malades.

Au commencement du XVIII^e siècle, l'ameublement de ces pièces était encore extrêmement simple ; elles étaient absolument vides. Nous en avons indiqué la raison. Reprenons le joli croquis de M^{me} de Staal : « J'arrivai dans une chambre où il n'y avait que les quatre murailles, fort sales et toutes charbonnées par le désœuvrement de mes prédécesseurs. Elle était si dégarnie de meubles qu'on alla chercher une petite chaise de paille pour m'asseoir, deux pierres pour soutenir un fagot qu'on alluma, et on attachâ proprement un petit bout de chandelle au mur pour m'éclairer. »

Les prisonniers faisaient venir de chez eux table, lit et fauteuil, ou bien les louaient au tapissier de la Bastille. Lorsqu'ils ne possédaient ni sou ni maille, le gouvernement, avons-nous dit, ne les meublait pas pour cela. Il leur donnait de l'argent, quelquefois des sommes assez importantes, qui leur permettaient d'orner leur chambre à leur gré. Il en fut ainsi pour tous les détenus jusqu'en 1684. A cette date le Roi ordonna que l'administration fournirait le mobilier à ceux des prisonniers dont la détention devait demeurer secrète, car, en faisant venir leur literie de chez eux, ou de chez leurs amis, ils faisaient connaître leur arrestation. D'Argenson fit garnir définitivement une demi-douzaine de chambres à la Bastille, d'autres furent meublées sous Louis XV ; sous Louis XVI, elles le furent presque toutes. Cet ameublement était très modeste : un lit de serge verte avec rideaux, une ou deux tables, plusieurs chaises, des chenets, une pelle

et de petites pincettes. Mais, après avoir subi son interrogatoire, le prisonnier conservait le droit de faire venir des meubles du dehors. Et, de la sorte, les chambres des prisonniers de la Bastille étaient parfois très élégamment parées.

M^{me} de Staal raconte qu'elle avait fait tendre la sienne de tapisseries ; le marquis de Sade accrocha aux murailles nues de longues et brillantes tentures ; d'autres détenus ornaient leur prison de tableaux de famille : commodes, pupitres, guéridons, nécessaires, fauteuils, coussins en velours d'Utrecht ; les inventaires des objets appartenant aux prisonniers montrent que ceux-ci parvenaient à se procurer tout ce qui leur paraissait nécessaire. L'abbé Brigault, qui avait été incarcéré en même temps que M^{me} de Staal, et pour la même affaire, avait fait venir à la Bastille cinq fauteuils, deux pièces de tapisserie, onze tentures de serge, huit chaises, un bureau, une petite table, trois tableaux, etc. L'état des effets emportés de la Bastille par le comte de Belle-Isle, quand il fut remis en liberté, porte une bibliothèque composée de trois cent trente-trois volumes et dix atlas, un service complet de linge fin et d'argenterie pour la table, un lit garni de damas rouge bordé d'or, quatre tapisseries à sujets antiques, deux glaces, un écran de damas rouge bordé d'or, pareil au lit, deux paravents, deux fauteuils à carreaux, un fauteuil de cuir, trois chaises de tapisserie, une garniture de cheminée en cuivre doré, tables, commodes, guéridons, flambeaux de cuivre argenté, etc. Nous pourrions multiplier les exemples, et les demander même aux détenus de condition médiocre.

La règle voulait que les prisonniers nouvellement entrés à la Bastille fussent interrogés dans les vingt-quatre heures. Il

arriva cependant que l'un ou l'autre demeura deux ou trois semaines avant de comparaître devant le magistrat. Le commissaire au Châtelet, spécialement délégué à la Bastille pour les interrogatoires, dirigeait ses questions d'après les notes que lui avait remises le lieutenant de police ; souvent celui-ci se rendait lui-même auprès des prisonniers. Une commission spéciale était instituée pour les affaires d'importance. Dumoriez dit qu'il fut interrogé après neuf jours de détention, par trois commissaires : « Le président était un vieux conseiller d'État nommé Marville, homme d'esprit, mais grossier et goguenard. Le second était M. de Sartine, lieutenant de police et conseiller d'État, homme très fin et très poli. Le troisième était un maître des requêtes nommé Villevaux, homme très faux et grand chicaneur. Le greffier, qui avait plus d'esprit qu'eux, était un avocat aux conseils nommé Beaumont. »

Nous avons trouvé bien des témoignages de prisonniers se louant de leurs juges. Aussi ne doit-on pas dire que les prisonniers de la Bastille fussent soustraits à tout jugement. Un commissaire au Châtelet venait les interroger et envoyait le procès-verbal de l'interrogatoire, avec opinion motivée, au lieutenant de police. Celui-ci décidait si l'arrestation serait maintenue. Ce serait, d'ailleurs, erreur de comparer le lieutenant de police de l'ancien régime à notre préfet de police actuel : les lieutenants généraux de police, choisis parmi les anciens maîtres des requêtes, avaient un caractère judiciaire ; les documents de l'époque les appellent « magistrats » ; ils rendaient des arrêts sans appel, prononçaient des sentences pénales s'étendant jusqu'aux galères ; ils étaient en même temps des juges de paix dont le tribunal avait une compétence

étendue. Outre l'interrogatoire d'entrée, les lieutenants de police, au cours de leurs visites fréquentes, adressaient aux ministres de Paris des rapports motivés sur les détenus, rapports qui constituaient de véritables jugements.

Quand le prévenu était reconnu innocent, une nouvelle lettre de cachet le faisait aussitôt mettre en liberté. L'ordonnance de non-lieu arrivait souvent avec une rapidité que ne laisseraient pas d'envier les justiciables de nos juges d'instruction. Un nommé Barbier, entré à la Bastille le 15 février 1753, reconnu innocent, est mis en liberté le 16 février. Sur les 279 personnes embastillées pendant les quinze dernières années de l'ancien régime, 38 bénéficièrent d'une ordonnance de non-lieu.

Enfin — et voici un point où le nouveau régime aurait à se régler sur celui de la Bastille — quand une détention était reconnue injuste, la victime en était indemnisée. On peut citer un grand nombre d'exemples. Un avocat, nommé Subé, sort de la Bastille le 18 juin 1767, après une détention de dix-huit jours ; il avait été faussement accusé d'être l'auteur d'un ouvrage contre le roi ; il reçoit une indemnité de trois mille livres, près de 50.000 francs d'aujourd'hui. Le nommé Pereyra, détenu à la Bastille du 7 novembre au 12 avril 1772, puis du 1^{er} juillet au 26 septembre 1774, ayant été reconnu innocent, fut réintégré dans tous ses biens et reçut du roi une pension viagère de douze cents livres (environ 18.000 fr. d'aujourd'hui). Un certain nombre des accusés dans l'affaire du Canada, ayant été déchargés de l'accusation, reçurent, à leur sortie de la Bastille, une pension viagère. D'autres fois, la détention d'un particulier met sa famille dans la gêne. On

le maintient à la Bastille, si l'on estime qu'il le mérite, mais on donne des secours aux siens. Le duc de Choiseul écrit, en date du 3 septembre 1763, au lieutenant de police : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en faveur des enfants du sieur Joncaire-Chabert. Je vous préviens avec plaisir que je leur ai procuré un nouveau secours de trois cents livres (4.000 francs d'aujourd'hui) en considération de la situation fâcheuse où vous m'avez marqué qu'ils se trouvaient. » Louis XIV assura à Pellisson, rendu libre, une pension de deux mille écus. Le Régent accorda à Voltaire, après sa sortie de la Bastille, une pension de douze cents livres (16.000 francs de notre papier monnaie). Louis XVI fit à Latude une rente de quatre cents livres (5.000 francs), à La Rocheguérault une rente de quatre cents écus (16.000 francs). Le ministre Breteuil pensionna tous les prisonniers qu'il fit mettre en liberté. Brun de Condamine, enfermé de 1779 à 1783, reçut à sa sortie une somme de six cents livres (8.000 francs d'à présent). Renneville parle d'un prisonnier auquel Seignelay donna un emploi considérable pour le dédommager de sa détention à la Bastille. Et voici un commissaire au Châtelet, un commissaire de police, Toussaint Socquart, qui, sortant de la Bastille, est réintégré dans ses fonctions. Contrairement, en effet, à la détention dans nos prisons modernes, l'incarcération à la Bastille ne portait pas la moindre atteinte à la considération du prisonnier, aux yeux mêmes de ceux qui l'avaient fait arrêter, et l'on vit, à leur sortie de la Bastille, des particuliers, non seulement réintégré dans des fonctions publiques, mais arriver aux plus hauts emplois.

Jusqu'à complet achèvement des interrogatoires, le prisonnier était tenu au secret. Seuls, les officiers du château avaient autorisation de communiquer avec lui. Et, pendant ce temps, il vivait seul, à moins qu'il n'eût amené à la Bastille un domestique. L'administration accordait assez facilement aux détenus de se faire servir par des valets dont elle prenait l'entretien à sa charge. Il arriva même que le gouvernement mit auprès de ses prisonniers des valets de chambre dont il payait non seulement l'entretien, mais les gages à raison de neuf cents livres par an. On peut citer des prisonniers de condition inférieure qui eurent, à la Bastille, un domestique ainsi attaché à leur service. L'administration réunissait deux ou trois prisonniers dans la même chambre. Ce qu'il y a de plus terrible en prison, c'est la solitude. Dans la solitude absolue, bien des prisonniers devinrent fous. En compagnie, les heures de captivité paraissaient moins lourdes, moins longues. Père et fils, mère et fille, tante et nièce, vivaient ensemble. Nous en pouvons nommer beaucoup. Le 7 septembre 1693, une dame de la Fontaine fut conduite à la Bastille pour la seconde fois. La première, elle avait été emprisonnée toute seule ; mais cette nouvelle détention émut le lieutenant de police, qui, pour obliger la malheureuse dame, envoya son mari à la Bastille, l'enferma avec elle, et leur donna un laquais pour les servir.

La dame, sans doute, en fut ravie ; mais le mari, peut-être, ne fut-il rien moins que flatté d'être mis en prison pour l'agrément de sa femme.

Les interrogatoires terminés, les prisonniers jouissaient d'une liberté plus grande. Ils pouvaient alors entrer en com-

munication avec les personnes de la ville. Ils obtenaient la permission de voir leurs parents et amis. Ceux-ci venaient quelquefois leur rendre visite jusque dans leur chambre ; mais, ordinairement, les entrevues se passaient dans la salle du conseil, en présence de l'un des officiers du château. Il n'était, en général, permis de s'entretenir que d'affaires de famille et de questions d'intérêt. Toute conversation sur la Bastille et les motifs de l'incarcération était interdite. Les règles de la prison d'État allèrent se resserrant. Vers la fin du règne de Louis XV, le lieutenant de police en vint à déterminer les sujets de conversation qui, seuls, seraient autorisés au cours des visites que recevaient les prisonniers. « Il entretiendra le prisonnier des récoltes que donneront cette année ses vignobles, — d'un bail à résilier, — d'un parti pour sa nièce, — de la santé de ses parents. » Mais il faut lire les *Mémoires* de Gourville, de Fontaine, de Bussy-Rabutin, de Hennequin, de M^{me} de Staal, du duc de Richelieu, pour se faire une idée générale de la vie à la Bastille, sous Louis XIV et sous le Régent. Plusieurs prisonniers étaient libres de se promener par tout le château où bon leur semblait ; ils entraient dans les chambres de leurs compagnons à toute heure du jour. On se contentait de les enfermer chez eux la nuit. Les détenus qui avaient la *liberté de la cour* y avaient organisé des jeux de boule et de tonneau ; ils frayaient avec les officiers de la garnison. Fontaine raconte qu'on les voyait du haut des tours, réunis dans la cour intérieure jusque cinquante à la fois. La chambre de Bussy-Rabutin est ouverte à tout venant : sa femme, ses amis lui rendent visite ; il y donne des dîners à des personnes de la Cour, il y noue

des intrigues galantes, il correspond librement avec parents et amis. Plusieurs prisonniers avaient même la permission d'aller se promener en ville, sous la condition de rentrer le soir au château. Deux frères furent mis à la Bastille ensemble. Ils en sortaient quand bon leur semblait, mais alternativement ; il suffisait que l'un d'eux fût toujours présent au château. Les officiers de l'état-major venaient s'entretenir avec les prisonniers, leur donnaient des conseils sur les meilleurs moyens d'obtenir leur liberté.

Quant à la manière dont les prisonniers de la Bastille étaient nourris et soignés, elle est vraiment surprenante, et ce que nous en dirons, bien que rigoureusement exact, sera sans doute par nos lecteurs traité d'exagération. Le gouverneur touchait pour l'entretien d'un homme de condition inférieure trois livres par jour ; pour l'entretien d'un bourgeois cinq livres ; d'un financier, d'un juge, d'un homme de lettres, dix livres ; d'un conseiller au Parlement, quinze livres ; d'un maréchal de France, trente-six livres. Le cardinal de Rohan y faisait une dépense de cent vingt francs par jour. Le prince de Courlande, pendant un séjour de cinq mois à la Bastille, dépensa vingt-deux mille francs. Ces chiffres doivent être multipliés par 12 ou 15 pour donner la valeur qu'ils représenteraient aujourd'hui en notre monnaie de papier.

Aussi lisons-nous avec le plus grand étonnement la description des repas que faisaient les prisonniers. Renneville, de qui le témoignage est d'autant plus important que son livre est un pamphlet contre le régime de la Bastille, parle en ces termes de son premier repas : « Le porte-clés mit une de mes serviettes sur la table et y plaça mon dîner qui consistait

en une soupe aux pois verts, garnie de laitue, bien mitonnée et de bonne mine, avec un quartier de volaille dessus ; dans une assiette, il y avait une tranche de bœuf succulent, avec du jus et une couronne de persil, dans une autre un quartier de godiveau bien garni de ris de veau, de crêtes de coq, d'asperges, de champignons, de truffes, et, dans une autre, une langue de mouton en ragoût, tout cela fort bien apprêté, et, pour le dessert, un biscuit et deux pommes reinettes. Le porte-clés voulut me verser du vin. C'était de très bon vin de Bourgogne, et le pain était excellent. Je le priaï de boire, mais il m'affirma qu'il ne lui était pas permis. Je lui demandai si je payerais ma nourriture ou si j'en étais redevable au roi. Il me dit que je n'avais qu'à demander ce qui, naturellement, pourrait me faire plaisir, qu'on tâcherait de me satisfaire, et que Sa Majesté payait tout. » Le roi « très chrétien » désirait que les vendredis et jours de carême ses « hôtes » fissent maigre, mais il ne les traitait pas moins bien pour cela. « J'avais, dit Renneville, six plats et une soupe d'écrevisses admirables. Parmi mon poisson, il y avait une vive fort belle, une grande sole frite et une perche, le tout très bien assaisonné, avec trois autres plats. » A cette époque, la pension de Renneville était de dix francs par jour ; plus tard, elle fut ramenée au taux des prisonniers de la catégorie inférieure. « L'on avait, dit-il, beaucoup retranché de mon ordinaire : j'avais cependant une bonne soupe aux croûtes, un morceau de bœuf passable, une langue de mouton en ragoût et deux échaudés pour mon dessert. Je fus servi à peu près de la même manière pendant tout le temps que je fus dans ce triste lieu ; quelquefois on ajoutait sur ma soupe

une aile ou une cuisse de volaille ou quelquefois on mettait sur le bord de l'assiette deux petits pâtés.

Ici se place la page célèbre écrite par Marmontel sur ses repas à la Bastille. Il venait d'être placé, avec Bury, son domestique, dans la chambre qui devait lui servir de prison :

« Deux heures après, les verrous des deux portes qui m'enfermaient me tirent par leur bruit de ma profonde rêverie, et deux geôliers, chargés d'un diner que je crois le mien, viennent le servir en silence. L'un dépose devant le feu trois petits plats couverts d'assiettes de faïence commune ; l'autre déploie sur celle des deux tables qui était vacante, un linge un peu grossier, mais blanc. Je lui vois mettre sur cette table un couvert assez propre, cuillère et fourchette d'étain, du bon pain de ménage, une bouteille de vin. Leur service fait, les geôliers se retirent, et les deux portes se referment avec le même bruit des serrures et des verrous.

« Alors Bury m'invite à me mettre à table et il me sert la soupe. C'était un vendredi. Cette soupe, en maigre, était une purée de fèves blanches, au beurre le plus frais, et un plat de ces mêmes fèves fut le premier que Bury me servit. Je trouvai tout cela très bon. Le plat de morue qu'il m'apporta pour le second service était meilleur encore. La petite pointe d'ail l'assaisonnait, avec une finesse de saveur et d'odeur qui aurait flatté le goût du plus friand Gascon. Le vin n'était pas excellent, mais il était passable ; point de dessert : il fallait bien être privé de quelque chose. Au surplus je trouvai qu'on dînait fort bien en prison.

« Comme je me levais de table, et que Bury allait s'y mettre — car il y avait encore à diner pour lui dans ce qui

restait, — voilà mes deux geôliers qui rentrent avec des pyramides de plats dans les mains. A l'appareil de ce service en beau linge, en belle faïence, cuillère et fourchette d'argent, nous reconnûmes notre méprise ; mais nous ne fîmes semblant de rien, et lorsque nos geôliers, ayant déposé tout cela, se furent retirés : « Monsieur, me dit Bury, vous venez de « manger mon dîner, vous trouverez bon qu'à mon tour je « mange le vôtre. — Cela est juste », lui répondis-je, et les murs de ma chambre furent, je crois, bien étonnés d'entendre rire.

« Ce dîner était gras ; en voici le détail : un excellent potage, une tranche de bœuf succulent, une cuisse de chapon bouilli ruisselant de graisse et fondant, un petit plat d'artichauts frits en marinade, un d'épinard, une très belle poire de crésane, du raisin frais, une bouteille de vin vieux de Bourgogne, et du meilleur café de Moka ; ce fut le dîner de Bury, à l'exception du café et du fruit, qu'il voulut bien me réserver.

« L'après-dîner le gouverneur vint me voir, et me demanda si je me trouvais bien nourri. »

Vers la fin du règne de Louis XV, Dumouriez fait, en termes semblables, l'éloge des cuisines de la Bastille. Le jour de son entrée, se voyant servir un repas maigre, il demanda qu'on lui fit venir un poulet de chez le traiteur voisin. « Un poulet, dit le major, savez-vous que c'est aujourd'hui vendredi ? — Vous êtes chargé de ma garde et non de ma conscience. Je suis malade, car la Bastille est une maladie », répond le prisonnier. Dans l'espace d'une heure le poulet était sur la table. Dans la suite il demanda que son dîner et

son souper lui fussent servis en même temps, entre trois et quatre heures. Son valet de chambre, bon cuisinier, faisait les ragoûts. « On était fort bien nourri à la Bastille ; il y avait toujours cinq plats pour le dîner, trois pour le souper, sans le dessert, ce qui, servi en ambigu, paraissait magnifique. » Voici une lettre du major de la Bastille adressée en 1764 au lieutenant de police. Il y est question d'un prisonnier nommé Vieilh, qui ne mange pas du tout de viande de boucherie : on doit le nourrir exclusivement de gibier et de volaille. Sous Louis XVI, il en était encore de même, au témoignage de Poultier d'Elmotte. « De Launey, le gouverneur, venait causer amicalement avec moi ; il me faisait demander mon goût pour la nourriture et me faisait servir ce que je désirais. » Le libraire Hardy, transféré, en 1766, à la Bastille, avec des parlementaires bretons, déclare nettement qu'ils y furent tous on ne peut mieux traités. Enfin Linguet lui-même, malgré son désir de présenter le sort des victimes de la Bastille sous le jour le plus sombre, est obligé d'avouer que la nourriture y était abondante. Tous les matins le cuisinier lui faisait présenter un menu sur lequel il notait les plats de son goût.

Les pièces de comptabilité de la Bastille confirment les Mémoires des anciens prisonniers. Voici, d'après ces documents, les repas que fit La Bourdonnais durant le mois de juillet 1750. Chaque jour, le menu porte : bouillon, bœuf, veau, fèves, haricots verts, deux œufs, pain, fraises, cerises, groseilles, oranges, deux bouteilles de vin rouge et deux bouteilles de bière. Outre ce menu coutumier, nous notons, le 2 juillet, un poulet et une bouteille de muscat ; le 4, une bou-

teille de muscat ; le 7, du thé ; le 12, une bouteille d'eau-de-vie ; le 13, des fleurs ; le 14, des cailles ; le 15, un dindon ; le 16, un melon ; le 17, un poulet ; le 18, un lapereau ; le 19, une bouteille d'eau-de-vie ; le 20, du boudin blanc et deux melons ; et ainsi de suite.

Tavernier était un prisonnier de basse condition, fils d'un concierge de Paris de Montmartel. Il fut mêlé à un complot contre la vie du roi. Il fut l'un des sept prisonniers délivrés le 14 juillet. On le trouva dans sa chambre la tête dérangée. Après qu'on l'eut promené en triomphe dans les rues de Paris, on l'enferma à Charenton. C'était, criaient-ils, un martyr. Il fut certainement moins bien dans sa nouvelle demeure qu'il l'avait été à la Bastille. Nous avons le tableau de ce qui lui fut servi à la Bastille, en supplément, c'est-à-dire en dehors des repas ordinaires, en novembre 1788, en mars et en mai 1789, trois mois parmi les derniers de sa détention. En novembre nous trouvons : du tabac, quatre bouteilles d'eau-de-vie, soixante bouteilles de vin, trente bouteilles de bière, deux livres de café, trois livres de sucre, une dinde, des huîtres, des châtaignes, des pommes et des poires ; — en mars : du tabac, quatre bouteilles d'eau-de-vie, quarante-cinq bouteilles de vin, soixante bouteilles de bière, café, sucre, poulet, fromage ; en mai : tabac, quatre bouteilles d'eau-de-vie, soixante-deux bouteilles de vin, trente et une bouteilles de bière, pigeons, café, sucre, fromage, etc. On a les menus du marquis de Sade pour janvier 1789 : crème au chocolat, poulet gras aux marrons, poulardes aux truffes, pâté de jambon, marmelade d'abricots, etc.

Les faits que nous signalons étaient coutumiers. Les détenus

traités avec le moins d'égards mangeaient fort bien. Seuls, ceux qu'on descendait au cachot étaient, parfois, mis au pain et à l'eau ; punition temporaire.

Lorsqu'une plainte était formulée par quelque prisonnier au sujet de sa nourriture, la réprimande au gouverneur ne tardait pas. Puis le lieutenant de police faisait demander à l'intéressé s'il était mieux traité que par le passé. « Sa Majesté m'a dit, écrit Pontchartrain à Launey, qu'on avait soulevé des plaintes sur la mauvaise nourriture des prisonniers ; elle m'ordonne de vous écrire d'y avoir grande attention. » Et Sartine écrivait en plaisantant au major de Losmes : « Je consens à ce que vous fassiez rélargir les vêtements du sieur Dubois, et je désire que tous vos prisonniers jouissent d'une aussi bonne santé ».

Enfin le roi habitait ceux des prisonniers qui étaient trop pauvres pour payer leurs vêtements. Il ne leur donnait pas un uniforme de prison, mais des robes de chambre ouatées ou fourrées de peau de lapin, des culottes de couleur, des vestes doublées de peluche de soie et des habits de fantaisie.

Rochebrune, commissaire à la Bastille, écrivait le 2 mars 1751 au major de la Bastille, Chevalier :

« J'ai reçu une lettre de M. Duval (secrétaire du lieutenant de police) par laquelle il me mande que M. Berryer (lieutenant de police) est frappé de la dépense des hardes fournies aux prisonniers depuis quelque temps ; mais, comme vous le savez, je ne fais les fournitures que lorsque M. Berryer me l'ordonne, et je tâche que les hardes soient bien conditionnées afin qu'elles durent longtemps, et que les prisonniers soient contents. »

Sous la minorité de Louis XV, l'abbé Dubois, premier ministre, avait de même été surpris du grand nombre de lavements que... comment dire : consumaient les prisonniers de la Bastille et de la dépense qui en résultait. Il en fit la remarque au Régent, duc d'Orléans :

— Abbé, lui répondit le Régent, c'est leur seule distraction, ne la leur ôtons pas.

Pour en revenir aux vêtements, notons que le commissaire à la Bastille chargé du soin des fournitures, faisait prendre mesure aux détenus, s'informant de leurs goûts, des couleurs et de la façon qui leur convenaient le mieux. Une dame Sauvé, enfermée à la Bastille, désirait qu'on lui fit une robe de soie blanche, semée de fleurs vertes. La femme du commissaire de Rochebrune courut plusieurs jours les magasins de Paris, puis écrivit, désolée : nulle faiseuse ne possède cette étoffe ; ce qui s'en rapproche le plus est une soie blanche avec des lignes vertes ; si la dame Sauvé veut bien s'en contenter, on viendra prendre mesure. « Monsieur le major, écrit un prisonnier nommé Hugonnet, les chemises que l'on m'a apportées hier ne sont point celles que j'ai demandées, car il me ressouvient d'avoir écrit fines et avec manchettes brodées ; au lieu que celles qui sont ici sont grosses, d'une très mauvaise toile et avec des manchettes tout au plus propres pour un porte-clés ; c'est pourquoi je vous prie de les renvoyer à M. le commissaire (de la Bastille), qu'il les garde, pour moi je n'en veux pas. »

Le gouverneur voulait aussi que les détenus eussent de quoi se distraire. Aux plus pauvres il fournissait quelque argent de poche ; il leur donnait du tabac. « Il est d'usage à

la Bastille, écrit le major Chevalier, de donner aux prisonniers, qui veulent du tabac et qui n'ont pas le moyen de s'en fournir, deux onces par semaine ; il en est même à qui j'ai donné davantage... »

Vers le commencement du xvii^e siècle, un Napolitain, nommé Vinacci, en français Vinache, mourut à la Bastille, après y avoir fondé une bibliothèque à l'usage de ceux qui avaient été ses compagnons de captivité. Cette bibliothèque s'accrut, peu à peu, par les deniers du gouvernement, par les dons de divers détenus, et même, par la générosité d'un bourgeois de Paris qui avait pris en compassion le sort des prisonniers. Les livres étaient des romans, des ouvrages de science, de philosophie, des livres de piété. La littérature légère dominait. Le lieutenant de police Berryer raye de la liste des livres envoyés, un jour, à la reliure, un « poème sur la grandeur de Dieu », comme étant d'un sujet « trop mélancolique pour des prisonniers ». Les détenus faisaient aussi venir des livres de l'extérieur. Le comte de Belle-Isle qui eut à la Bastille plus de trois cents livres et atlas. La Beaumelle y monta une bibliothèque de plus de six cents volumes. L'administration, d'ailleurs, ne se refusait pas à procurer aux détenus, sur l'argent du roi, pour des sommes parfois assez fortes, les ouvrages qu'ils disaient nécessaires à leurs études.

Voici une note trouvée parmi les papiers de Duval, premier secrétaire de la lieutenance de police : « Les livres que d'Allègre demande, coûtent 53 livres ; écrit le 2 juin 1752 de les lui acheter. » 53 livres de cette époque feraient de nos jours au moins 1.400 francs de notre monnaie actuelle ; et d'Allègre était un personnage de médiocre condition.

Voltaire et Puffendorf étaient, sans difficulté, mis entre les mains des détenus. Enfin, sous Louis XVI, on permit la lecture des gazettes.

Après l'autorisation d'avoir des livres et d'écrire, la faveur la plus recherchée était la promenade. Il était rare qu'elle fût refusée. Les prisonniers pouvaient se promener, soit sur les tours de la Bastille, soit dans l'intérieur des cours, soit, enfin, au bastion, transformé en jardin. La plate-forme des tours joignait, à l'air très vif, l'agrément de la vue la plus belle. Fontaine raconte que Sacy montait au haut des tours tous les jours après son dîner. Il s'y promenait en compagnie des officiers qui lui donnaient des nouvelles de la ville et des prisonniers.

Dans leurs chambres les détenus s'amusaient à nourrir des animaux de tout genre, des chats, des oiseaux ; ils dressaient des chiens au manège. Quelques-uns eurent la permission d'avoir un violon ou un clavecin. Pellisson était enfermé avec un Basque qui lui jouait de la musette. Le duc de Richelieu vante les airs d'opéra qu'il chantait, en parties, avec ses voisins de Bastille, entre autres M^{me} de Launay, la tête à la fenêtre : « cela faisait des sortes de chœurs d'un bel effet ».

D'autres prisonniers se désennuyaient à broder, à tisser, à tricoter ; quelques-uns firent des ornements pour la chapelle du château. D'autres se livraient à des travaux de menuiserie, tournaient du bois, faisaient de petits meubles. Les artistes peignaient et dessinaient. « L'occupation de M. de Villeroy était assez singulière : il avait de fort beaux habits, il les décousait incessamment et les recousait avec beaucoup

d'adresse. » Les détenus qui vivaient à plusieurs dans une chambre jouaient aux cartes, aux échecs, au tric-trac. En 1788, lors des affaires de Bretagne, douze gentilshommes du pays furent enfermés à la Bastille. Ils y vivaient ensemble et demandèrent un billard pour s'amuser ; le billard fut dressé dans la chambre du major où ces messieurs allaient faire leur partie.

Les prisonniers, qui mouraient à la Bastille, étaient enterrés dans le cimetière Saint-Paul ; le service funèbre était célébré dans l'église Saint-Paul, et l'acte mortuaire, portant le nom de famille de la personne morte, était dressé à la sacristie. Il est faux que les noms des défunts fussent altérés sur le registre mortuaire, afin que le public ignorât leur identité. L'homme au masque de fer lui-même fut inscrit à la sacristie de Saint-Paul sous son véritable nom. Les juifs, les protestants et les suicidés étaient enterrés dans le jardin du château, les idées de l'époque ne permettant pas de placer leur dépouille dans la terre bénite du cimetière.

Plus heureux étaient ceux qui sortaient. La mise en liberté était commandée par une lettre de cachet comme l'avait été l'incarcération. Ces ordres de liberté, tant attendus, étaient apportés par le « distributeur des paquets de la Cour » ou par l'« ordinaire de la poste » ; d'autres fois les parents, les amis venaient remettre eux-mêmes le pli cacheté pour avoir la joie d'emmener immédiatement ceux de qui ils apportaient la délivrance.

Le gouverneur ou, en son absence, le lieutenant de roi, venait dans la chambre du prisonnier lui annoncer qu'il était libre. Les effets et papiers dont celui-ci avait été dépouillé

lors de son entrée lui étaient rendus sur un reçu qu'il donnait au major, puis il signait une promesse de ne rien révéler de ce qu'il avait vu dans le château. Bien des détenus refusèrent de se soumettre à cette formalité et n'en furent pas moins libérés ; d'autres, après avoir signé, racontèrent de tous côtés ce qu'ils savaient de la prison, et ne furent pas inquiétés. Enfin, lorsque le prisonnier ne recouvrait sa liberté que sous certaines conditions, on exigeait de lui l'engagement de se soumettre à la volonté du roi.

Toutes ces formalités remplies, le gouverneur de la Bastille, avec ce sentiment des belles formes qui caractérisa les hommes de l'ancien régime, faisait servir une dernière fois, à celui qui avait été son hôte, un excellent dîner. Il allait même, si le prisonnier était homme de bonne compagnie, jusqu'à le prier de prendre place à sa table, puis, le repas terminé, les adieux faits, il mettait à la disposition du prisonnier son carrosse et, souvent, y montait avec lui pour l'accompagner jusqu'où il désirait aller.

Plus d'un prisonnier rendu au grand air, du jour au lendemain, dut se trouver embarrassé et ne savoir où aller ni que faire. Il arriva que le gouvernement de la Bastille donna de l'argent à l'un ou à l'autre pour l'aider à vivre quelque temps. En décembre 1783, un nommé Dubu de la Tagnette, après avoir été mis en liberté, fut logé dans le palais du gouverneur pendant quinze jours, jusqu'à ce qu'il eût trouvé un appartement qui lui convînt. Aussi, bien des détenus furent-ils fâchés d'être mis dehors ; nous pouvons citer des exemples de personnes qui cherchèrent à se faire mettre à la Bastille. « Des gens se faisaient mettre à la Bastille, écrit

Constantin de Renneville pour faire bonne chère et gagner de l'argent. » Comme le roi fixait une somme assez importante pour la nourriture et l'entretien de chacun de ses hôtes, tout au moins sous Louis XIV, à l'époque où Renneville fut embastillé, quelques-uns d'entre eux obtinrent d'être mis à un régime plus modeste et de recevoir en argent le surplus de ce qui était versé à leur intention. « Beaucoup, dit encore Renneville, sortaient de là fort tristes de leur départ. » Plusieurs prisonniers obtinrent du roi, par faveur spéciale, une prolongation de leur détention, notamment un poète suisse, auteur d'une tragédie intitulée *Titus ou le triomphe de l'amitié*. Le 8 juillet 1759 il avait été enfermé à la Bastille, où il se trouva sans doute dans les meilleures conditions du monde pour rêver et rimer à son aise, sans autre souci. On lit dans les registres de Du Junca : « Le mardi 29 octobre 1697, à dix heures du matin, M. le comte de Marlot est sorti de la Bastille dans une entière liberté, lequel ordre a été tenu secret pour faire plaisir à M. de Marlot, qui comptait avoir assez de crédit auprès de M. de Pomponne (ministre des Affaires étrangères) pour rester partie de l'hiver encore à la Bastille. » Le Maître de Sacy et Fontaine assurent que les années passées à la Bastille ont été les meilleures de leur vie. « La vie innocente que nous menions, dit Renneville, MM. d'Hamilton, Schrader et moi, semblait si douce à M. d'Hamilton qu'il me pria d'en faire la description en vers. » Nous avons vu que les *Mémoires* de M^{me} de Staal (Rose de Launay) présentent ses années de Bastille comme les plus heureuses qu'elle ait connues. « Au fond de mon cœur, j'étais fort éloignée de désirer ma liberté. » « Je de-

meurai à la Bastille six semaines, observe l'abbé Morellet, qui s'écoulèrent, j'en ris encore en y pensant, fort agréablement pour moi. » Et, plus tard, Dumouriez répète qu'à la Bastille il fut heureux et ne s'ennuya pas.

Tel a été le régime de la célèbre prison d'État. Il n'y avait pas, au siècle dernier, un lieu de détention en Europe où les prisonniers fussent entourés d'autant d'égards et de confort ; il n'y en a pas aujourd'hui.

Mais il serait absurde, malgré ces adoucissements très réels, de prétendre que les captifs fussent généralement satisfaits de leur incarcération. Rien n'est une consolation à la perte de la liberté. Combien de malheureux se sont frappé, désespérés, la tête aux épaisses murailles, tandis que femme et enfants et les intérêts les plus graves les appelaient au dehors ! La Bastille a été la cause de bien des ruines, entre ses murs ont été versées des larmes et qui n'ont pas été séchées.

Sur la fin de l'Ancien Régime, un écrivain de beaucoup d'esprit, Servan, donnait cette définition des prisons d'État : « Une Bastille est toute maison solidement bâtie, hermétiquement fermée et diligemment gardée, où toute personne, quels que soient son rang, son âge, son sexe, peut entrer, sans savoir pourquoi, rester sans savoir combien, en attendant d'en sortir sans savoir comment. » Cette définition, fort exacte, est en somme la condamnation et de la Bastille et de toute prison d'État.

CHAPITRE VI

LE 14 JUILLET

Dans le livre remarquable qu'il a publié sous le titre *Paris pendant la Révolution*, et qui a été traduit par Paul Viollet, professeur à l'École des Chartes et membre de l'Institut, Adolphe Schmidt écrit : « Tous les événements foncièrement révolutionnaires, les journées du 14 juillet, des 5 et 6 octobre 1789, etc., furent l'œuvre d'une imperceptible minorité de révolutionnaires hardis et violents. S'ils réussirent, cela tient uniquement à ce que la grande majorité des citoyens s'éloigna du théâtre des événements ou y assista inerte, attirée par la curiosité et augmentant ainsi, en apparence, l'importance du mouvement. » Et plus loin : « Dutard s'exprimait en ces termes, après la chute de la Gironde : « Si vous venez à réunir, sur 50.000 modérantisés, seulement 3.000, « je serai bien étonné, et si, sur ces 3.000, il s'en trouve « seulement 500 qui soient d'accord et assez courageux pour « énoncer leur opinion, je serai plus étonné encore. Ceux-là, « par exemple, doivent s'attendre à être septembrisés. —

« Douze fous, bien en fureur, à la tête de la section sans-culottière, écrit Dutard dans un autre rapport, feraient fuir les autres 47 sections de Paris. » Mercier, après la chute de la Gironde, à propos du régime de la Terreur, s'exprime ainsi : « 60 brigands couvraient la France de sang et de deuil ; 500.000 hommes dans nos murs étaient témoins de leurs forfaits et n'avaient pas le courage de s'y opposer. »

Pour faire comprendre l'extraordinaire et invraisemblable événement qui va faire l'objet de cette étude, il faudrait commencer par exposer les circonstances, décrire le milieu matériel et moral dans lesquels il s'est produit, et ceci, malheureusement, serait très long. Prenons les deux faits principaux, voyons quelle en fut la conséquence, puis venons à la journée du 14 juillet.

Pour gouverner la France, le pouvoir royal n'avait dans ses mains aucun instrument administratif ou, du moins, des instruments administratifs tout à fait rudimentaires. Il régnait par la tradition et le sentiment. C'était l'affection et le dévouement de la nation qui avaient formé le pouvoir royal, cette affection et ce dévouement en faisaient toute la force.

Pratiquement, réellement, quels étaient dans les mains du roi les moyens de gouvernement ? « Otez les lettres de cachet, observait Malesherbes, et vous enlevez au roi toute son autorité, car la lettre de cachet est le seul moyen qu'il possède de faire exécuter sa volonté dans le royaume. » Or, depuis plusieurs années, le pouvoir royal avait effectivement renoncé à l'usage des lettres de cachet. D'autre part, les sentiments d'affection et de dévouement dont nous parlions s'étaient affaiblis dans le courant du XVIII^e siècle, ou du moins, ils

avaient changé de caractère. C'est ainsi qu'à la veille de la Révolution le pouvoir royal, qui représentait en France l'administration tout entière, était — si l'on veut nous permettre cette expression — en l'air.

Au-dessous du pouvoir royal, les seigneurs dans les campagnes, le patriciat dans les villes, formaient le second degré du gouvernement. Les mêmes observations se répètent. Et il est malheureusement certain que, dans la plupart des pays de France, les seigneurs avaient oublié les devoirs que leur imposaient leurs privilèges et leur situation. L'ancien attachement des classes laborieuses s'était presque partout altéré, et, sur bien des points, il avait fait place à des sentiments hostiles.

C'est ainsi qu'à la veille de 89 l'édifice tout entier ne subsistait plus qu'en apparence : au premier choc, il devait s'écrouler. Et comme, derrière la façade fragile, il n'y avait aucune construction pratique, qu'il n'y avait pas cette administration aux rouages variés, nombreux et précis qui, de nos jours, amortit les contre-coups des crises politiques, la première atteinte au pouvoir royal devait fatalement plonger le pays tout entier dans un état de désorganisation et de désordre dont la tyrannie sanguinaire, la tyrannie brutale et écrasante de la Terreur pouvait seule le sauver.

Tel est le premier des deux faits que nous voulions mettre en lumière ; voici le second. Depuis l'année 1780, l'état de disette était en France presque permanent. La rapidité et l'ampleur des échanges internationaux qui, de nos jours, nous envoient continuellement les éléments nécessaires à la subsistance depuis les points les plus éloignés du globe, font que

nous ne connaissons plus ces terribles crises de famine qui s'abattaient autrefois sur les nations. « La disette, écrit Taine, permanente, prolongée, depuis dix ans, aggravée par les violences mêmes qu'elle provoquait, allait exagérer jusqu'à la folie toutes les passions. » « Plus on approchait du 14 juillet, dit un témoin oculaire, plus la disette augmentait. » « Par suite de la mauvaise récolte, écrit Schmidt, le pain n'avait cessé d'enchérir depuis le commencement de l'année 1789. Cet état de choses fut exploité par les perturbateurs qui voulaient pousser le peuple aux excès : les excès, de leur côté, intimidèrent le commerce. Les affaires cessèrent, de nombreux travailleurs se trouvèrent sans pain. »

Il faudrait encore dire quelques mots du brigandage sous l'ancien régime. Le progrès des mœurs et, surtout, le développement de l'administration l'ont supprimé. L'imagination du lecteur suppléera à ce que nous n'avons pas la place de dire. Il se souviendra de ce que pouvait entreprendre un homme comme Cartouche et de ce qu'était une forêt de Bondy aux portes de Paris.

Ainsi se forma, sur la fin de l'ancien régime, ce que Taine a si heureusement appelé l'anarchie spontanée. Dans les quatre mois qui précédèrent la prise de la Bastille, on peut compter en France plus de trois cents émeutes. A Nantes, le 9 janvier 1789, l'Hôtel de Ville est envahi, les boutiques des boulangers sont pillées. Tout cela se fait aux cris de « Vive le roi ! » A Bray-sur-Seine, le 1^{er} mai, les paysans armés de couteaux et de bâtons forcent les fermiers à diminuer le prix des grains. A Rouen, le 28 mai, les grains du marché sont pillés. Dans la Picardie, un ancien carabinier se met

à la tête d'une bande armée qui envahit les villages et emporte le blé. De toutes parts des maisons sont pillées de fond en comble. A Aupt, M. de Montferrat, qui se défend, est « coupé en petits morceaux ». A la Seyne, la population apporte une bière devant la maison de l'un des principaux bourgeois : on lui dit de se préparer à la mort et qu'on lui fera l'honneur de l'enterrer. Il se sauve, et sa maison est mise au pillage. Parmi des centaines d'autres, nous citons ces faits au hasard.

Les environs immédiats de Paris sont plongés dans la terreur. Les correspondances, encore inédites, conservées aux Archives nationales jettent sur ce point la plus vive lueur. Des bandes de vagabonds armés parcourent les campagnes, pillent les villages, saccagent les récoltes. Ce sont les « brigands ». L'expression revient sans cesse dans les documents et de plus en plus fréquemment à mesure que l'on approche du 14 juillet. Ces bandes armées comptent trois, quatre, cinq cents hommes. A Cosne, à Orléans, à Rambouillet, en tous lieux, ce ne sont que pillages de grains. Dans les différentes localités des environs de Paris, la population s'organise militairement. Les bourgeois armés font des patrouilles contre les « brigands ». De toutes parts les habitants réclament du roi des troupes pour leur protection. Une ville comme Versailles craint d'être envahie par ces bandes de forcenés et supplie le roi de la protéger : les lettres de l'assemblée municipale conservées aux Archives nationales sont des plus instructives.

A ce moment furent rassemblées, aux environs de Paris, ces troupes dont les orateurs du Palais-Royal exploitèrent

dans la suite si habilement la présence, présence qui, il est vrai, les gênait. Notons ici que le roi n'avait pas le droit de faire séjourner ces troupes dans Paris : privilège de la ville et dont d'autres grandes villes françaises, notamment Toulouse et Bordeaux, jouissaient également. Ces troupes étaient d'ailleurs si peu réunies contre les Parisiens que la correspondance secrète de Villedeuil nous montre la Cour ne cessant de recommander de les réserver pour la sécurité des localités avoisinantes, journallement exposées, et pour assurer les convois de vivres, particulièrement les convois de grains, qui étaient dirigés sur Versailles et sur Paris. Les bandes se forment autour de la capitale. Dès les premières semaines de mai, près de Villejuif, une troupe de cinq à six cents vagabonds veut forcer Bicêtre et s'approche de Saint-Cloud. Il en vient de trente, quarante, cinquante lieues ; tout cela flotte autour de Paris et s'y engouffre comme dans un égout. Pendant les derniers jours d'avril, les commis voient entrer par les barrières « un nombre effrayant d'hommes mal vêtus et d'une figure sinistre ». Dès les premiers jours de mai, on remarque que l'aspect de la foule a changé. Il s'y mêle « une quantité d'étrangers venus de tous les pays, la plupart déguenillés, armés de grands bâtons et dont le seul aspect annonçait ce qu'on en doit craindre ». On rencontrait, dit un contemporain, des physionomies « comme on ne se souvenait pas en avoir vu en plein jour ». Pour occuper une partie de ces sinistres sans-travail, dont la présence inquiétait tout le monde, on forma à Montmartre, des ateliers, où dix-sept à dix-huit mille hommes furent employés à des travaux de fantaisie moyennant vingt sous par jour.

Cependant les Électeurs, choisis pour la nomination des députés à l'Assemblée nationale, se réunissaient. Le 22 avril 1789, le lieutenant de police, Thiroux de Crosne, tout en parlant du calme des opérations électorales, ajoutait : « J'ai continuellement les yeux ouverts sur les boulangers ».

Le 23 avril, de Crosne parle du mécontentement qui se manifeste, parmi certains groupes d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine, contre deux manufacturiers, le salpêtrier Dominique Henriot et le fabricant de papiers peints Réveillon. Henriot était connu, non seulement pour son intelligence, mais pour sa bonté : dans les années difficiles il avait sacrifié une partie de sa fortune à la subsistance de ses ouvriers ; quant à Réveillon, il était à cette date un des représentants les plus remarquables de l'industrie parisienne. Simple ouvrier à ses débuts, il payait, en 1789, 200.000 livres de salaire annuel (près de trois millions valeur d'aujourd'hui) à trois cents ouvriers ; peu auparavant il avait remporté le prix fondé par Necker pour l'encouragement des arts utiles. Henriot et Réveillon auraient tenu des propos désobligeants pour les ouvriers au cours des récentes assemblées électorales. Ils nièrent l'un et l'autre avoir tenu les propos qui leur étaient attribués, et tout porte à croire que leurs protestations étaient sincères.

Dans la nuit du 27 avril et la journée du 28, des bandes hurlantes envahirent les maisons de Réveillon et de Henriot, qui furent mises à sac. Le commissaire Gueullette, dans son rapport du 3 mai, constate partout une dévastation sauvage et systématique. Il ne reste que les murailles. Ce qui n'a pas été volé a été mis en pièces. Les « brigands », c'est l'expres-

sion du commissaire, jetèrent une partie du mobilier par les fenêtres, dans la rue, où ils en firent des feux de joie. Une partie de la horde était ivre ; elle ne s'en précipita pas moins dans les caves, où les tonneaux furent défoncés. Quand tonneaux et bouteilles furent vides, les émeutiers s'attaquèrent aux flacons contenant les drogues de teinture ; ils en absorbèrent à grands traits et roulèrent, dans des contorsions atroces, empoisonnés. Quand on pénétra le lendemain dans ces caves elles offraient un horrible coup d'œil, car les misérables en étaient arrivés à se prendre de querelle et à s'égorger entre eux. « Le peuple est monté sur les toits, écrit Thiroux de Crosne, d'où il fait pleuvoir sur les troupes une grêle de tuiles, pierres, etc. ; il fait même rouler des débris de cheminées, des morceaux de charpente, et quoiqu'on ait fait feu à plusieurs reprises et qu'il y ait des personnes tuées, on n'a pas encore pu s'en rendre maître. »

L'émeute ne fut réduite que le soir à dix heures ; elle laissait plus d'une centaine de morts sur la place. Alexandre Tuetey a consacré à l'affaire Réveillon des pages remarquables ; il a étudié avec soin les interrogatoires des émeutiers arrêtés. La plupart, dit-il, étaient ivres depuis le matin. Quant à Réveillon, on sait qu'il ne trouva son salut qu'en se réfugiant dans la Bastille. Ce fut le seul prisonnier que la Bastille reçut pendant l'année 1789.

Dans la nuit qui suivit ces bacchanales, les agents du marquis du Châtelet, colonel des gardes-françaises, s'étant coulés le long d'un fossé, « voient un gros de brigands » assemblés au delà de la barrière du Trône. Leur chef, monté sur une table, les haranguait.

Et nous les retrouvons encore dans le procès-verbal du commissaire Vanglenne, que cite Alexandre Tuetey. « Vanglenne reçut, le 29 avril, les dépositions des boulangers, pâtisseries et charcutiers du Marais dévalisés par de véritables bandes de malandrins, lesquels procèdent par effraction et par violence ; ce sont des affamés, si l'on veut, mais qui ont bien les allures des voleurs de grand chemin. »

Cependant, dans le jardin du Palais-Royal, Camille Desmoulins haranguait les groupes de sans-travail et les déclassés avides, qui se pressaient autour de lui, les yeux fixes et béants. Desmoulins vocifère : « La bête est dans le piège, qu'on l'assomme !... Jamais plus riche proie n'aura été offerte aux vainqueurs ! Quarante mille palais, hôtels, châteaux, les deux cinquièmes des biens de la France seront le prix de la valeur. Ceux qui se prétendent conquérants seront conquis à leur tour, la nation sera purgée ! » On comprend que l'alarme dans Paris était devenue aussi vive que dans la campagne ; c'était la terreur des « brigands ». Dès le 25 juin fut décidée la création d'une milice bourgeoise qui protégerait la propriété. « La notoriété des désordres, lisons-nous dans les procès-verbaux des Électeurs, et les excès commis par plusieurs attroupements ont déterminé l'Assemblée générale à rétablir sans délai la milice parisienne. » Mais il fallait un certain temps pour l'organisation de cette garde bourgeoise. Le 30 juin, les portes de l'Abbaye, — où avaient été enfermés, les uns pour désertion, les autres pour vol, quelques gardes-françaises, — furent enfoncées à coups de hache et de maillet. Les prisonniers furent amenés triomphalement au Palais-Royal, où on leur donna une fête dans le

jardin. L'étendue des désordres était déjà si grande que le gouvernement, impuissant à les réprimer, dut accorder un pardon général. De ce jour il n'était plus besoin de prendre la Bastille, l'ancien régime était à terre.

L'agitation au Palais-Royal, rendez-vous des filles publiques, des désœuvrés et des exaltés, devenait ardente. Des motions incendiaires se succédaient. Si quelque brave bourgeois s'avisait de protester, il était fouaillé publiquement, jeté dans les bassins, roulé dans la boue.

Le 11 juillet, Necker fut renvoyé du ministère et remplacé par Breteuil. Necker était à ce moment très populaire. Breteuil, qui aurait dû l'être, particulièrement aux yeux des partisans d'un mouvement révolutionnaire, ne l'était pas. De tous les ministres de l'ancien régime et de tous les hommes de son temps, Breteuil était celui qui avait fait le plus pour la suppression des lettres de cachet et des prisons d'État. C'est lui qui avait fait fermer Vincennes, la tour Châtimoine de Caen, qui avait fait décider la démolition de la Bastille, qui avait mis en liberté Latude, et combien d'autres prisonniers ! qui avait rédigé et fait respecter, jusque dans les parties les plus reculées du royaume, ces admirables circulaires qui immortaliseront son nom, par lesquelles il ordonnait la mise en liberté immédiate de tous les détenus dont la détention n'était pas entièrement justifiée, et pour l'avenir prescrivait des formalités si rigoureuses que l'on peut dire que les lettres de cachet en étaient supprimées. Les orateurs du Palais-Royal n'en mirent pas moins dans la conviction de beaucoup de gens que l'entrée de Breteuil au ministère présageait une « Saint-Barthélemy de patriotes ». L'agitation

devint si vive, et les calomnies contre la Cour et le gouvernement étaient répétées avec tant de violence, que la Cour, pour éviter jusqu'aux apparences d'une « Saint-Barthélemy » quelconque, ordonna d'éloigner toutes les troupes et d'abandonner Paris à lui-même.

Cependant, Camille Desmoulins continuait de tonner : « Je venais de sonder le peuple. Ma colère contre les despotes était tournée en désespoir. Je ne voyais pas les groupes, quoique vivement émus et consternés, assez disposés au soulèvement... Je fus plutôt porté sur la table que je n'y montai. A peine y étais-je, que je me vis entouré d'une foule immense. Voici ma courte harangue que je n'oublierai jamais : « Citoyens ! Il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive « de Versailles ; M. Necker est renvoyé : ce renvoi est le « tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes : ce soir tous « les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ de « Mars pour nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, « c'est de courir aux armes ! »

Les Parisiens n'étaient rien moins que rassurés, mais ce ne sont pas les bataillons suisses et allemands qui leur faisaient peur. L'auteur de la *Quinzaine mémorable*, tout dévoué au mouvement révolutionnaire, reconnaît que, durant les journées des 12-14 juillet, tous les gens comme il faut s'enfermèrent chez eux. Et tandis que les troupes et les honnêtes gens se retiraient, la lie montait à la surface. Durant la nuit du 12 au 13 juillet, la plupart des barrières, où se percevaient les octrois, furent forcées, pillées, incendiées. Des « brigands » armés de piques et de bâtons parcouraient les rues, menaçaient les maisons où les bourgeois s'enfermaient

ahuris et tremblants. Le lendemain, 13 juillet, les boutiques des boulangers et des marchands de vin furent mises au pillage. « Des filles arrachent les boucles d'oreille des passantes ; si la boucle résiste, l'oreille est déchirée. » « L'hôtel du lieutenant de police est saccagé, et c'est à grand'peine que Thiroux de Crosne échappe aux bandes armées de torches et de bâtons. Une autre troupe, avec des cris de mort, arrive à la Force, où sont les prisonniers pour dettes ; les prisonniers sont délivrés. Le Garde-Meuble est saccagé. Une bande enfonce, à coups de hache, la porte des Lazaristes, brise la bibliothèque, les armoires, les tableaux, les fenêtres, le cabinet de physique, se précipite dans la cave, défonce les tonneaux et se soûle : vingt-quatre heures après, on y trouva une trentaine de morts et de mourants, hommes et femmes, dont une enceinte de neuf mois. Devant la maison, la rue est pleine de débris et de brigands, qui tiennent à la main, les uns des comestibles, les autres un broc, forcent les passants à boire et versent à tout venant. Le vin coule en talus. » Quelques-uns se sont emparés des habits sacerdotaux, les ont revêtus, et, sous cet accoutrement, dans la rue, crient et gesticulent. Nous lisons, en date de ce jour, dans les procès-verbaux des Électeurs : « Sur l'avis donné au comité que les *brigands* dispersés avaient manifesté quelque intention de se rassembler pour attaquer et piller le Trésor royal et la Caisse d'escompte, le comité a donné l'ordre que ces deux établissements fussent gardés ». Le même jour, on parvint heureusement à désarmer plus de cent cinquante de ces gailards qui, ivres de vin et d'eau-de-vie, s'étaient endormis dans l'intérieur de l'Hôtel de Ville. Cependant, les environs

de Paris n'étaient pas plus sûrs que la ville elle-même et, du haut des tours de la Bastille, on voyait les incendies qui, de place en place, étaient allumés.

L'organisation de la milice bourgeoise, contre ces désordres, devenait urgente. Dans la soirée, la plupart des districts s'en occupèrent activement. Douze cents braves citoyens se réunirent au district du Petit-Saint-Antoine. On y voit rassemblés des bourgeois et des ouvriers, des magistrats et des médecins, des écrivains et des savants, à côté de compagnons paveurs ou menuisiers. Le futur ministre de Louis XVI, Champion de Villeneuve, remplit les fonctions de secrétaire. Ces douze cents citoyens, lisons-nous dans le procès-verbal, « entraînés à se réunir par les alarmes trop bien fondées qu'inspire à tous les citoyens le danger qui semble les menacer tous individuellement, et par la nécessité imminente de prendre des mesures promptes pour en prévenir les effets, considérant qu'une multitude de particuliers, effrayés peut-être par des bruits que des gens mal intentionnés sans doute ont répandus, parcoururent, armés et sans ordre, toutes les rues de la capitale, que la garde ordinaire de la ville, ou se confond avec eux, ou reste spectatrice tranquille du désordre qu'elle ne peut arrêter ; considérant aussi que déjà la prison de l'Hôtel de la Force a été brisée et ouverte aux prisonniers, que la menace serait de forcer pareillement les prisons qui renferment les vagabonds, gens sans aveu, même les gens repris pour crimes..., en conséquence, les bourgeois réunis décident de s'organiser en milice bourgeoise. Chacun portera, lorsqu'il sera de service, les armes qu'il pourra se procurer, à l'exception, néanmoins, du pistolet qui demeure

interdit comme arme dangereuse... Il se fera toujours deux patrouilles à la fois, et deux autres resteront dans le lieu fixé pour corps de garde. » La plupart des autres districts imitaient, à la même heure, celui du Petit-Saint-Antoine. Ils envoyèrent des délégués à l'Hôtel des Invalides pour demander des armes. Les délégués furent reçus par Bezenval, qui aurait bien voulu leur accorder ce qu'ils lui demandaient ; mais il lui fallait des ordres. Il écrit dans ses *Mémoires* que ces délégués étaient fort effrayés, disant que les « brigands » menaçaient leurs maisons du pillage et du feu. L'auteur de la *Quinzaine mémorable* insiste aussi sur cette idée que ce fut pour se défendre contre les excès des brigands que fut formée la milice parisienne. Parlant du procès-verbal du Petit-Saint-Antoine, un excellent érudit, M. Charavay, écrit : « Les bourgeois de Paris, moins effrayés des projets de la Cour que de ces hommes auxquels on a déjà donné le nom de *brigands*, s'organisent en milice pour leur résister ; c'est là l'unique préoccupation. Le mouvement qui, le lendemain, emporta la Bastille eût peut-être été réprimé par la garde nationale si son organisation eût eu plus de consistance. » On ne saurait mieux dire.

L'Hôtel de Ville est envahi, et l'un des Électeurs, Legrand, ne le débarrasse des hordes qui y font un vacarme infernal qu'en ordonnant d'y porter six barils de poudre et en menaçant de faire sauter le monument si on ne se retire.

Pendant la nuit du 13 au 14 juillet, les boutiques des boulangers et les échoppes des marchands de vin sont mises au pillage. L'excellent abbé Morellet, l'encyclopédiste qui fut embastillé sous Louis XV, écrit : « Je passai à mes fenêtres,

dans la rue Saint-Honoré, une grande partie de la nuit du 13 au 14 à voir des hommes de la plus vile populace, armés de fusils, de broches, de piques, se faisant ouvrir les portes des maisons, se faisant donner à boire, à manger, de l'argent, des armes. » Mathieu Dumas peint également, dans ses *Souvenirs*, ces vagabonds déguenillés, plusieurs presque nus, d'une physionomie effrayante. Pendant ces deux jours et ces deux nuits, écrit Bailly, Paris courut le risque d'être pillé et ne fut sauvé des bandits que par la garde nationale.

L'allure de ces bandits et l'œuvre de la garde nationale sont décrites dans une curieuse lettre d'un Anglais, le docteur Rigby, à sa femme. « Il était nécessaire non seulement de donner des armes à ceux en lesquels on pouvait avoir confiance, mais de désarmer ceux dont on ne pouvait attendre que peu de protection et qui pouvaient devenir une cause de désordre et de malheur. Pour cela il fallait beaucoup d'adresse. De bonne heure, dans l'après-dînée, nous commençâmes d'apercevoir parmi les gros rassemblements de peuple, où l'on voyait des signes d'irritation qui bientôt eussent dégénéré en excès, çà et là, un homme de bonne mine, portant fusil, avec un air martial. Le nombre de ces derniers alla augmentant peu à peu ; leur intention était évidemment d'apaiser et de désarmer à la fois les bandes irrégulières. Ils eurent accompli leur tâche, pour la plus grande partie, avant le soir. Alors les citoyens régulièrement armés occupèrent presque exclusivement les rues ; ils étaient divisés en plusieurs sections, les uns montant la garde sur certains points, les autres faisant des patrouilles, tous sous la conduite de chefs. Quand vint la nuit, on n'aperçut plus que bien peu

de ceux qui s'étaient armés la veille au soir. D'aucuns, cependant, avaient refusé de rendre leurs armes, et, durant la nuit, on vit combien les craintes qu'ils avaient inspirées étaient fondées, car ils se mirent à piller. Mais il était trop tard pour le faire impunément. On les découvrit, on les saisit, et nous apprîmes le lendemain matin que plusieurs de ces misérables, pris sur le fait, avaient été exécutés. » La répression des bourgeois fut même énergique. On pendait les brigands çà et là, aux lanternes, et, pendus, on les achevait à coups de fusil.

L'auteur de l'*Histoire authentique*, qui a laissé la meilleure relation contemporaine de la prise de la Bastille, dit avec raison : « L'émeute commença le 12 juillet au soir ». Il y eut là un ensemble compact de désordres et de brigandages dans lesquels la prise de la Bastille occupe une place, éclatante sans doute, mais avec lesquels elle fait corps et dont on ne peut pas la séparer.

Le matin du 14 juillet, le soleil se leva radieux. La population était en grande partie restée sur pied la nuit. Le jour la retrouva avec ses préoccupations et ses alarmes. Avoir des armes : tel était le désir de tous ; les bourgeois et les partisans de l'ordre, afin de se protéger ; les brigands, dont une partie venaient d'être désarmés, afin de se procurer ou de recouvrer les moyens d'attaque et de pillage. On se précipita aux Invalides, où étaient des dépôts d'armes importants. Ce fut le premier acte violent de la journée. La foule y enleva vingt-huit mille fusils et vingt-quatre canons. Et comme l'on savait qu'à la Bastille étaient déposées d'autres munitions de guerre, après avoir crié : Aux Invalides ! on cria : A la Bastille !

Il faut bien distinguer les deux éléments dont se composa la foule qui se porta sur la Bastille. D'une part une horde de gens sans aveu, ceux que les documents contemporains ne cessent d'appeler « les brigands » et, d'autre part, les citoyens honnêtes — ils formaient certainement la minorité — qui désiraient des armes pour la constitution de la garde bourgeoise. La seule cause qui poussa cette bande sur la Bastille fut le désir de se procurer des armes. Sur ce point tous les documents de valeur et tous les historiens qui ont étudié l'événement de près sont d'accord. Il n'était pas question de liberté, ni de tyrannie, de délivrer des prisonniers, ni de protester contre l'autorité royale. La prise de la Bastille se fit aux cris de : Vive le Roi ! tout comme, depuis plusieurs mois en province, se faisaient les pillages de grains.

Notons ici que déjà lors de précédentes émeutes à Paris, en mai 1775, provoquées par une disette de blé, la Bastille avait été menacée par les émeutiers. Le maréchal de Biron donna l'alerte au comte de Jumilhac, gouverneur de la Bastille, qui tint sur pied, en armes et prêt à intervenir, le régiment des mousquetaires. Le 14 juillet 1789, sur les huit heures du matin, les Électeurs à l'Hôtel de Ville reçurent quelques habitants du faubourg Saint-Antoine se plaignant de ce que les canons braqués sur les tours de la Bastille menaçaient le quartier. Ces canons servaient aux salves des réjouissances publiques et, par leur disposition, ne pouvaient être redoutables pour les quartiers rapprochés. Les Électeurs envoyèrent quelques-uns des leurs à la Bastille, où le gouverneur, de Launey, reçut les délégués avec la plus grande affabilité, les retint à déjeuner, et, sur leur prière, retira les

canons des embrasures. A cette délégation en succéda une autre, composée de trois personnages, sans aucun mandat. En tête marchait l'avocat Thuriot de la Rosière. Ils furent admis comme leurs prédécesseurs. Thuriot parlait haut, « au nom de la nation et de la patrie ». Il fit des sommations au gouverneur et harangua la garnison, composée de quatre-vingt-quinze invalides et de trente soldats suisses. Un millier d'individus se pressaient autour de la Bastille avec des vociférations. La garnison jura de ne pas faire feu si elle n'était pas attaquée. De Launey dit que, sans ordres, il ne pouvait que retirer les canons des embrasures. Il fit, en outre, boucher ces embrasures par des planches. Thuriot sortit et se rendit à l'Hôtel de Ville. La foule devenait de plus en plus menaçante.

« L'entrée de la première cour, dit Fernand Bournon dans le beau récit qu'il a fait de cet événement, celle des casernes, était libre ; mais de Launey avait fait rentrer la garnison dans l'enceinte des tours et relever le pont-levis de l'avancée, par lequel on passait dans la cour du gouvernement et qui, en temps ordinaire, était abaissé durant le jour. Deux hommes intrépides s'élancèrent par escalade sur le toit du corps de l'avancée ; l'un était un soldat nommé Louis Tournay, le nom de l'autre est inconnu. Ils brisèrent à coups de hache les chaînes du pont-levis, qui tomba. »

Il a été dit dans un ouvrage, publié il y a une trentaine d'années, où un encombrant appareil d'érudition masque avec peine le défaut de jugement et de critique, que Tournay et son compagnon opérèrent sous le feu de la garnison. La garnison ne tira pas, dans ce moment, un seul coup de fusil, se

contentant d'engager les assiégeants à se retirer. « Pendant que M. de Launey et ses officiers, lisons-nous dans l'*Histoire authentique*, s'en tiennent aux menaces, ces deux vigoureux champions parviennent à briser les portes et à baisser le grand et le petit pont de l'avancée ; puis la horde des brigands s'avance en foule dans la cour du gouvernement et se précipite vers le second pont pour s'en emparer en faisant une décharge de mousqueterie sur la troupe. C'est alors, pour la première fois, que, s'apercevant du tort qu'il avait eu de laisser opérer si tranquillement au premier pont, M. de Launey ordonna aux soldats de faire feu, ce qui fait fuir et se retirer en désordre cette canaille ayant plus de brutalité que de bravoure ; et c'est ici qu'on a commencé à calomnier le gouverneur ; que, transportant les temps, on a prétendu qu'il avait fait porter des paroles de paix ; que le peuple s'était avancé dans cette confiance, et que beaucoup de citoyens avaient été massacrés. » Cette prétendue trahison de Launey, immédiatement colportée dans Paris, fut l'un des événements de la journée. Elle est démentie, non seulement par toutes les relations des assiégés, mais par les assiégeants eux-mêmes, et repoussée aujourd'hui par tous les historiens.

Un nommé Cholat, marchand de vin — qui nous a laissé un bien curieux croquis du siège de la Bastille dessiné par lui-même — aidé d'un nommé Baron, dit la Giroflée, avait installé une pièce d'artillerie dans la grande allée de l'Arseuai. Ils firent feu, mais le recul de la pièce blessa assez grièvement les deux artilleurs, et ils en furent les seules victimes. Comme ces moyens ne suffisaient pas à renverser la Bastille, les assiégeants en imaginèrent d'autres. Une jolie

jeune fille, M^{lle} de Monsigny, fille du capitaine de la compagnie d'invalides de la Bastille, avait été rencontrée dans la cour des casernes. Quelques forcenés s'imaginèrent que c'était M^{lle} de Launey. Ils la traînèrent sur le bord des fossés, et, par gestes, firent comprendre à la garnison qu'ils allaient la brûler vive si la place ne se rendait. Ils avaient renversé la malheureuse enfant, évanouie, sur une paille, à laquelle, déjà, ils avaient mis le feu. M. de Monsigny voit le spectacle du haut des tours, il veut se précipiter vers son enfant et est tué par deux coups de feu. Ce sont des procédés pour les sièges des places fortes auxquelles Duguesclin ne songeait pas. Un soldat, Aubin Bonnemère, s'interposa avec courage et parvint à sauver la malheureuse enfant.

Un détachement de gardes-françaises, survenant avec deux pièces de canon, que l'Hôtel de Ville avait laissé emmener, donna au siège une apparence plus sérieuse. Il ne faudrait cependant pas que le nom de gardes-françaises fit illusion et que l'on comparât les soldats des armées permanentes sous l'ancien régime à ce qu'ils sont aujourd'hui. Le régiment des gardes-françaises, en particulier, était tombé dans un état de désorganisation et de dégradation profond. Les simples soldats avaient l'autorisation d'exercer en ville un métier dont le produit s'ajoutait à leur solde. Il est certain que, pour la plupart, ce métier était celui de souteneur. « Presque tous les soldats aux gardes appartiennent à cette classe, lisons-nous dans l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot, et beaucoup même ne s'engagent dans ce corps que pour vivre aux dépens de ces malheureuses filles. » Les nombreux dossiers relatifs aux gardes-françaises conservés dans les Archives de la Bas-

tille donnent à cette affirmation la confirmation la plus précise. Nous voyons, par exemple, que les parents du graveur Nicolas de Larmessin demandent une lettre de cachet pour que leur fils soit enfermé dans une maison de force, où ils payeront sa pension, « ayant menacé de s'engager dans les gardes-françaises ».

Des quinze canons placés au haut des tours ne partit pas un coup de feu durant le siège. Dans l'intérieur du château, trois canons, chargés à mitraille, défendaient le dernier pont-levis ; le gouverneur n'en fit partir qu'un et qu'une seule fois. Ne voulant pas massacrer la foule, de Launey résolut de faire sauter la Bastille et de s'ensevelir sous ses ruines. Les invalides Ferrand et Béquart se précipitèrent sur lui pour l'empêcher de mettre son projet à exécution. « La Bastille n'a pas été prise de vive force, dit Elie, de qui le témoignage ne peut être suspecté de partialité en faveur des défenseurs de la place ; elle s'est rendue, avant d'être attaquée, sur la parole que j'ai donnée, foi d'officier français, qu'il ne serait fait aucun mal à personne si on se rendait. »

On sait comment la parole donnée fut tenue, malgré les efforts héroïques d'Elie et de Hulin, auxquels la postérité doit un éclatant hommage. Reprochera-t-on à la foule ces crimes atroces ? C'était une horde sauvage, la lie de la populace. De Launey, qui avait été tout confiance et bonté, fut massacré dans des circonstances odieuses. « L'abbé Lefèvre, dit Dusaulx, fut spectateur involontaire de ses derniers moments : « Je l'ai vu tomber, m'a-t-il dit, sans pouvoir le secourir ; « il se défendit comme un lion, et si dix hommes seulement « s'étaient conduits de même à la Bastille, elle n'aurait pas

« été prise ». Ses bourreaux lui séparèrent la tête du tronc, peu à peu, à coups de canif. L'opération fut faite par un garçon cuisinier, nommé Desnot, « qui savait, comme il le dit ensuite avec orgueil, travailler les viandes ». Il faut lire la déposition de cette brute. M. Guiffrey l'a publiée dans la *Revue historique*. Pour se donner du cœur, Desnot avait avalé de l'eau-de-vie mêlée de poudre, et il ajouta que ce qu'il avait fait était dans l'espoir d'obtenir une médaille.

« Nous apprîmes ensuite, poursuit Dusaulx, la mort de M. de Losme-Salbray, déplorée de tous les gens de bien. » De Losme avait été, durant le temps qu'il avait exercé les fonctions de major de la Bastille, le bon ange des prisonniers ; nous savons par des détails touchants jusqu'où il portait la bonté et la délicatesse. Au moment où la foule l'écharpait, passait le marquis de Pelleport, qui avait été détenu à la Bastille pendant plusieurs années ; il s'élança pour le sauver : « Arrêtez, s'écria-t-il, vous allez tuer le meilleur des hommes ». Mais il tomba grièvement blessé, ainsi que le chevalier de Jean qui s'était joint à lui pour arracher l'infortuné aux mains de la populace. L'aide-major Miray, le lieutenant des invalides Person et l'invalides Dumont furent massacrés. Miray était conduit à la Grève où la foule devait l'exécuter. Frappé de coups de crosse, de coups de couteau et de coups de poing, il se traînait, râlant. Il expira « tué à coups d'épingle », avant d'être arrivé au lieu du supplice. Les invalides Asselin et Béquart furent pendus. C'est Béquart qui avait empêché de Launey de faire sauter la Bastille. « Il est percé de deux coups d'épée, lisons-nous dans le *Moniteur*, et frappé d'un coup de sabre, qui lui abat le poignet. On

porte en triomphe dans les rues de la ville cette même main à qui tant de citoyens doivent leur salut. » « Après avoir passé l'arcade de l'Hôtel de Ville, dit Restif de la Bretonne, qui a laissé sur la journée du 14 juillet une page si curieuse, je rencontre des cannibales ; l'un, je l'ai vu, réalisait un horrible mot, prononcé depuis ; il portait au bout d'un *taille-cime* les viscères sanglants d'une victime de la fureur, et cet horrible bouquet ne faisait frémir personne. Plus loin je rencontre les invalides et les Suisses prisonniers : de jeunes et jolies bouches, j'en frémis encore, criaient : « Pendez, pendez ! »

D'autre part, on massacrait le prévôt des marchands, Flesselles, accusé d'une trahison non moins imaginaire que celle de Launey. On égorgeait Foulon, un vieillard de soixante-quatorze ans, qui avait, dit Taine, dépensé l'hiver précédent soixante mille francs (900.000 francs d'aujourd'hui) pour donner de l'ouvrage aux pauvres. On assassinait Berthier, l'un des hommes distingués de l'époque. A Foulon on coupait la tête ; à Berthier on arrachait le cœur de la poitrine pour le promener à travers Paris — le trait est délicieux — dans un bouquet d'œillets blancs. Car la gaieté s'épanouissait. Une pique portait la tête de Launey au Palais-Royal, puis au Pont Neuf, où on lui faisait saluer trois fois la statue de Henri IV, avec ces mots : « Salue ton maître ». Au Palais-Royal, deux des vainqueurs s'étaient joyeusement mis à table pour dîner à un entresol. Comme nous y mettons des fleurs, ils avaient placé sur la table une tête coupée et des entrailles sanglantes, mais comme la foule, en bas, les leur réclamait, ils les lancèrent gaîment par la fenêtre.

Ceux qui étaient demeurés devant la Bastille s'étaient pré-

cipités au butin. Ainsi qu'au pillage des maisons Réveillon et Henriot, et du couvent des Lazaristes, le premier mouvement des vainqueurs fut de s'élancer à la cave. « Cette canaille, écrit l'auteur de l'*Histoire authentique*, était tellement aveuglée qu'elle se porta en foule dans le logement de l'État-major, en brisa les meubles, les portes, les croisées. Pendant ce temps, leurs camarades, prenant ces pillards pour des gens de la garnison, tiraient sur eux. »

Nul ne pensait aux prisonniers, mais on s'était emparé des clés que l'on portait triomphalement dans Paris. On dut enfoncer les portes des chambres où logeaient les détenus. Les malheureux, épouvantés du vacarme, étaient plus morts que vifs. Ces victimes du pouvoir arbitraire étaient exactement au nombre de sept. Quatre faussaires, Béchade, Laroche, La Corrège et Pujade : ces quatre individus avaient falsifié des lettres de change au détriment de deux banquiers parisiens ; tandis que leur procès était régulièrement instruit au Châtelet, ils étaient à la Bastille, où ils conféraient journellement avec leurs avocats. Puis le jeune comte de Solages, qui s'était rendu coupable d'un crime monstrueux ; il était gardé à la Bastille par égard pour sa famille qui payait sa pension. Enfin deux fous, Tavernier et de Whyte. On sait combien, depuis les débuts du dernier siècle, la science a fait des progrès dans l'art de soigner les fous. Jadis on les enfermait. Tavernier et de Whyte ne tardèrent pas à être transférés à Charenton, où ils furent assurément moins bien traités qu'ils ne l'avaient été à la Bastille.

Tels sont les sept martyrs qui furent glorieusement promenés dans les rues, aux acclamations d'un peuple attendri.

Il y en eut un huitième, et qu'il serait bien regrettable d'oublier car il est le plus intéressant de tous : un malheureux vieillard qui fut trouvé chargé de chaînes, à moitié nu, avec des cheveux et une barbe de divinité fluviale, au fond d'un cachot où ne pénétrait pas la lumière et dont les murailles suintaient l'humidité. Avec quelle émotion, avec quels cris de reconnaissance cette misérable victime d'une favorite cruelle accueillit ses libérateurs qui pénétrèrent chez lui, armés de torches grésillantes. Des gravures contemporaines nous en ont conservé l'émouvant tableau. Le misérable vieillard, qui gisait là depuis des années et des années, fut comme de juste porté en triomphe par les amis de la liberté aux acclamations d'un peuple en délire. Il s'appelait le comte de Lorges. Tout cela est d'une certitude absolue ; les documents du temps, Mémoires et images, ne permettent pas de le contester ; et ce qui est non moins certain et non moins incontestable, c'est que ce comte de Lorges n'a jamais existé. Les livres saints nous offrent le récit de bien des miracles, les contes de fées le tableau de bien des merveilles, mais ils ne contiennent certainement rien de plus surprenant que l'événement qui s'épanouit ainsi en plein Paris sous la radieuse lumière du soleil, le 14 juillet 1789.

Les assiégeants comptèrent quatre-vingt-dix-huit morts. Une partie provenait de ce que les assaillants s'étaient tirés les uns sur les autres. Plusieurs s'étaient tués en tombant dans les fossés. Sur ce chiffre, dix-neuf seulement étaient mariés, et cinq seulement avaient des enfants. Indications intéressantes.

On ne songea pas plus à enterrer les vainqueurs que les

vaincus. Le mercredi 15, à minuit, la présence des cadavres des officiers de la Bastille, gisant encore place de Grève, fut signalée aux commissaires au Châtelet. Fernand Bournon a publié, dans son bel ouvrage, le sinistre procès-verbal qui fut alors dressé dans la nuit. C'est l'harmonieux couronnement de la grande journée : « Nous, commissaires susdits, avons donné acte audit sieur Houdan de sa déclaration, et, étant ensuite descendus dans la cour du Châtelet (où les cadavres venaient d'être transportés), nous y avons trouvé sept cadavres du sexe masculin, le premier sans tête, vêtu d'un habit, veste, culote et bas de soie noire, avec chemise fine, n'ayant point de souliers ; le second aussi sans tête, vêtu d'une veste de drap rouge, culote de nankin à boutons d'uniforme et bas de soie fond bleu et petites mouches noires ; le troisième aussi sans tête, vêtu d'une chemise, une culote et des bas de fil blanc ; le quatrième aussi sans tête, vêtu d'une chemise ensanglantée, culote et bas noirs ; le cinquième vêtu d'une chemise, d'une culote bleue et de guêtres blanches, portant cheveux bruns, paraissant âgé de quarante ans et ayant le poignet en partie coupé et de fortes contusions à la gorge ; le sixième vêtu d'une culote et de guêtres blanches, ayant de fortes contusions à la gorge, et le septième, vêtu d'une chemise, culote et bas de soie noire, entièrement défiguré. »

Cependant, la plupart des triomphateurs, le premier moment d'ivresse passé, se cachaient comme s'ils avaient fait un mauvais coup.

« A peine la Bastille vaincue, quand on enregistra les vainqueurs, la plupart n'osaient dire leur nom ; à peine furent-ils rassurés, qu'ils passèrent de la frayeur à l'audace » ; ces

lignes sont de Saint-Just, dont le témoignage ne peut être suspect, en son *Esprit de la Révolution*.

Le grand jacobin ajoute : « Le peuple n'avait point de mœurs, mais il est vif. L'amour de la liberté fut une saillie et la faiblesse enfanta la cruauté. Je ne sache pas qu'on ait jamais vu le peuple porter la tête des plus odieux personnages au bout des lances, boire leur sang, leur arracher le cœur et le manger. Je l'ai vu dans Paris, j'ai entendu les cris de joie du peuple effréné qui se jouait avec des lambeaux de chair en criant : « Vive la liberté, vivent le roi et Monsieur d'Orléans ! » Événements qui ne pouvaient que porter le désordre à l'extrême. « Les commissaires des quartiers, écrit l'ambassadeur des Deux-Siciles, voyant le péril où se trouvaient les habitants devant ce nombre énorme d'hommes armés et même de brigands et d'individus sortis de prison les jours précédents, formèrent des patrouilles de garde nationale. Ils proclamèrent la loi martiale, ou, pour mieux dire, cette loi se publia toute seule, que quiconque avait volé ou mis le feu à une maison serait pendu. En effet, il ne s'est pas passé une journée sans que cinq et même dix individus aient subi cette peine. Nous devons à ce salutaire expédient notre existence et la sûreté de nos maisons. »

Plus d'un vainqueur de la Bastille fut pendu de la sorte, à grand tort et dommage, car, deux jours plus tard, son front glorieux eût été chargé de lauriers et de fleurs.

On a dit que la Bastille avait été prise par le peuple de Paris. Le nombre des assiégeants s'éleva à un millier tout au plus, parmi lesquels, comme l'a déjà fait observer Marat, beaucoup de provinciaux et d'étrangers. Voici exactement son

texte : « La Bastille, mal défendue, fut prise par quelques soldats et une foule d'infortunés, la plupart Allemands et provinciaux. Les Parisiens, ces éternels badauds, venaient là par curiosité. » La liste des pensions qui seront accordées aux vainqueurs de la Bastille où l'on trouve les noms de Prussiens comme Uphoff, confirment le témoignage de l'*Ami du peuple*.

« J'ai assisté à la prise de la Bastille, écrit d'autre part le chancelier Pasquier ; ce que l'on a appelé le « combat » ne fut pas sérieux, la résistance complètement nulle. On tira quelques coups de fusils auxquels il ne fut pas répondu, et quatre ou cinq coups de canon. On sait les conséquences de cette prétendue victoire qui a attiré tant de faveurs sur la tête des prétendus vainqueurs ; la vérité est que ce grand combat n'a pas un instant effrayé les nombreux spectateurs qui étaient accourus pour en voir le résultat. Parmi eux se trouvaient beaucoup de jolies femmes : elles avaient, afin de s'approcher plus aisément, laissé leurs voitures à quelque distance. J'étais appuyé sur l'extrémité de la barrière qui fermait, du côté de la place de la Bastille, le jardin longeant le jardin de Beaumarchais. A côté de moi était M^{lle} Contat, de la Comédie-Française ; nous restâmes jusqu'au dénouement, et je lui donnai le bras jusqu'à la voiture. Jolie autant qu'on peut l'être, M^{lle} Contat joignait aux grâces de sa personne un esprit des plus brillants. »

Dès le lendemain, tout avait changé. La Bastille avait été « emportée dans un assaut d'un quart d'heure », héroïque et formidable. Les canons des assaillants y avaient ouvert une brèche. Les murailles, il est vrai, étaient encore debout, intactes ; mais cela ne faisait rien, les canons y avaient ouvert

une brèche, tout de même. On parlait des instruments de torture qui avaient été découverts : « Un corselet de fer, inventé pour retenir un homme par toutes les articulations et le fixer dans une immobilité éternelle » ; — c'était une armure de chevalier du moyen âge, tirée du magasin d'armes anciennes qui se trouvait à la Bastille. On découvrit également une machine « non moins destructive, qui fut exposée au grand jour, mais personne ne put en deviner ni le nom ni l'usage direct » ; c'était une imprimerie clandestine saisie chez un nommé François Lenormand, en 1786. Enfin, on arriva, en creusant dans le bastion, aux ossements des protestants qu'on y avait enterrés autrefois : les idées de l'époque ne permettaient pas de déposer leurs restes dans la terre bénite du cimetière ; le spectacle d'exécutions secrètes, au fond des cachots de la Bastille, se dressa dans les imaginations, et Mirabeau fit retentir ces terribles paroles : « Les ministres ont manqué de prévoyance, ils ont oublié de manger les os ! »

Le vaillant Latude vivait toujours : dès le 15 juillet, à cinq heures du matin, il vint chercher l'échelle de corde qui lui avait servi pour l'une de ses évasions, et dont il avait si patiemment tressé le cordage durant sa détention. Nous l'avons revue à l'exposition universelle de 1889.

Les listes des vainqueurs de la Bastille furent d'une construction laborieuse. Grand nombre de ceux qui avaient été dans la bagarre, avons-nous dit, ne se souciaient pas de se faire connaître : on eût pu voir pendre des têtes ceintes de lauriers. Il est vrai que ces déserteurs de la gloire furent rapidement remplacés par une foule de braves gens qui — du moment où il fut admis que les vainqueurs étaient des héros,

méritant honneurs, pensions et médailles — furent persuadés qu'ils étaient, eux aussi, montés à l'assaut, et des premiers. La liste définitive comprit huit cent soixante-trois noms.

Victor Fournel a raconté dans un livre charmant l'épopée burlesque et lamentable des hommes du 14 juillet. Il faut le lire. Il y a là une foule d'épisodes délicieux que l'on ne peut résumer. Ces fondateurs de la liberté ne brillèrent guère, dans la suite, ni par les services qu'ils rendirent à la République, ni par leur fidélité aux principes immortels. Les Hulin — celui-ci s'était cependant noblement conduit en essayant de sauver de Launey, — les Palloy, les Fournier, l'Américain, les Latude, combien d'autres ! devinrent les plus zélés sectateurs de l'Empereur et ceux d'entre eux qui survécurent, les serviteurs les plus dévoués de la Restauration. Sous l'Empire, les vainqueurs de la Bastille essayent de se faire décorer de la Légion d'honneur en masse. On les voit quémander des pensions jusqu'en 1833, et — à cette date, après quarante-quatre ans — ils étaient encore quatre cent un vainqueurs. Les vainqueurs reparaissent en 1848. On parle encore de pensions aux vainqueurs de la Bastille dans le budget de 1874 ! — De 1789 à 1874 : quatre-vingt cinq ans. Voilà des « vainqueurs » qui étaient montés à l'assaut de la Bastille tout en tétant leur nourrice.

C'est le côté amusant de leur histoire. Elle eut un côté douloureux : leurs rivalités avec les gardes-françaises, qui leur reprochaient de leur avoir volé leur gloire, et avec les *volontaires de la Bastille*. Les héros connurent l'opprobre et la calomnie. Puis il y eut dans leur propre corps des dissensions sanglantes. Il y eut les vrais vainqueurs et d'autres qui,

tout en étant des vrais vainqueurs, n'étaient cependant pas des vrais ; il y eut les « mouchards », toujours parmi les vainqueurs, et les « patriotes ». Le 1^{er} juillet 1790, on trouva deux vainqueurs assommés près du jardin de Beaumarchais, devant le théâtre de leurs exploits. Le lendemain, rixe violente entre quatre vainqueurs et des soldats. Au mois de décembre, deux autres sont assassinés près du Champ de Mars. Dans les premiers jours de 1791, deux sont blessés, et on en découvre un troisième, la corde au cou, dans un fossé, près de l'École militaire. Ce sont bien les mœurs nocturnes des barrières.

Reste à expliquer ce revirement d'opinion incroyable, cette légende, la plus inattendue, qui transforma en grands hommes les « brigands » d'avril, juin et juillet 1789.

La première raison se trouve expliquée dans ce passage, charmant et vrai, de la comédie de Victorien Sardou, *Rabagas* :

CARLE

Mais alors à quoi distingue-t-on une émeute d'une révolution ?

BOUBARD

L'émeute, c'est quand le populaire est vaincu..., tous des canailles. La révolution, c'est quand il est le plus fort : tous des héros !

Dans la nuit du 14 au 15 juillet, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt fit réveiller Louis XVI pour lui annoncer la prise de la Bastille. « C'est donc une révolte, dit le roi. — Sire, répondit le duc, c'est une révolution. »

Le jour où le pouvoir royal, faible et irrésolu, avait aban-

donné Paris à l'émeute, il avait abdicqué. Les Parisiens essayèrent de s'organiser en milice bourgeoise pour fusiller les brigands. Le mouvement sur la Bastille fut, de la part de ces derniers, un trait de génie. Le peuple à présent sentait ses maîtres, et, comme il fait toujours, il salua le nouveau régime avec adulation. « De ce moment, dit un député, il n'y eut plus de liberté, même dans l'Assemblée, la France se tut devant trente factieux. »

Ce qui facilita au peuple son enthousiasme pour les vainqueurs, ce sont précisément toutes ces légendes auxquelles les meilleurs esprits ajoutaient foi, sincèrement, — ces légendes sur les horreurs de la Bastille et les cruautés du pouvoir arbitraire. Depuis cinquante ans, elles s'étaient répandues par le royaume et avaient pris corps. Les pamphlets de Linguet et de Mirabeau, le récent succès, succès prodigieux, des *Mémoires de Latude*, avaient donné à ces histoires un regain de force et de vitalité. Obligé de s'incliner devant l'émeute triomphante, on jugea préférable — car ainsi la conscience se taisait — de la saluer en libératrice. Aussi bien, ce mouvement d'opinion fut-il sincère. Et les mêmes districts qui, le 13 juillet, s'armaient contre les brigands, après la crise, pouvaient s'écrier : « Les districts applaudissent à la prise d'une forteresse qui, regardée jusqu'à présent comme le siège du despotisme, déshonorait le nom français sous un roi populaire ! »

George Duruy, publiant les *Mémoires de Barras*, a bien expliqué la transformation de l'opinion. « Dans les *Mémoires*, la prise de la Bastille n'est l'objet que d'une brève et banale mention. Barras n'a retenu et ne nous transmet qu'un seul

détail. Il a vu sortir des cachots « les victimes de l'arbitraire « sauvées enfin de la question, des tortures et des oubliettes ». Une pareille pauvreté d'information est d'autant mieux faite pour nous surprendre que, non seulement Barras a été spectateur de l'événement, mais qu'il en avait composé, en 1789 même, une relation que l'on a retrouvée. Or, autant le passage des *Mémoires* est insignifiant, autant la relation de 1789 (par ce même Barras) est intéressante. L'impression que laissent ces pages, écrites sous le coup des événements, est, il faut bien le dire, que la célèbre prise de la Bastille ne fut, en somme, qu'une horrible et sanguinaire saturnale. Rien d'héroïque dans ce premier récit. Point de « victimes de l'arbitraire » arrachées à la « question, aux oubliettes », mais, en revanche, de véritables actes de cannibalisme accomplis par les vainqueurs. Voilà ce que Barras a vu et ce qu'il consigne sur les pages où, à cette époque de sa vie, il note au jour le jour les événements dont il a été le témoin. Trente ans s'écoulaient. Barras a siégé sur les bancs de la Montagne. Il est resté révolutionnaire. Il rassemble ses souvenirs en vue de *Mémoires* qu'il a l'intention de publier. A cette époque, la version révolutionnaire de la prise de la Bastille est officiellement établie. Il est admis désormais que la Bastille est tombée sous une poussée d'héroïsme du peuple de Paris, que sa chute a révélé d'horribles mystères d'iniquité. Cette légende, qui a si profondément dénaturé l'événement, a été contemporaine de l'événement lui-même, fruit spontané de l'imagination populaire. Et Barras, ayant à parler de la prise de la Bastille dans ses *Mémoires*, la retrouve dans ses papiers, la lit, j'imagine, avec une sorte de stupeur. Eh quoi !

la prise de la Bastille n'a été que cela ! — et, résolument, il l'écarte. »

Dans les provinces, l'émeute eut un violent contre-coup. « Ce fut immédiatement, écrit Victor Fournel, une panique étrange, extraordinaire, fantastique, qui passa sur la plus grande partie de la France comme un vent de folie et que beaucoup d'entre nous ont entendu raconter à nos grands-pères sous le nom de *Journée des brigands*. Panique qui éclata en tous lieux, dans la seconde quinzaine de juillet 1789. Tout à coup, on ne sait d'où, un bruit effrayant fond sur la ville ou le village : les brigands sont là, à nos portes ; ils s'avancent en troupes nombreuses, brûlant les maisons, ravageant tout. Des courriers apparaissent couverts de poussière, hors d'haleine, répandant la terrible nouvelle. Un cavalier passe au galop, inconnu, hagard, échevelé :

— Alerte ! aux armes ! les voilà !

Des habitants accourent : « Rien n'est plus vrai, ils les ont vus, les bandits ne sont plus qu'à une lieue ou deux. Le tocsin sonne, on s'arme, on ferme les portes des remparts, on se barricade chez soi ; quelques-uns, les plus vaillants, vont en reconnaissance. Finalement rien ne se produit, et l'on ne voit rien venir. Mais les alarmes renaissent. Les brigands se sont pour le moment détournés de leur chemin, ils vont revenir, demeurons sur nos gardes ! »

Dans les provinces frontières il s'agit d'une incursion d'ennemis étrangers. Les Bretons et les Normands tremblent à la pensée d'une descente des Anglais ; en Champagne, en Alsace, en Lorraine, on craint une invasion allemande.

Scènes paniques à côté desquelles il faut placer les coups

de force, les assassinats, pillages, incendies qui désolèrent alors la France avec une effrayante recrudescence. Gustave Bord en a donné le tableau saisissant. Les châteaux sont envahis, et quand on peut s'emparer du propriétaire, on lui rôtit les pieds. A Versailles, la foule se précipite sur le bourreau qui allait exécuter un parricide, le criminel est délivré ; les délibérations de l'Assemblée municipale peignent l'état de terreur où la ville est plongée. Dès le 23 juillet, l'intendant de Champagne mande que le soulèvement est général autour de lui. A Rennes, à Nantes, à Saint-Malo, à Angers, à Caen, à Bordeaux, à Strasbourg, à Metz, la foule se livre à de petites prises de la Bastille accompagnées de pillage et d'assassinats. Des bandes armées vont couper les bois, rompent les chaussées, pêchent les étangs. C'est la désorganisation.

Rien ne fait mieux comprendre ce qu'avait été le gouvernement de l'ancien régime : ce gouvernement était tout en traditions. Nulle part une organisation concrète pour faire exécuter une volonté et maintenir l'ordre. La France était une fédération de mille et mille républiques, avec, pour seul lien, le regard que les citoyens dirigeaient vers la couronne. D'un coup de vent la couronne a été jetée à terre. Et parmi la nation entière, c'est le désordre, l'effarement. Tous les excès deviennent possibles, les moyens de les réprimer font défaut. Le dévouement au roi était, dans l'ancienne France, tout le gouvernement, toute l'administration, toute la vie commune. Et c'est ainsi que devinrent possibles, nécessaires peut-être, la domination de la Terreur et l'œuvre législative de Napoléon.

BIBLIOGRAPHIE JUSTIFICATRICE

La liste des sources manuscrites et imprimées ainsi que des travaux historiques concernant l'histoire de la Bastille, ses archives et la journée du 14 juillet, remplirait des pages et des pages. On trouvera ces ouvrages et documents précisément cités dans les publications suivantes :

Pour les archives de la Bastille :

RAVAISSON (François) : *Archives de la Bastille*. Paris, 1866-84. 16 vol. in-8°.

RAVAISSON (François) et RAVAISSON-MOLLIEN (Louis) : *Archives de la Bastille*, t. XVII. Paris, 1891, in-8°. Continuation de la publication précédente.

FUNCK-BRENTANO (Frantz) : *Archives de la Bastille*, formant le t. IX du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l' Arsenal*. Paris, 1892-94, in-8°.

Pour l'histoire de la Bastille :

BOURNON (Fernand) : *La Bastille*, dans la collection de *l'Histoire générale de Paris*. Paris, 1893, in-4°.

FUNCK-BRENTANO (Frantz) : *Légendes et Archives de la Bastille*. Paris, douze éditions depuis 1898, in-16.

FUNCK-BRENTANO (Frantz) : *Les Lettres de cachet à Paris, étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille (1659-1789)*, dans la collection de *l'Histoire générale de Paris*. Paris, 1903, in-4°.

Pour la journée du 14 juillet 1789 :

TOURNEUX (Maurice) : *Bibliographie de l'Histoire, Paris pendant la Révolution*, t. I (Paris, 1890, gr. in-8°), p. 155-62.

FUNCK-BRENTANO (Frantz) : *Bibliographie critique de la prise de la Bastille*, publ. par la *Société des Études historiques*. Paris, 1899, in-8°.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Les archives	3
II. — Histoire de la Bastille	14
III. — Une idylle à la Bastille.	33
IV. — Transformation de la Bastille au XVIII ^e siècle.	51
V. — La vie à la Bastille.	59
VI. — Le 14 juillet.	91
Bibliographie justificatrice	126

Ce volume a été constitué en partie de fragments inédits, en partie avec des pages empruntées à Légendes et archives de la Bastille (Hachette, éditeur, un volume in-16, 12 francs).